

**RAPPORT**  
DU  
**MINISTRE**  
DES  
**TERRES ET FORÊTS**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

POUR L'EXERCICE  
**1957 - 1958**



# RAPPORT

DU

## Ministre des Terres et Forêts

DE LA

## Province de Québec

pour l'exercice financier terminé le 31 mars

1958

Imprimé par ordre de la Législature



QUEBÉC  
Rédempti Paradis,  
IMPRIMEUR DE LA REINE

---

1958



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre du Ministre des Terres et Forêts au Lieutenant-Gouverneur de la Province	7
Revenus et dépenses du Département des Terres et Forêts .....	9
Le territoire de la Province .....	10
Rapport du Service Forestier	13
Organisation du Service Forestier	16
Le domaine forestier du Québec .....	20
Exploitations forestières	26
Contrôle des exploitations forestières .....	29
L'industrie forestière du Québec .....	35
Inventaire et photogrammétrie .....	40
Pépinières .....	41
Reboisement	42
Education forestière .....	43
Recherches forestières .....	47
Enseignement forestier .....	52
Rapport du Service de la Protection .....	55
Coût de la protection des forêts .....	58
Organisations de protection .....	60
Superficies protégées .....	61
Personnel .....	62
Equipement .....	64
Protection des forêts sur le parcours des chemins de fer .....	71
Protection des forêts dans les municipalités rurales .....	72

<b>Infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts .....</b>	<b>74</b>
<b>Publicité .....</b>	<b>76</b>
<b>Ecole de Protection des Forêts .....</b>	<b>79</b>
<b>Les incendies forestiers en 1957 .....</b>	<b>80</b>
<b>Bureau de Météorologie .....</b>	<b>98</b>
<b>Bureau d'Entomologie .....</b>	<b>106</b>
<b>Rapport du Service des Arpentages .....</b>	<b>120</b>
<b>Rapport du Service du Cadastre .....</b>	<b>125</b>
<b>Rapport du Service des Terres .....</b>	<b>128</b>
<b>Appendice No 1 : Liste des concessions forestières rétrocédées à la Couronne .....</b>	<b>132</b>
<b>Appendice No 2 : Liste des nouvelles concessions forestières accordées .....</b>	<b>132</b>
<b>Appendice No 3 : Liste des transferts de concessions forestières .....</b>	<b>133</b>
<b>Appendice No 4 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par bassin hydrographique .....</b>	<b>134</b>
<b>Appendice No 5 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par district administratif .....</b>	<b>135</b>
<b>Appendice No 6 : Echelle des droits de coupe en vigueur .....</b>	<b>136</b>
<b>Appendice No 7 : Personnel employé et salaires payés par l'industrie des pâtes et papiers .....</b>	<b>137</b>
<b>Appendice No 8 : Développement de l'industrie des pâtes et papiers .....</b>	<b>138</b>
<b>Appendice No 9 : Statistiques sur l'industrie des pâtes et papiers .....</b>	<b>138</b>
<b>Appendice No 10 : Production des bois à pâtes et des pâtes à papier .....</b>	<b>139</b>
<b>Appendice No 11 : Développement de l'industrie des bois de sciage .....</b>	<b>140</b>
<b>Appendice No 12 : Production de lattes et de bardeaux .....</b>	<b>140</b>
<b>Appendice No 13 : Tenure des terres de la Province .....</b>	<b>141</b>

## RAPPORT DU MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

A l'Honorable Onésime Gagnon, c.p., c.r.,  
Lieutenant-Gouverneur de la Province,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Département des Terres et Forêts pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1958.

L'exercice financier 1957-1958 a connu une période d'activités intenses et de développements importants dans tous les services administratifs de ce Département, soit le Service Forestier, le Service de la Protection, le Service des Arpentages, le Service du Cadastre et le Service des Terres.

Le Service Forestier s'est appliqué spécialement à la redistribution et à l'aménagement des concessions forestières, en vue d'une utilisation plus rationnelle de notre domaine forestier. A date, près de 93 pour cent des concessions forestières sont régies (ou en voie de l'être) sous l'empire d'un plan d'aménagement. Des progrès ont aussi été réalisés aux chapitres de l'inventaire des forêts et du reboisement des terrains tant publics que privés.

Il s'est coupé durant cet exercice un volume global de 865,767,819 pieds cubes de bois, dont 476,520,407 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 389,247,412 pieds cubes sur les terrains privés. La valeur de la production de notre industrie forestière s'est élevée à \$717,985,529 en 1957. A elle seule l'industrie des pâtes et papiers a produit 4,619,385 tonnes de pâtes et 3,986,398 tonnes de papiers et de cartons. De son côté l'industrie des bois de sciage a produit 1,091,621,000 p.m.p. de bois.

Les 54 usines de pâtes et de papiers de la Province ont employé en 1957 un total de 65,239 personnes, auxquelles elles ont versé en gages ou salaires un montant global de \$202,778,199. De leur côté, les 1,662 scieries en opération en 1957 ont fourni de l'emploi à un total de 13,351 personnes et payé en gages ou salaires un montant global de \$14,119,960. Notons enfin que les 1,496 usines de notre industrie secondaire du bois ont employé en 1957 un total de 18,546 personnes, auxquelles elles ont payé en gages ou salaires un montant global de \$52,875,905.

L'exercice financier 1957-1958 a marqué pour le Service de la Protection une autre étape importante dans le domaine de la protection des forêts en

cette Province. Des progrès notoires ont été réalisés notamment au chapitre de la publicité et de la propagande. Parmi les principales initiatives à cet item mentionnons en particulier l'Opération C.P., une expérience inédite dans le domaine de l'éducation populaire en matière de protection et de conservation des forêts. Des développements ont également été signalés au chapitre de la protection des forêts dans les municipalités rurales.

On a enregistré en 1957 un total de 864 feux de forêt qui ont dévasté une superficie globale de 71,783 acres, comparativement à une moyenne de 1,101 incendies d'une superficie globale de 219,291 acres pour les dix années précédentes. C'est donc dire que la saison des feux de 1957 a été bien meilleure que la moyenne pour les dix années précédentes. Parmi les causes d'incendie ce sont les voyageurs qui occupaient le premier rang en 1957.

Dans le domaine de la protection des forêts contre les insectes, on a réalisé en 1957 le plus vaste projet d'arrosage aérien jamais effectué dans le Québec, soit un arrosage au DDT contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette sur une superficie globale d'environ 1,255,000 acres des forêts de la Gaspésie. Des progrès importants ont également été accomplis au chapitre de l'inventaire annuel des insectes forestiers.

Le Service des Arpentages a continué l'arpentage des terres de la Couronne, en particulier dans le Nouveau-Québec en raison des développements miniers dans cette région. Beaucoup de travaux de lottissement ont également été effectués dans la région du Nord de Montréal, en vue de la concession d'emplacements pour fins de villégiature.

L'augmentation constante des transactions immobilières dans la Province a nécessité un grand nombre de subdivisions, de redivisions, de corrections ou d'annulations cadastrales, qui ont occasionné un surcroît de travail considérable au Service du Cadastre.

Notons enfin qu'au Service des Terres les développements miniers dans la région du Nouveau-Québec ont entraîné une activité extraordinaire en marge de la concession d'emplacements pour fins résidentielles, commerciales ou industrielles dans la ville de Sept-Iles. La concession d'emplacements pour fins de villégiature, particulièrement dans la région du Nord de Montréal, a également constitué l'une des principales activités du Service des Terres au cours de l'exercice financier 1957-1958.

Respectueusement soumis,

JEAN-J. BERTRAND, C.R.,  
*Ministre des Terres et Forêts.*

**ÉTAT DES REVENUS DU DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

Description	Montant
<b>REVENUS ORDINAIRES —</b>	
Service Forestier .....	\$14,689,839.06
Droits de coupe .....	\$13,106,968.06
Rentes foncières .....	817,200.00
Honoraires de transferts .....	91,260.00
Honoraires pour examens de mesureurs .....	570.00
Intérêts et amendes .....	18,148.64
Primes d'affermage .....	649,000.00
Primes de sucreries .....	6,692.36
Service des Terres .....	276,893.18
Loyers .....	143,854.50
Ventes .....	95,587.83
Royautés sur le sable .....	27,858.92
Biens des Jésuites .....	586.90
Seigneurie de Lauzon .....	141.41
Honoraires .....	5,599.50
Amendes .....	1,804.58
Intérêts .....	1,459.54
<b>Total</b> .....	<b>\$14,966,732.24</b>
<b>REVENUS EXTRAORDINAIRES —</b>	
Fonds d'éducation : Droits de coupe ....	\$ 749,465.65
<b>Grand Total</b> .....	<b>\$15,716,197.89</b>

**ÉTAT DES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

Description	Montant
Service civil .....	\$ 1,694,310.95
Salaires et main-d'oeuvre .....	2,115,821.81
Dépenses de voyage .....	772,251.89
Frais de bureau .....	38,720.76
Protection des forêts .....	1,733,343.45
Service forestier .....	433,261.25
Arpentages .....	1,149,970.00
Photographie aérienne .....	1,000.00
Reboisement et pépinières .....	99,962.16
Station forestière de Duchesnay et bourses d'études forestières .....	122,997.29
Dépenses diverses et imprévues .....	1,853.95
<b>Total</b> .....	<b>\$ 8,163,493.51</b>
Moins recouvrements .....	\$ 48,488.69
<b>Grand Total</b> .....	<b>\$ 8,115,044.82</b>

## LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Sans compter la superficie couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent, depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans, le territoire de la Province couvre une étendue globale de 596,708 milles carrés. Plus de la moitié de cette superficie, soit une étendue de 312,408 milles carrés située au nord du 52° de latitude, est actuellement considérée comme économiquement inaccessible. Il reste donc une étendue de 284,300 milles carrés; ou 47.6 pour cent de la superficie globale de la Province, que l'on peut considérer comme accessible, dont plus des deux-tiers sont constitués de terrains bien boisés.

Près de 58 pour cent du territoire de la Province est constitué de forêts, soit 53.3 pour cent en forêts de la Couronne et seulement 4.4 pour cent en forêts privées. A eux seuls les terrains déboisés ou très peu boisés représentent 40.0 pour cent de ce territoire, tandis que les terrains en culture ne représentent que 2.3 pour cent de la superficie globale de la Province.

Si l'on ne considère que les terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude, l'on constate que les neuf-dixièmes sont constitués de forêts de la Couronne sous juridiction provinciale; les forêts des particuliers comptent pour près de 10 pour cent, tandis que les forêts de la Couronne sous juridiction fédérale ne représentent qu'environ 0.1 pour cent des terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude.

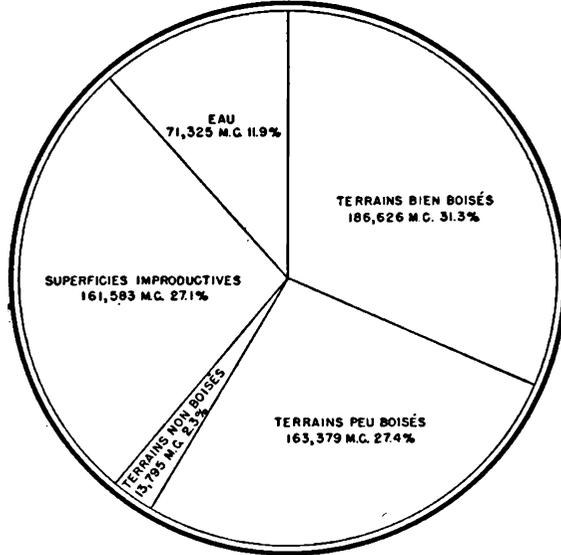
Les tableaux et graphiques ci-joints, préparés par les techniciens du Bureau de l'Economie Forestière au Service Forestier de la Province, reproduisent les plus récentes données sur la distribution et la tenure des terrains de la Province. On trouvera dans l'appendice No 13 un tableau sur la tenure des terrains de la Province, préparé par les techniciens du Service des Terres d'après une compilation en date du 31 mars 1955.

### CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE

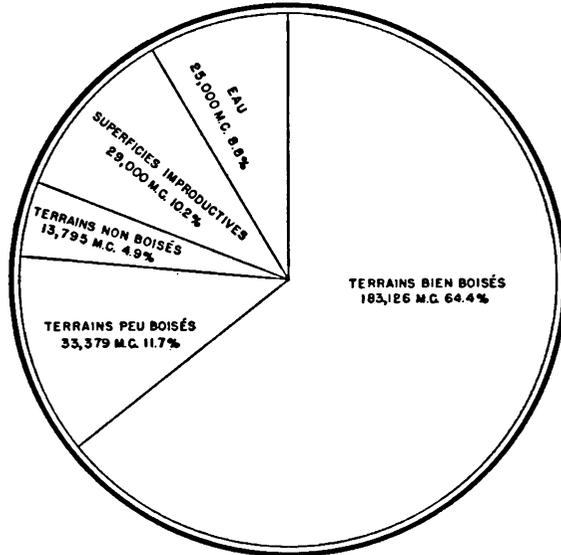
Description	Superficie en milles carrés	
<b>TERRAINS AU NORD DU 52° DE LATITUDE</b>		312,408
Terrains bien boisés .....	3,500	
Terrains peu boisés .....	130,000	
Superficies improductives .....	132,583	
Eau .....	46,325	
<b>TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE</b>		284,300
Terrains bien boisés .....	183,126	
Terrains peu boisés .....	33,379	
Terrains non boisés (en culture, etc.) .....	13,795	
Superficies improductives .....	29,000	
Eau .....	25,000	
<b>Total .....</b>		<b>596,708 (*)</b>

(\*) Ces superficies ne comprennent pas l'étendue couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE  
SUPERFICIE GLOBALE 596,708 M.C.



TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE  
SUPERFICIE 284,300 M.C.



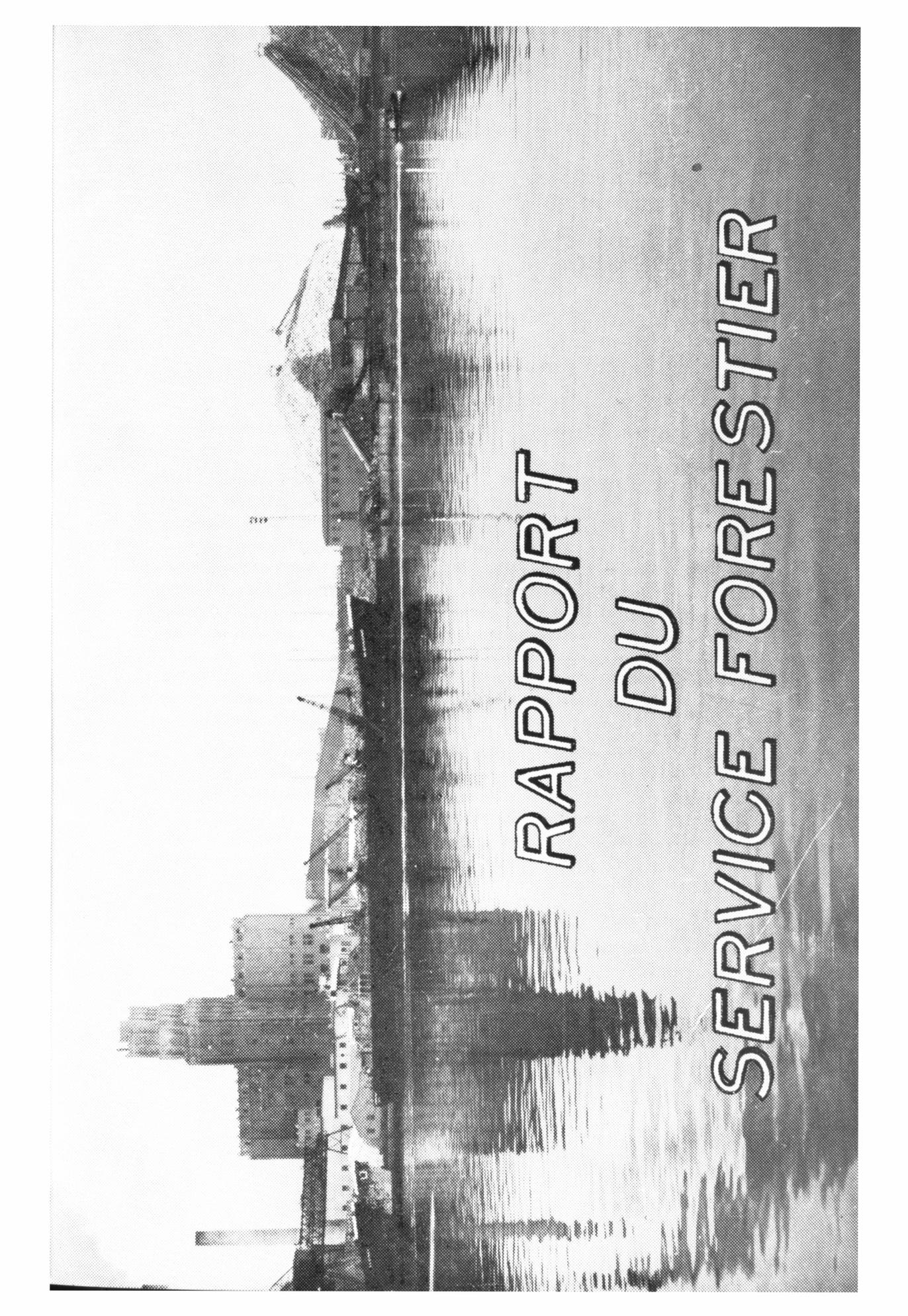
## TENURE DES TERRAINS DE LA PROVINCE

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
<b>FORÊTS DE LA COURONNE (*)</b> .....	317,798	53.3
Industrie de la pâte et du papier .....	72,293	12.3
Industrie du sciage .....	9,210	1.6
Réserves forestières cantonales .....	3,178	0.6
Gouvernement fédéral (Réserves indiennes, camps militaires, parc, etc.) .....	441	—
Réserves forestières spéciales .....	752	0.1
Réserves domaniales .....	2,374	0.4
Lots de colonisation disponibles .....	3,000	0.5
Forêts vacantes .....	225,550	37.8
<b>FORÊTS PRIVÉES (*)</b> .....	26,415	4.4
Industrie de la pâte et du papier .....	6,905	1.1
Industrie du sciage .....	1,878	0.3
Autres sociétés .....	276	—
Petits et moyens propriétaires .....	17,356	3.0
<b>TERRAINS DEBOISÉS OU TRÈS PEU BOISÉS</b> .....	280,700	40.0
<b>TERRAINS AGRICOLES</b> .....	13,795	2.3
<b>Total</b> .....	596,708	100.0

(\*) Dans ce tableau, le mot "forêt" est employé pour signifier une étendue forestière ou, dans le cas des terrains vacants de la Couronne, une étendue contenant en grande partie des terrains forestiers productifs ou improductifs.

## TENURE DES TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° DE LATITUDE (Y compris les superficies en eau et les superficies improductives)

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
<b>FORÊTS DES PARTICULIERS</b> .....	26,415	9.8
Grands propriétaires .....	9,059	3.4
Moyens et petits propriétaires .....	17,356	6.4
<b>FORÊTS DE LA COURONNE (Ottawa)</b> .....	441	0.1
Forêt expérimentale .....	8	—
Réserves indiennes .....	280	0.1
Camps militaires et autres terrains .....	36	—
Parc national .....	117	—
<b>FORÊTS DE LA COURONNE (Québec)</b> .....	243,649	90.1
Concessions forestières .....	82,503	30.5
Réserves cantonales .....	3,178	1.2
Forêts domaniales .....	2,374	0.9
Lots de colonisation disponibles .....	3,000	1.1
Réserves .....	752	0.3
Terrains vacants .....	151,842	56.1
<b>Total</b> .....	270,505	100.0



RAPPORT

DU

SERVICE FORESTIER



## RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Forestier pour l'exercice financier 1957-1958.

Le Service Forestier est une branche du Département des Terres et Forêts, chargée de l'administration des forêts de la Couronne dans tous les domaines, sauf celui de la protection, laquelle est dévolue au Service de la Protection. C'est au Service Forestier en effet qu'incombe la tâche de faire l'inventaire de notre domaine forestier, d'en assumer la gestion, de surveiller l'aménagement des forêts de la Couronne, de contrôler les exploitations forestières sur les terrains de la Couronne, de percevoir les rentes foncières et les droits de coupes qui doivent être acquittés par les détenteurs de concessions forestières ou de permis de coupe de bois sur les terrains de la Couronne, de pourvoir au reboisement des terrains de la Couronne, de promouvoir une meilleure utilisation de nos ressources forestières, de poursuivre des recherches en vue d'améliorer nos méthodes sylvicoles, etc.

L'exercice financier 1957-1958 a été marqué par des réalisations ou des initiatives destinées à assurer une utilisation plus rationnelle de notre domaine forestier. C'est ainsi que plusieurs concessions forestières ont été rétrocédées à la Couronne, tandis que des nouvelles concessions étaient accordées et que d'autres concessions étaient transférées à de nouveaux détenteurs. Des plans d'aménagement de concessions forestières couvrant une étendue globale de 15,445 milles carrés ont été soumis au Service Forestier. De leur côté, les ingénieurs du Service Forestier ont vérifié les plans d'aménagement de concessions forestières couvrant une étendue de 3,029 milles carrés. Près de 93 pour cent des concessions forestières de la Province sont désormais couvertes par un plan d'aménagement ou le seront bientôt par un plan d'aménagement présentement en préparation.

A noter également que durant cet exercice le Service Forestier a fait inventorier un total de 1,386 milles carrés de forêts de la Couronne et qu'il a fait effectuer l'étude photogrammétrique de 8,283 milles carrés de forêts de la

Couronne. Mentionnons enfin qu'une superficie globale de 731 acres de terrains de la Couronne ont été reboisés par la plantation de 909,065 plants et que le Service Forestier a fourni aux propriétaires de boisés un total de 2,722,304 plants pour fins de reboisement des terrains privés.

Par suite du ralentissement généralisé dans l'économie canadienne, on a enregistré durant cet exercice une diminution sensible dans tous les secteurs des exploitations forestières. C'est ainsi qu'il s'est coupé un volume global de 476,520,407 pieds cubes de bois dans les forêts de la Couronne, soit 183,872,700 pieds cubes de moins qu'au cours de l'exercice précédent, et un volume global de 389,247,412 pieds cubes sur les terrains privés, soit 33,973,279 pieds cubes de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

Une vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières a permis de constater que ce cubage était précis dans une proportion de 99.71 pour cent, quelque 4.45 pour cent du volume total des bois coupés dans les concessions forestières ayant fait l'objet de cette vérification.

Comme conséquence du ralentissement économique, la valeur de la production forestière du Québec s'est élevée à \$717,985,529 en 1957, soit \$15,532,074 de moins qu'en 1956. A elle seule l'industrie des pâtes et papiers a enregistré une baisse sensible de sa production, qui s'est élevée à 4,619,385 tonnes de pâtes en 1957, comparativement à 4,809,051 tonnes en 1956, et à 3,986,398 tonnes de papiers et de cartons en 1957, comparativement à 4,054,413 tonnes en 1956. De son côté, la production de bois de sciage a diminué de 1,135,446,000 p.m.p. en 1956 à 1,091,621,000 p.m.p. en 1957.

## ORGANISATION DU SERVICE FORESTIER

L'organisation du Service Forestier se divise en deux grandes divisions, que l'on désigne respectivement comme le service intérieur et le service extérieur.

### a) *SERVICE INTÉRIEUR*

Le Service intérieur du Service Forestier comprend treize organismes, dont on trouvera ci-après une brève description avec, en exergue, le nom de l'officier responsable dans chaque cas.

1) *Bureau de l'Economie Forestière* (M. Léo Lafrance, i.f.)<sup>2</sup>

Surveillance de l'aménagement des forêts de la Couronne, dendrométrie, inventaires forestiers, documentation forestière, études photogrammétriques, émission des permis d'exploitation dans les concessions forestières et dans les réserves forestières spéciales.

2) *Bureau des Permis Spéciaux* (M. Paul Lemay, i.f.)

Attribution des permis d'exploitation dans les forêts vacantes de la Couronne, en vertu des articles 99 et 120 de la Loi des Terres et Forêts.

- 3) *Bureau des Réserves Cantonales et du Reboisement* (M. J.-A. Roy, i.f.)  
Administration des réserves cantonales, entretien et surveillance générale des pépinières temporaires, reboisement sur les terres de la Couronne.
- 4) *Bureau des Exploitations Forestières* (M. Lauréat Garneau, i.f.)  
Surveillance des exploitations forestières, contrôle des bons de pension, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les terrains privés.
- 5) *Bureau du Mesurage et de la Classification des Bois* (M. Adrien Bilodeau)  
Mesurage et contrôle du mesurage des bois coupés dans les forêts de la Couronne, perception des droits de coupe, attribution des certificats permanents et des permis temporaires de mesureurs, émission des permis d'expédition des bois à l'étranger.
- 6) *Bureau de l'Enregistrement des Permis de Coupe* (M. Léon Boulanger)  
Enregistrement et renouvellement des titres de concessions forestières, contrôle des transferts de titres, perception de la rente foncière.
- 7) *Bureau de Renseignements Forestiers* (M. Roch Delisle, i.f.)  
Education forestière des propriétaires de lots boisés (surtout colons et cultivateurs), en vue d'un meilleur aménagement de leurs forêts, préparation de plans de reboisement, conseils techniques sur la culture de l'érablière et de la terre à bois, sur la tenue d'une comptabilité forestière adéquate, etc. On trouvera plus loin, sous la rubrique du service extérieur, la liste des bureaux divisionnaires qui relèvent de cet organisme.
- 8) *Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière* (M. Ls. de G. Dubois)  
Recherches et propagande en faveur du développement de la petite industrie forestière, aide technique aux industriels forestiers dans l'organisation et le fonctionnement des moulins à scie, ateliers, etc., recherches en vue d'une meilleure utilisation des bois et des déchets des scieries, compilation des données statistiques relatives aux industries forestières et aux dérivés du bois provenant des terrains privés comme des terres publiques.
- 9) *Bureau les Archives* (M. A. Hototte)  
Enregistrement, contrôle, distribution et conservation des dossiers.
- 10) *Bureau de l'Utilisation des Bois* (M. J.-R.-Alfred Legendre)  
Propagande en faveur de nos produits forestiers au moyen de tracts, causeries, etc. Ce Bureau maintient une exposition permanente des plus belles pièces de menuiserie obtenues par un emploi judicieux des bois du Québec.
- 11) *Bureau des Scieries et Erablières* (M. J.-A. Boissonneault, i.f.)  
Contrôle des scieries, émission des permis d'installation de moulins à scie, surveillance des émissions des permis de scieries, perception des dépôts-garantie et des frais de location, contrôle des permis et perception des droits de sucrerie.
- 12) *Bureau de Sylviculture et de Botanique* (M. Jean Smith, i.f.)  
Renseignements et travaux d'ordre sylvicole et botanique, traitements sylvicoles à l'intérieur des plantations sur les terres de la Couronne, études de rendement et d'accroissement des massifs boisés au moyen de places d'études permanentes.
- 13) *Entrepôt du Service Forestier* (M. R.-A. Blais)  
Contrôle de l'outillage et du matériel d'équipement entreposés à Québec ou distribués dans les districts administratifs.

## b) SERVICE EXTÉRIEUR

Le Service extérieur du Service Forestier comprend tous les bureaux ou organismes distribués un peu partout dans la Province et dont on trouvera ci-après une brève description.

### 1) *Bureaux de district*

Le territoire de la Province a été divisé pour fins administratives en onze districts, chacun sous la conduite d'un ingénieur forestier dénommé chef de district et dont voici la liste avec, en exergue, le nom et adresse du chef de district.

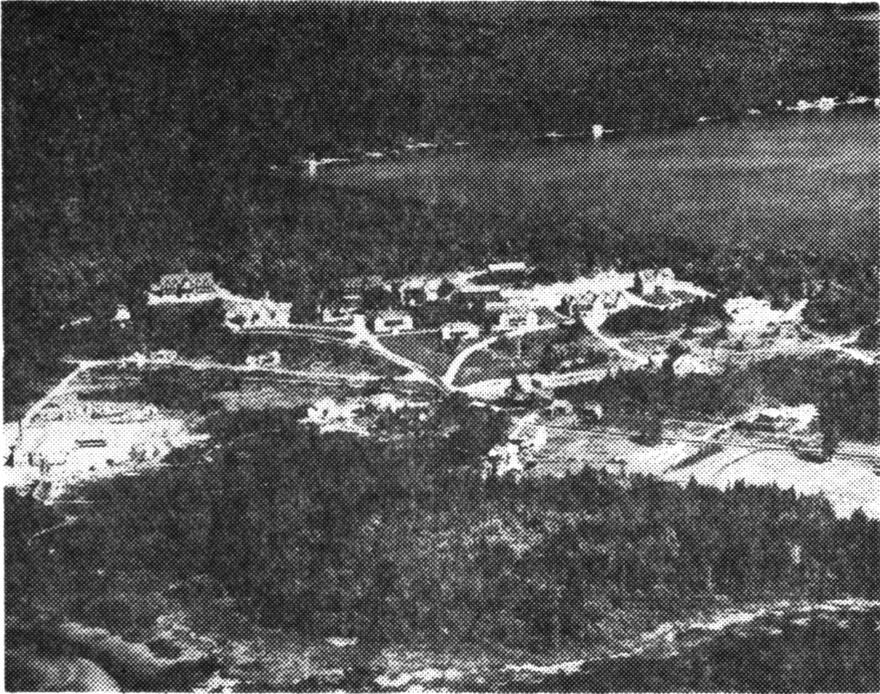
<i>District</i>	<i>Chef de district</i>
Abitibi	Albert Côté, i.f., Amos
Témiscamingue	Lucien Castonguay, i.f., Rouyn
Gatineau	Jean Lebleu, i.f., Hull
Nord de Montréal	Paul Kieffer, i.f., Montréal
St-Maurice	Maurice Descoteaux, i.f., La Tuque
Chicoutimi	Maurice Noreau, i.f., Chicoutimi
Roberval	Le-Philippe Samson, i.f., Roberval
Québec	Thomas Barry, i.f., Québec
Rive-Sud	Hervé Lizotte, i.f., Notre-Dame-du-Lac
Gaspésie	Gédéon Roy, i.f., Rimouski
Côte-Nord	Paul-Emile Jean, i.f., Hauterive

Mentionnons que chacun de ces chefs de district du Service Forestier agit également comme chef de district pour le Service de la Protection et les autres services du Département des Terres et Forêts.

### 2) *Bureaux divisionnaires du Bureau de Renseignements Forestiers*

Le Bureau de Renseignements Forestiers, dont il a été question sous la rubrique du service intérieur du Service Forestier, se ramifie en douze bureaux divisionnaires, chacun sous la direction d'un ingénieur forestier et dont voici la liste avec, en exergue, le nom de l'ingénieur divisionnaire.

<i>Division</i>	<i>Ingénieur divisionnaire</i>
Québec	Armand Fafard, i.f.
Beauceville	Paul-Emile Fortin, i.f.
Sherbrooke	Jean Dumoulin, i.f.
Lévis	Jean-Paul Dubé, i.f.
St-Jérôme (Lac St-Jean)	Maurice Kirouac, i.f.
Amqui	Jacques Brûlé, i.f.
Chandler	Marcel Leveillé, i.f.
Hull	Adrien Larrivée, i.f.
Trois-Rivières	Percy Whissell, i.f.
St-Hyacinthe	Hermel Fournier, i.f.
Rimouski	Romuald Fournier, i.f.
Ste-Anne de la Pocatière	Raymond Lord, i.f.



La Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières.

### 3) *Station Forestière de Duchesnay*

Fondée en 1935, la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, dont M. Jean-Marie Pleau, i.f., est le Directeur-général, est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières. C'est en effet à Duchesnay que sont situés l'Ecole des Gardes Forestiers et la Scierie-Ecole ainsi que le Laboratoire des Produits Forestiers.

La Station Forestière de Duchesnay est également le site de l'Ecole de Protection des Forêts, du laboratoire du Bureau d'Entomologie et la station expérimentale du Bureau de Météorologie, trois organismes relevant du Service de la Protection.

### 4) *Pépinières forestières provinciales*

Le Service Forestier maintient depuis déjà plusieurs années trois pépinières permanentes, dont l'une est située à Berthierville, sous la direction de M. Tancrede Deslauriers, i.f., une autre à Grandes-Piles, près de Grand'Mère, sous la direction de M. Maurice Descoteaux, i.f., et une troisième à Paspébiac, en Gaspésie, sous la direction de M. Edouard Grandmont, i.f.

En plus de ces trois pépinières principales, le Service Forestier possède également dix pépinières secondaires, situées pour la plupart dans des réserves cantonales, soit à Guigues, Macpès, Normandin, Parke, Rivière-du-Loup, Trécesson, St-Louis-du-Ha!-Ha!, Laterrière, Sayabec et aux Iles-de-la-Madeleine.

L'on verra enfin au chapitre des pépinières que le Service Forestier opère également sept autres pépinières volantes destinées spécialement au reboisement des terrains privés.

## LE DOMAINE FORESTIER DU QUÉBEC

Le domaine forestier du Québec est divisé en deux grandes classes. La première est composée des forêts de la Couronne, qui détient à elle seule les droits sur une superficie globale de 243,649 milles carrés ou 90.1 pour cent des forêts de la Province. La deuxième est composée des forêts privées, qui couvrent une superficie globale de 26,415 milles carrés ou 9.8 pour cent des forêts du Québec. Il faudrait ajouter à ces deux catégories les propriétés du Gouvernement Fédéral, qui ne couvrent toutefois qu'une étendue de 441 milles carrés ou 0.1 pour cent du total.

Les propriétaires de forêts privées et les autorités fédérales ne sont évidemment pas assujettis aux lois et règlements concernant l'aménagement des terrains boisés de la Province. Notons toutefois que les ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers s'occupent activement depuis plusieurs années de convertir aux méthodes sylvicoles les propriétaires de lots boisés ou de fermes forestières. Les succès remportés en ce sens au cours des dernières années sont des plus encourageants.

De leur côté les forêts de la Couronne se divisent en six grandes catégories, soit : a) les concessions forestières; b) les réserves cantonales; c) les forêts domaniales; d) les lots de colonisation disponibles; e) les réserves forestières spéciales; f) les terrains vacants de la Couronne. Comme on pourra le constater ci-après, chacune de ces catégories est régie par un ensemble de lois et de règlements particuliers.

### a) *CONCESSIONS FORESTIÈRES*

Les concessions forestières sont constituées de terrains de la Couronne affermés pour fins d'exploitation forestière. Elles couvrent une étendue globale de 82,503 milles carrés, soit une augmentation de 416 milles carrés comparativement à l'exercice précédent. Elles représentent 30.5 pour cent de la superficie totale des terrains forestiers de la Province au sud du 52° de latitude.

La liste complète des concessionnaires forestiers de la Province a été publiée dans le dernier rapport annuel du Ministre des Terres et Forêts. On

trouvera dans l'appendice No 1, à la fin du présent rapport, la liste de concessions forestières qui ont été rétrocédées à la Couronne au cours du dernier exercice financier. On trouvera également dans l'appendice No 2 la liste des nouvelles concessions forestières accordées au cours de cet exercice, et dans l'appendice No 3 la liste des transferts de concessions forestières effectués durant le même exercice.

L'aménagement des concessions forestières est régi par l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts. En vertu de cet article, tout concessionnaire forestier est tenu d'aménager les forêts de ses concessions d'après les données techniques et sous la surveillance du Service Forestier de la Province. Il doit à cette fin "fournir au Ministère, en plus d'un plan d'aménagement pour toute l'étendue des forêts qui lui sont affermées, un plan spécial d'aménagement pour le secteur qui doit être mis en exploitation au cours de la première année".

Sur un total de 82,503 milles carrés de concessions forestières, 76,575.4 milles carrés ou 92.8 pour cent sont présentement couverts par un plan d'aménagement ou le seront bientôt par un plan d'aménagement actuellement en préparation. Cette amélioration apportée au nombre de milles carrés couverts par un plan d'aménagement est due surtout aux travaux exécutés au cours des dernières années par la Consolidated Paper Corporation Ltd. sur les unités de Upper Ottawa, Lower Ottawa, Manouane et Métabetchouane.

Il y a lieu de noter que la superficie des concessions forestières dont il est ici question englobe les concessions spéciales, d'une étendue de 807.3 milles carrés. Plusieurs de ces concessions spéciales ne sont pas assujetties aux prescriptions de l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts et, dans bien des cas, les détenteurs de ces concessions sont exempts de la plupart des autres obligations imposées aux concessionnaires réguliers.

On trouvera dans le tableau No 1 la liste des plans d'aménagement soumis au Service Forestier au cours du dernier exercice financier, et dans le tableau No 2 la liste des plans d'aménagement qui ont été vérifiés par les ingénieurs du Service Forestier durant le même exercice.

#### b). *RÉSERVES CANTONALES*

Les réserves cantonales sont des étendues de forêts vacantes de la Couronne, réservées pour le bénéfice des colons et des cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur terre. Ces derniers peuvent, sur paiement d'un droit de coupe et des frais de mesurage, y obtenir des permis de coupe de bois pour des fins domestiques, mais non pour des fins commerciales.

Ces réserves cantonales sont créées à même les terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 109 de la Loi des Terres et Forêts, qui se lit comme suit : "Il est loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur recom-

TABLEAU No 1

PLANS D'AMÉNAGEMENT REÇUS AU COURS DE  
L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie milles carrés
Canadian International Paper Company	Rivière Gatineau	7,187
Canadian International Paper Company	Kipawa No 5	1,350
Collin Lumber Ltd. ....	Comtés Montmagny & L'Islet	58
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière Métabetchouane	920
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière Péribonka	1,350
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Upper Mattawin	1,400
D'Auteuil Lumber Company Ltd. ....	Canton Betsiamites	25
D'Auteuil Lumber Company Ltd. ....	Rivière Noire	18
Donnacona Paper Company Ltd. ....	Rivière Madeleine	99
Gulf Pulp and Paper Company ....	Rivière Marguerite	927
Forêt Coulonge Inc. ....	Lac Duval	42
Laberge & Frères Enrg. ....	Rivière du Cran	50
Les Chantiers Tessier Ltée ....	Rivière Vermillon	40
Price Brothers & Company Ltd. ....	Rivières Métis & Rimouski	569
Quebec North Shore Paper Company ....	Rivière aux Rochers	799
St. Lawrence Corporation Ltd. ....	Rivière Trinité	400
St. Raymond Paper Ltd. ....	Cantons Mignault & Cazeneuve	76
St. Siméon Timber Products Ltd. ....	Canton Chauveau	54
Syndicat Forestier de St-Alexis ....	Rivière Mattawin	49
The James MacLaren Company Ltd. ....	Rivière du Sourd	32

TABLEAU No 2

PLANS D'AMÉNAGEMENTS VÉRIFIÉS AU COURS DE  
L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie milles carrés
Canadian Splint Company Ltd. ....	Rivière à l'Ours	80
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière Nikauaba	1,041
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Cantons Bazin & Monet	234
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière Portneuf	589
Gillies Bros. & Co. Ltd. ....	Rivières Shyam & Noire	398
Howard Smith Paper Mills Ltd. ....	Lac Waswanipi	522
Ludger Leblanc Ltée ....	Rivière au Saumon	50
Raoul Guérette Inc. ....	Cantons Armand & Chabot	115

mandation du Ministre des Terres et Forêts, de choisir et de mettre à part, de temps en temps, dans toute partie de la Province où la Couronne possède des forêts de valeur commerciale ou non, une partie des terrains ou tous les terrains non aliénés par vente ou autrement, pour en former des réserves forestières distinctes qui sont appelées réserves forestières cantonales”.

Si cependant il ne se trouve pas de terrains de la Couronne accessibles et disponibles pour constituer une réserve cantonale dont l'intérêt public exige l'établissement, le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 115, autoriser le Ministre des Terres et Forêts à acquérir des terrains à cette fin, par achat, échange ou expropriation.

— A la fin du dernier exercice financier, le nombre de ces réserves s'élevait à 208 couvrant une superficie globale de 3,177.5 milles carrés, comparativement à 210 réserves couvrant une superficie de 3,192.5 milles carrés à la fin de l'exercice précédent.

La liste complète des réserves cantonales de la Province a été publiée dans le dernier rapport annuel du Ministre des Terres et Forêts, pour l'exercice financier 1956-1957.

#### c) *FORÊTS DOMANIALES*

Les forêts domaniales sont des étendues de terrains vacants de la Couronne constituées comme telles pour servir spécialement de réserves pour les besoins de l'industrie forestière, en vertu de l'article 108 de la Loi des Terres et Forêts, dont voici un extrait : “Le Ministre des Terres et Forêts est chargé d'administrer ces forêts. Il peut les exploiter par des coupes faites en régie ou à l'entreprise, sous la direction du Service Forestier. Il peut aussi affermer, pour une durée de temps limitée, certaines parties de ces forêts, dont l'exploitation doit alors être conduite suivant les indications du Service Forestier”.

Les forêts domaniales couvrent une étendue globale de 2,374 milles carrés, soit un peu moins de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

#### d) *LOTS DE COLONISATION DISPONIBLES*

Les lots de colonisation disponibles sont des terrains vacants de la Couronne classés comme propices à l'agriculture, qui sont transférés au Département de la Colonisation par arrêté-en-conseil. Ils couvrent une étendue d'environ 3,000 milles carrés, soit un peu plus de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

#### e) *RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES*

Les réserves spéciales sont des étendues de forêts vacantes ou affermées de la Couronne, qui ont été réservées en faveur de certains syndicats forestiers

de la Province. Seuls ces derniers peuvent être autorisés à y exécuter des coupes pour fins commerciales. Il arrive toutefois que des particuliers puissent obtenir des permis de coupe sur ces superficies, mais pour des fins domestiques seulement.

Ces réserves spéciales sont créées en vertu des articles 115 et 116 de la Loi des Terres et Forêts. L'article 116 se lit comme suit : "Le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la proposition du Ministre des Terres et Forêts, peut établir des réserves forestières spéciales pour les colonies forestières. Toutes les dispositions relatives aux réserves cantonales s'appliquent à ces réserves, tant pour leur établissement que pour leur administration; mais le permis de coupe maximum par année, pour chaque colon établi dans une colonie de cette nature, est de soixante cordes de bois à pulpe ou de quatre mille pieds cubes de bois de sciage." D'autre part, l'article 115 stipule que le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre des Terres et Forêts à faire des échanges de territoires nécessaires à la création de réserves spéciales.

On trouvera dans le tableau No 3 la liste des réserves forestières spéciales actuellement en vigueur. Comme on pourra le constater, ces réserves spéciales sont classées en deux groupes, à savoir : a) les réserves non affermées, constituées à même les terrains vacants de la Couronne; b) les réserves affermées, constituées à même les concessions forestières. Des renseignements détaillés concernant ces réserves spéciales ont été publiés dans le dernier rapport du Ministre des Terres et Forêts, pour l'exercice financier 1956-1957.

**TABLEAU No 3**  
**LISTE DES RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES**

Description	Superficie en milles carrés	Année de création
<b>RÉSERVES NON AFFERMÉES —</b>		
Fournière .....	275	1948
Fox .....	10	1942
Baie de Gaspé-Nord .....	14	1942
La Vérendrye .....	3	1943
Madeleine et Mont-Louis .....	255	1949
Sydenham .....	42	1942
Grande-Vallée .....	153	1938
<b>RÉSERVES AFFERMÉES —</b>		
Anse St-Jean et Canton Hébert .....	86	1939
Boileau-Ferland .....	88	1937
Robidoux .....	60	1943

Les réserves de La Vérendrye, de Boileau-Ferland, d'Anse-St-Jean et Canton Hébert, de Robidoux et de Fournière sont sous la juridiction exclusive du Département des Terres et Forêts. Par contre, les réserves de Sydenham,

de Baie de Gaspé-Nord, de Madeleine et Mont-Louis, de Fox et de Grande-Vallée sont administrées conjointement par le Département des Terres et Forêts et le Département de la Colonisation. Voici les attributions respectives de ces deux Départements en rapport avec l'administration de ces réserves. Le Département des Terres et Forêts est chargé : a) D'assurer à chaque syndicat, dans la mesure du possible et sur une base permanente, l'exploitation annuelle du volume de coupe fixé par le Département de la Colonisation; b) D'effectuer les inventaires forestiers, de préparer les plans d'aménagement et d'en surveiller l'exécution; c) D'émettre les permis de coupe sur recommandation du Département de la Colonisation; d) De surveiller l'exécution des coupes; e) D'effectuer le mesurage au taux réglementaire; f) D'adresser les comptes de droits de coupe à chaque syndicat et de percevoir les dits droits par l'intermédiaire du Département de la Colonisation; g) D'assurer, à ses frais, la protection de la forêt contre le feu et les autres agents destructeurs. De son côté, le Département de la Colonisation doit : a) Assurer l'assistance requise pour certains services jugés nécessaires à la conduite économique des opérations (service technique, exploitation, comptabilité, aide à la construction et à l'entretien des chemins principaux, etc.); b) Etablir le volume minimum des coupes annuelles nécessaires à la conduite économique des opérations forestières de chaque syndicat, ainsi que le volume répondant aux besoins de la population; c) Servir d'intermédiaire entre le Département des Terres et Forêts et les syndicats, pour les demandes d'émission des permis de coupe et des permis d'expédition ainsi que pour la perception des droits de coupe.

#### f) *TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE*

On entend par terrains vacants de la Couronne les terres du domaine public qui n'ont pas encore été affermées ou constituées en réserves cantonales, en forêts domaniales, en réserves forestières spéciales ou en lots de colonisation disponibles.

Les terrains vacants de la Couronne situés au sud du 52° de latitude couvrent une étendue globale de 151,842 milles carrés, soit 56.1 pour cent des terrains forestiers de la Province au sud de cette latitude. A cause de leur inaccessibilité économique actuelle, il n'est pas fait mention ici des terrains vacants de la Couronne situés au nord du 52° de latitude. La grande majorité de ces terrains vacants, actuellement considérés comme inaccessibles, se trouvent dans la partie nord des comtés d'Abitibi, Roberval, Chicoutimi et Saguenay, ainsi que dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini.

Depuis 1931, le Département des Terres et Forêts peut émettre des permis de coupe annuels et non transférables, pour fins commerciales sur les terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 99 de la Loi des Terres et Forêts qui se lit comme suit : "Le Ministre est autorisé à émettre, sans

enchère publique et sans avis préalable, des permis spéciaux valides pour une période de douze mois à compter de la date de leur émission, pour la coupe du bois sur les terrains vacants de la Couronne pour un volume n'excédant pas 150,000 pieds cubes par permis, moyennant le paiement des droits de coupe et suivant les conditions ordinaires et spéciales spécifiées par la loi et les règlements en vigueur et par l'arrêté-en-conseil autorisant l'émission de tel permis spécial. Le volume peut être porté à trois-cent-mille pieds cubes, lorsque les bois coupés sont destinés à être débités dans une scierie dont l'exploitation est économiquement nécessaire à une localité voisine. Aucune personne ou compagnie ne peut obtenir au cours d'une même année plus d'un permis mentionné ci-dessus ni ne peut en obtenir un nouveau, sans avoir entièrement payé toutes les sommes qu'elle doit à la Couronne. Tous les bois coupés en vertu de ces permis spéciaux doivent être manufacturés ou utilisés dans les limites de la Province de Québec."

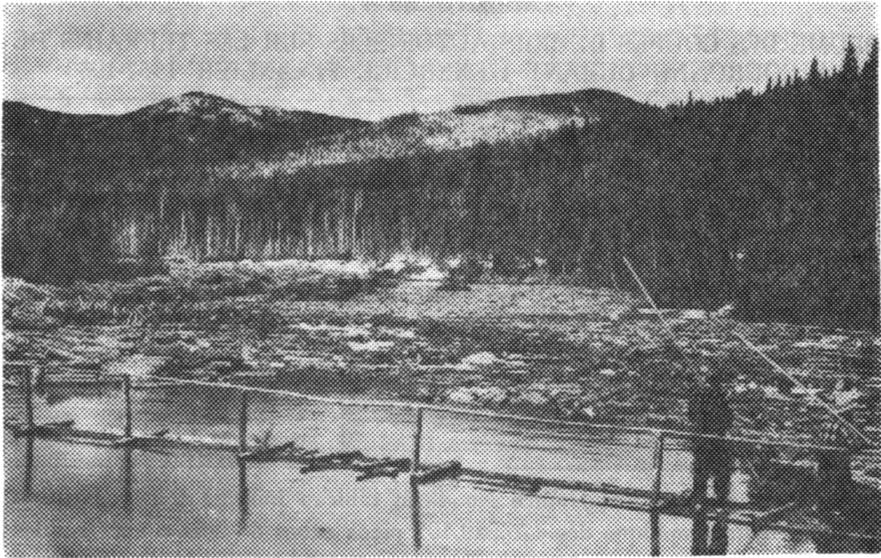
L'article 120 de la Loi des Terres et Forêts permet également au Département des Terres et Forêts d'émettre des permis pour fins domestiques sur les terrains vacants de la Couronne, aux colons ou cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur lot.

Le tarif des droits de coupe pour les bois coupés pour fins commerciales est généralement le double du tarif régulier en vigueur dans les concessions forestières. Quant aux permis accordés pour fins domestiques, les droits sont les mêmes que ceux des concessions.

Comme on pourra le constater au chapitre des exploitations forestières (tableau No 4), le volume des coupes de bois effectuées sur les terrains vacants de la Couronne au cours de l'exercice financier 1957-1958 s'élève à 39,652,148 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins commerciales en vertu de l'article 99, et à 3,389,485 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins domestiques en vertu de l'article 120.

## EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

L'exercice financier 1957-1958 a été marqué dans tous les secteurs des exploitations forestières par une diminution sensible, imputable en grande partie au ralentissement généralisé dans l'économie canadienne. Notre Bureau de Mesurage et de Classification des Bois rapporte en effet qu'il s'est coupé durant cet exercice un volume global de 476,520,407 pieds cubes de bois dans les forêts de la Couronne, soit une diminution de 183,872,700 pieds cubes comparativement à l'exercice précédent. D'autre part notre Bureau de la Statistique Forestière rapporte que le volume des bois coupés en 1957 sur les terrains privés s'est élevé à 389,247,412 pieds cubes, soit une diminution de 33,973,279 pieds cubes comparativement à l'année précédente.



**Il s'est coupé dans la Province de Québec durant l'exercice financier 1957-1958 un volume global de 865,767,819 pieds cubes de bois, dont 476,520,407 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 389,247,412 pieds cubes sur les terrains privés.**

Les 476,520,407 pieds cubes de bois coupés dans les forêts de la Couronne se répartissent comme suit : a) Bois à pâte et à papier, 344,987,358 pieds cubes ou 72.4% ; b) Bois de sciage, 122,541,435 pieds cubes ou 25.7% ; c) Autres bois, 8,991,614 pieds cubes ou 1.9% . Ces 476,520,407 pieds cubes ne comprennent pas toutefois les 1,264,800 pieds cubes de bois qui ont servi au chauffage des camps d'exploitation forestière, ni les 12,877,226 pieds cubes de bois qui furent utilisés à la construction de ces camps de même qu'au paillage et au bachonnage des chemins de chantier et à la construction de petites écluses en bois, ni enfin les 133,451 pieds cubes de bois qui ont été rapportés à l'unité, tel que piquets, perches, bois de réduction de minéral, etc. Si l'on tient compte de tous ces items, le volume global des bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1957-1958 s'établirait donc à 490,795,884 pieds cubes.

Comme on pourra le constater dans le tableau No 4, le volume des coupes de bois autorisées sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1957-1958 s'élève à 593,424,407 pieds cubes, auxquels il conviendrait d'ajouter un volume additionnel de 2,355,513 pieds cubes, qui ont été coupés sur les concessions forestières spéciales, en vertu d'arrêtés-en-conseil, et pour lesquels des permis de coupe n'ont pas été émis.

**TABLEAU No 4**  
**VOLUME DES COUPES DE BOIS AUTORISÉES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

Description	Nombre de pieds cubes	Pourcentage
<b>Concession forestières</b>		
Coupes effectuées par le concessionnaire .....	469,730,124	79.1
Coupes de bois vendues sur pied .....	69,513,565	11.7
<b>Terrains vacants</b>		
Coupes pour fins commerciales .....	39,652,148	6.7
Coupes pour usage domestique .....	3,389,485	0.6
Réserves cantonales .....	6,280,040	1.1
<b>Réserves spéciales</b>		
Coupes pour fins commerciales .....	4,626,145	0.8
Coupes pour usage domestique .....	232,900	—
<b>Total</b> .....	<b>593,424,407</b>	<b>100.0</b>

On trouvera dans l'appendice No 4 un tableau indiquant la répartition par bassin hydrographique des 476,520,407 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne au cours de l'exercice financier 1957-1958. On trouvera d'autre part dans l'appendice No 5 un tableau montrant la répartition des mêmes coupes de bois par district administratif du Service Forestier, suivant la catégorie de forêt de la Couronne et la nature des coupes effectuées.

On verra enfin dans les tableaux Nos 5 et 6 comment se répartissent les 476,520,407 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1957-1958 selon respectivement la condition des bois coupés et la nature des produits tirés de ces bois.

**TABLEAU No 5**  
**BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958, SELON LEUR CONDITION**

Conditions des bois coupés	Nombre de			Total	
	Pieds cubes	P.M.P.	Cordes	Nombre de pieds cubes	Pourcentage
Bois verts .....	81,229,552	589,170,487	2,492,322	410,911,019	86.2
Bois brûlés (Arsins) ....	1,766,753	2,337,397	88,426	9,750,442	2.1
Bois affectés par des maladies ou des insectes	13,777,167	17,959,930	338,251	46,120,488	9.7
Bois écorcés à la sève ....	1,055,566	98	66,966	6,747,696	1.4
Bois écorcés au couteau ou à la plane .....	23,430	10,070	—	25,444	—
Bois défectueux desséchés sur pied .....	397	129,496	1,156	124,556	—
Châblis .....	520,242	3,872,698	18,188	2,840,762	0.6
<b>Total</b> .....	<b>98,373,107</b>	<b>613,480,176</b>	<b>3,005,309</b>	<b>476,520,407</b>	<b>100.0</b>

TABLEAU No 6

BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT  
L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958, SELON LA NATURE DES PRODUITS

Nature des produits	Nombre de			Total en pieds cubes
	Pieds cubes	P.M.P.	Cordes	
Bois à pâte et à papier .....	94,663,968	—	2,893,749	330,632,633
Bois de sciage .....	142,592	611,989,534	11	122,541,434
Bois de chauffage .....	74,018	—	55,689	4,807,583
Bois de chauffage (houppiers de bois de sciage) .....	130	—	994	84,620
Bois de chauffage (pour chantiers) .....	132	—	—	132
Grand bois .....	1,162,444	—	—	1,162,444
Bois en grumes utilisés au paillage et au bachonnage des chemins de chantier, etc. ....	74,364	789,840	—	232,332
Bois de carbonisation et de distillation .....	—	—	145	12,325
Bois à fuseaux .....	341,569	—	13,461	1,485,754
Traverses de chemin de fer .....	493,942	698,698	—	633,682
Bois de clôture (piquets et perches) .....	11,206	—	—	11,206
Bois de mines (étais) .....	35,299	—	1	35,384
Bois de mines (ponts de travail) ...	39,579	—	—	39,579
Bois de mines (pièces de garnissage) .....	18,532	—	—	18,532
Bois de mines (traverse de chemin de fer) .....	6,048	—	—	6,048
Bois de chauffage pour les mines ...	—	—	551	46,835
Pilots de bois ronds .....	51,436	890	—	51,614
Bois à pâte (houppiers de bois de sciage) .....	898,285	—	40,676	4,355,744
Autres bois .....	359,563	1,214	32	362,526
<b>Total .....</b>	<b>98,373,107</b>	<b>613,480,176</b>	<b>3,005,309</b>	<b>476,520,407</b>

## CONTRÔLE DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Tous les mesurages de bois coupés sur les terrains de la Couronne doivent être effectués par des mesureurs dûment reconnus par le Département des Terres et Forêts. A date depuis 1880, il a été émis un total de 6,589 permis de mesureur de bois. Durant l'exercice financier 1957-1958, l'on en comptait 3,407, dont 95 ont été émis au cours de cet exercice.

Des permis de mesureur ne sont émis qu'aux gradués de la Faculté d'Arpentage et de Génie Forestier de l'Université Laval et de l'École des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay, qui ont satisfait aux examens du Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois, tenus chaque année à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf.

Notons toutefois qu'il a été émis cette année 7 permis spéciaux de mesureur, dont 4 à des employés du Service Forestier et 3 à des gradués de l'École des



**Le mesurage des bois abattus sur les terrains de la Couronne a nécessité, durant l'exercice financier 1957-1958, l'emploi de 1,555 mesureurs de bois, dont 1,110 étaient à l'emploi des compagnies forestières et 455 à l'emploi du Département des Terres et Forêts.**

Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay. Dans le cas des 4 employés du Service Forestier, il s'agissait de gardiens de réserves forestières cantonales qui n'étaient pas mesureurs de bois. Quant aux 3 autres, il s'agissait de jeunes gradués de l'Ecole des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole qui étaient sur le point d'atteindre leur majorité et auxquels on a accordé un permis de mesureur avant l'âge réglementaire, parce qu'il y avait un besoin urgent de mesureurs.

Comme on pourra le constater au tableau No 7, un total de 1,555 mesureurs ont été employés au cours d'exercice financier 1957-1958, dont 1,110 par l'industrie forestière et 455 par le Département des Terres et Forêts. Le mesurage des bois coupés dans les concessions forestières étant à la charge des concessionnaires, il est logique de s'attendre à ce que ces derniers constituent la principale source d'emploi des mesureurs, en raison du volume considérable de leurs exploitations. De son côté, le Département des Terres et Forêts requiert également un certain nombre de mesureurs pour le cubage des bois coupés sur les terrains non affermés de la Couronne, de même que pour le contrôle et la vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières.

**TABLEAU No 7**  
**MESUREURS EMPLOYÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER**  
**1957-1958**

Description	Nombre	
<b>PAR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE —</b>		<b>1,110</b>
Mesureurs .....	816	
Vérificateurs .....	123	
Chefs-mesureurs .....	92	
Autres .....	79	
<b>PAR LE DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS —</b>		<b>455</b>
Mesureurs .....	190	
Vérificateurs .....	133	
Inspecteurs .....	82	
Chefs-vérificateurs .....	11	
Autres .....	29	
<b>Total .....</b>		<b>1,555</b>

Comme on pourra s'en rendre compte au tableau No 8, les mesureurs du Département des Terres et Forêts ont effectué au cours de l'exercice financier 1957-1958 un total de 5,902 vérifications des mesurages faits sur les concessions forestières par les mesureurs à l'emploi de l'industrie forestière. Ces vérifications ont porté sur les quantités suivantes de bois coupés : 122,916 cordes, 31,026,859 p.m.p. et 4,544,229 p.c., soit l'équivalent de 21,131,401 pieds cubes solides. Ces vérifications, qui ont porté sur une moyenne de 4.45 pour cent du volume total des bois coupés par les concessionnaires forestiers de la Province, ont permis de constater que les mesurages étaient précis dans une

**TABLEAU No 8**  
**VÉRIFICATIONS DE MESURAGES EFFECTUÉES SUR LES CONCESSIONS**  
**FORESTIÈRES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

District administratif	Nombre de vérifications	Nombre de			% de pré-sion des mesurages	% vérifié sur total des bois coupés
		Cordes	P.M.P.	Pieds cubes		
Abitibi .....	209	4,325	2,092,707	87,680	99.78	2.51
Témiscamingue .....	239	1,416	3,851,131	174,996	100.00	5.38
Gatineau .....	883	7,365	7,890,730	375,585	101.03	6.37
Nord de Montréal .....	633	9,177	8,595,816	1,775,827	100.10	10.05
St-Maurice .....	518	4,832	201,294	1,105,458	100.31	1.83
Chicoutimi .....	1,022	21,983	561,919	98,585	99.73	5.96
Roberval .....	674	10,791	1,553,648	293,143	99.63	2.65
Québec .....	329	6,580	543,168	175,989	99.74	3.37
Rive-Sud .....	365	35	2,829,766	—	100.94	6.09
Caspésie .....	444	12,471	2,489,135	—	99.91	3.20
Côte-Nord .....	586	43,931	417,545	456,966	98.00	5.45
<b>Total ou moyenne</b>	<b>5,902</b>	<b>122,916</b>	<b>31,926,859</b>	<b>4,544,229</b>	<b>99.71</b>	<b>4.45</b>

proportion de 99.71 pour cent. Les pourcentages de précision mentionnés dans ce tableau expriment le rapport entre les résultats obtenus par les mesuriers des concessionnaires forestiers et ceux obtenus par les vérificateurs du Département des Terres et Forêts. Le mesurage des vérificateurs étant pris comme base ou 100 pour cent, les pourcentages inférieurs à 100 pour cent signifient donc un mesurage trop serré, tandis que ceux supérieurs à 100 pour cent indiquent un mesurage trop généreux.

Notons que le mesurage des bois coupés sur les terrains de la Couronne doit se faire d'après les unités suivantes, définies dans les "Règlements du mesurage" :

- a) En pieds cubes, pour tous les bois mesurés à la pièce, bois flacheux, bois méplats, bois équarris, bois ronds ou grumes de toute longueur. Toutefois les bois à pâte pourront être, au choix du concessionnaire, mesurés au pied cube ou à la corde.
- b) En pieds mesure de planche, pour tous les bois exclusivement destinés au sciage, c'est-à-dire destinés à être convertis en bois d'oeuvre dans une scierie. Pour fins de mesurage, seules seront considérées comme billes de sciage les billes d'une longueur de huit à vingt pieds inclusivement. Le Ministre des Terres et Forêts pourra toutefois dans certains cas, s'il le juge à propos, considérer comme billes de sciage les billes de moins de huit pieds de longueur.
- c) A la corde de 128 pieds cubes, volume apparent, pour tous les empilements de bois à fuseaux, de bois à lattes, de bois à bardeaux, de bois de chauffage, ainsi que pour les bois à pâte qui ne seront pas mesurés au pied cube ou à la pièce.
- d) Les produits suivants, façonnés en forêt : traverses, perches, piquets, pilotis, poteaux de téléphone, de télégraphe, de transmission, etc., doivent être dénombrés puis leurs dimensions établies.

On trouvera dans l'appendice No 6 un résumé de l'échelle des droits de coupe en vigueur depuis 1955 pour tous les bois coupés sur les terrains de la Couronne.

Il a été émis du 1er mai 1957 au 30 avril 1958 par le Département des Terres et Forêts 37,736 permis d'exportation et 18,439 permis d'expédition de produits forestiers, en comparaison de 43,247 et 21,234 respectivement au cours de l'exercice précédent. Ces 37,736 permis d'exportation et 18,439 permis d'expédition couvraient un volume total de 168,783,679 pieds cubes de bois, dont on trouvera le détail dans le tableau No 9.

Il y eut durant la saison d'exploitation 1957-1958 1,669 chantiers d'opérations forestières, comparativement à 2,233 au cours de la saison 1956-1957.

TABLEAU No 9

QUANTITÉS DE BOIS DONT L'EXPÉDITION OU L'EXPORTATION A  
ÉTÉ AUTORISÉE DU 1er MAI 1957 AU 30 AVRIL 1958, SELON  
LA NATURE DU PRODUIT

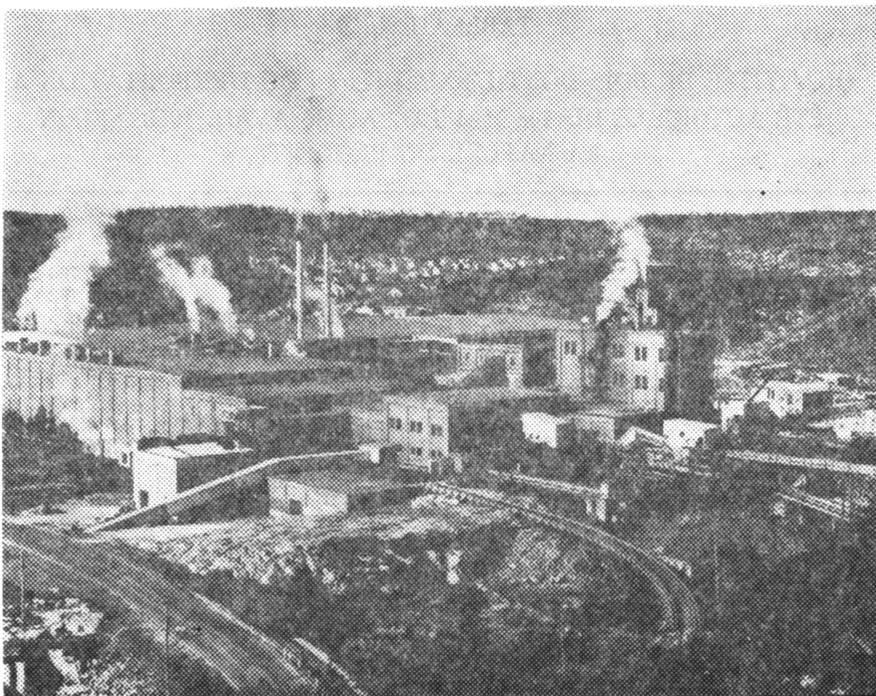
Nature du produit	Quantité	Equivalent en pieds cubes
Bois à pâte .....	1,525,068 cordes	129,630,780
Bois de sciage .....	404,353,589 p.m.p.	33,696,132
Bois de chauffage .....	1,395 cordes	104,625
Dosses .....	68 cordes	2,833
Bardeaux .....	46,700,000 unités	389,167
Lattes .....	66,603,568 unités	925,050
Poteaux .....	17,354 unités	122,924
Traverses .....	305,386 unités	814,363
Carrés à tournage .....	10,522,045 p.m.p.	876,837
Bois à placage (billes) .....	5,938,652 p.m.p.	494,888
Bois à placage .....	121,500,000 pi. car.	870,833
Piquets .....	171,375 unités	71,406
Semelles .....	64 wagons	57,500
Etats de mines .....	560,000 p.m.p.	46,667
Bois à plancher .....	300,000 p.m.p.	25,000
Coeur de bouleau .....	1,000 cordes	41,667
Arbre de Noël .....	3,690,577 unités	369,057
Barreaux .....	8 wagons	10,000
Quilles non dégrossies .....	632,400 p.m.p.	52,700
Bobines .....	205,000 p.m.p.	17,083
Branches de sapin .....	1,620 tonnes	—
Fonds de panier .....	180 cordes	7,500
Formes à chaussures .....	1,880,000 p.m.p.	156,667
<b>Total</b> .....		<b>168,783,679</b>

Les inspecteurs du Service Forestier y ont effectué 8,143 visites, soit 3,126 de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

Le nombre des ouvriers dans ces chantiers s'élevait cette année à 57,744, comparativement à 75,378 au cours de l'année précédente. On a en outre noté la présence de 1,566 femmes et 1,141 enfants en 1957-1958, soit 913 femmes et 926 enfants de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

L'ensemble des bâtisses occupées pour fins d'exploitations forestières, tel que camps des employés, écuries, entrepôts, etc., formait cette année un total de 9,349. Notons enfin que les exploitations forestières ont nécessité l'emploi de 14,496 chevaux, 3,451 camions, 1,101 tracteurs, 757 niveleuses, 371 auto-neiges, 29,605 scies mécaniques, etc.

Le Département des Terres et Forêts a également émis durant l'exercice financier 1957-1958 un total de 448 permis d'exploitation d'érablières sur les terrains de la Couronne, comparativement à 470 au cours de l'exercice précé-



L'on comptait en 1957 dans la Province de Québec 54 usines de pâtes ou de papiers, 1,662 scieries et 1,367 industries secondaires du bois, qui ont ensemble procuré de l'emploi à un total de 97,136 personnes, auxquelles elles ont versé en gages ou salaires un montant global de \$267,774,064.

dent. Comme on pourra le constater au tableau No 10, ces 448 érablières formaient une étendue globale de 8,569 acres, dont plus de 60 pour cent était compris dans les concessions forestières.

**TABLEAU No 10**  
**SUPERFICIE DES ÉRABLIÈRES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE**

Catégorie de terrains de la Couronne	Nombre d'acres
Concessions forestières .....	5,362
Réserves cantonales .....	2,385
Terrains vacants (Département des Terres et Forêts) .....	523
Terrains vacants (Département de la Colonisation) .....	333
<b>Total</b> .....	<b>8,569</b>

## L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Comme on pourra le constater au tableau No 11, la valeur de la production forestière du Québec s'est élevée à \$717,985,529 en 1957, comparativement à \$733,517,603 en 1956. Ces chiffres témoignent de l'importance de notre industrie forestière, qui se répartit en trois catégories principales à savoir : a) l'industrie des pâtes, papiers et cartons; b) l'industrie des bois de sciage; c) les autres industries utilisant le bois comme matière première. A ces trois catégories il faudrait ajouter celle du commerce du bois de chauffage.

TABLEAU No 11

### VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE DU QUÉBEC EN 1957

Description	Valeur
Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage .....	\$ 87,150,629
Bois à pâte vendus aux autres provinces ou à l'étranger .....	31,463,684
Pâte de bois vendue au Canada ou à l'étranger .....	86,235,326
Papiers et cartons vendus au Canada ou à l'étranger .....	501,594,550
Bois de chauffage et de carbonisation .....	11,541,106
<b>Total</b> .....	<b>\$717,985,529</b>

Il conviendrait de mentionner que les chiffres présentés dans ce chapitre, concernant les industries de la Province qui dépendent directement de la forêt ou de ses produits, couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 1957 et qu'en conséquence ils ne peuvent être comparés aux statistiques présentées au chapitre des exploitations forestières, lesquelles couvrent la période du 1er avril 1957 au 31 mars 1958.

#### a) *Industrie des pâtes, papiers et cartons*

On a enregistré en 1957 une légère diminution dans l'industrie des pâtes, papiers et cartons de la Province. En effet, bien que le volume des coupes de bois à pâte ait été légèrement supérieur à celui de l'année précédente, passant de 7,941,999 cordes en 1956 à 7,952,113 cordes en 1957 (voir le tableau No 12), on a toutefois enregistré une diminution dans le volume de la production des pâtes et papiers. Le tableau No 13 indique en effet que les usines québécoises ont produit en 1957, 3,986,398 tonnes de papiers et cartons, comparativement à 4,054,413 tonnes en 1956, et 4,619,385 tonnes de pâtes, comparativement à 4,809,051 tonnes en 1956.

**TABLEAU No 12**  
**BOIS À PÂTE COUPÉS EN 1957 SUIVANT LA TENURE**  
**DES TERRAINS D'EXPLOITATION**

Description	Nombre de cordes
<b>BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE —</b>	<b>5,902,978</b>
Concessions forestières .....	5,483,310
Autres terrains de la Couronne .....	419,668
<b>BOIS COUPÉS DANS LES FORÊTS PRIVÉES —</b>	<b>2,049,135</b>
Petites et moyennes propriétés privées .....	1,553,417
Grandes propriétés privées .....	495,718
<b>Total .....</b>	<b>7,952,113</b>

**TABLEAU No 13 14**  
**BOIS COUPÉS EN 1957 PAR DISTRICT ADMINISTRATIF**  
**DU SERVICE FORESTIER**

District	Nombre de cordes		
	Terres de la Couronne	Terrains privés	Total
Abitibi .....	423,097	108,868	531,965
Témiscamingue .....	146,116	53,320	199,436
Gatineau .....	445,200	90,764	535,964
Nord de Montréal .....	412,226	152,474	564,700
St-Maurice .....	1,238,748	161,807	1,400,555
Chicoutimi .....	611,350	67,625	678,975
Roberval .....	550,764	9,974	560,738
Québec .....	385,671	710,887	1,096,558
Rive-Sud .....	31,037	246,206	277,243
Gaspésie .....	500,464	373,745	874,209
Côte-Nord .....	1,158,305	73,465	1,231,770
<b>Total .....</b>	<b>5,902,978</b>	<b>2,049,135</b>	<b>7,952,113</b>

Comme on pourra le constater au tableau No 14, des 7,952,113 cordes de bois à pâte coupés dans le Québec en 1957, 5,902,978 cordes ou 74.2 pour cent provenaient des terrains de la Couronne, tandis que la balance, soit 2,049,135 ou 25.8 pour cent, provenait des terrains privés.

**TABLEAU No 14 13**  
**PRODUCTION DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS EN 1957**

Description	Nombre de tonnes de 2,000 lbs
<b>PRODUCTION DES PÂTES —</b>	<b>4,619,385</b>
Pâte mécanique .....	2,882,303
Pâte au bisulfite écru .....	923,428
Pâte au bisulfite blanchie .....	268,330
Pâte au sulfate écru .....	294,312
Pâte au sulfate blanchie .....	180,647
Autres pâtes .....	70,365
<b>PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS —</b>	<b>3,986,398</b>
Papier-journal .....	3,276,383
Papier bouquin ou à écriture .....	84,211
Papier d'emballage .....	151,694
Papier de soie .....	32,898
Autres papiers .....	83,571
Cartons .....	357,641

On verra au tableau No 15 qu'en 1957 l'industrie des pâtes et papiers a employé un total de 65,239 personnes, soit 6,989 de moins qu'en 1956, et payé en gages, salaires ou appointements un montant global de \$202,778,199 soit \$9,005,772 de moins qu'en 1956.

**TABLEAU No 15**  
**PERSONNEL EMPLOYÉ ET SALAIRES PAYÉS PAR L'INDUSTRIE**  
**DES PÂTES ET PAPIERS EN 1957**

Description	Nombre d'employés	Salaires payés	
<b>AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES</b>	36,711	\$ 75,689,993	
Employés appointés .....	3,099	\$ 9,567,835	
Employés à gages .....	33,612	66,122,158	
<b>AUX USINES —</b>	28,528	127,088,206	
Employés appointés .....	4,220	24,199,617	
Employés à gages .....	24,308	102,888,589	
<b>Total .....</b>	<b>65,239</b>	<b>\$202,778,199</b>	

Notons enfin que notre industrie des pâtes et papiers comptait en 1957 un total de 54 usines, dont 10 usines de pâtes cellulósiques, 10 usines de papiers ou de cartons et 34 usines de pâtes et de papiers. On aura en référant au tableau No 16 une idée de l'importance de cette industrie des pâtes et papiers dans l'économie de notre Province en 1957.

**TABLEAU No 16**  
**STATISTIQUES CONCERNANT L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS**  
**DANS LE QUÉBEC EN 1957**

Description	Montant ou quantité
Combustible consommé .....	\$ 24,024,807
Capital engagé .....	\$680,590,748
Electricité achetée .....	\$ 26,043,409
Force motrice utilisée .....	1,773,940 chevaux-vapeur
Bois coupés ou achetés .....	6,575,386 cordes
Bois consommés .....	6,046,821 cordes
Valeur des bois consommés .....	\$169,720,279
Valeur de la pâte fabriquée .....	\$274,216,195
Valeur de la pâte vendue .....	\$ 86,235,326
Valeur des papiers et cartons vendus .....	\$501,594,550
Valeur des matières premières et autres fournitures utilisées .....	\$221,976,197

On trouvera dans les appendices Nos 7, 8, 9 et 10 d'autres statistiques concernant l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec et au Canada.

b) *Industrie des bois de sciage*

Le nombre des scieries établies dans la Province est tombé de 1,740 au premier janvier 1957 à 1,662 au premier janvier 1958. Cette diminution de 78 scieries provient du fait qu'en 1957 126 scieries ont été démolies ou incendiées et que 48 nouvelles scieries ont été construites.

Cette industrie des bois de sciage a fourni en 1957 de l'emploi à 13,351 personnes, soit 454 de moins qu'en 1956, et payé en gages et salaires un montant global de \$14,119,960, soit \$1,280,094 de moins qu'en 1956.

La production totale de bois de sciage s'est élevée à 1,091,621,000 p.m.p. en 1957, comparativement à 1,135,446,000 p.m.p. en 1956. La valeur de cette production a également diminué de \$78,766,226 en 1956 à \$74,957,904 en 1957.

On trouvera dans le tableau No 17 et dans les appendices Nos 11 et 12 d'autres statistiques concernant cette industrie des bois de sciage.

**TABLEAU No 17**  
**STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE**  
**DANS LE QUÉBEC EN 1957**

Description	Quantité en 1,000 p.m.p.	Valeur au moulin	Valeur au 1,000 p.m.p.
<b>BOIS D'OEUVRE —</b>			
<i>Résineux</i> .....	815,970	\$54,072,557	
Pin blanc .....	88,694	\$ 7,407,336	\$ 84
Pruche .....	22,532	1,366,445	61
Épinette & Sapin .....	594,047	38,595,542	65
Cèdre .....	12,687	676,793	53
Pin rouge .....	4,520	395,220	87
Mélèze .....	89	5,520	62
Pin gris .....	93,401	5,625,701	60
<i>Feuillus</i> .....	231,287	17,767,480	
Bouleau .....	10,970	727,409	66
Merisier .....	133,188	11,135,118	84
Érable .....	37,098	2,746,210	74
Tilleul .....	14,945	1,179,562	79
Orme .....	5,321	356,133	67
Frêne .....	1,741	128,808	74
Hêtre .....	3,198	198,811	62
Peuplier .....	4,128	207,660	50
Tremble .....	18,875	948,692	50
Chêne .....	1,461	111,310	76
Noyer .....	329	25,395	77
Cerisier .....	33	2,372	72
<b>BOIS A FUSEAUX —</b>	10,681	1,322,331	124
<b>BARDEAUX (43,494 carrés)</b>	4,351	241,527	6
<b>LATTES (46,321 milles) ...</b>	9,265	423,309	9
<b>TRAVERSES —</b>			
<i>Résineux</i> (239,455 unités)	7,661	383,853	1.6
<i>Feuillus</i> (387,943 unités)	12,406	748,737	1.9
	1,091,621	\$74,959,904	

TABLEAU No 18

## STATISTIQUES SUR LES INDUSTRIES SECONDAIRES DU BOIS DANS LE QUÉBEC EN 1957

Description	Nombre d' <i>ustensiles</i> <i>d'usines</i>	Usines en opération	Nombre d'employés	Salaires payés	Valeur des bois employés	Valeur de la production
Feuilles de placage et bois contre-plaqués .....	28	28	2,852	\$ 7,363,162	\$10,752,036	\$ 24,346,880
Portes, chassis et planage .....	851	769	5,798	14,288,901	31,206,183	58,055,356
Parquets en bois dur .....	13	13	638	1,658,368	4,075,291	7,143,739
Meubles .....	396	373	5,716	21,078,336	15,797,376	64,702,800
Boîtes, caisses, paniers .....	55	49	959	2,287,681	2,567,955	6,120,506
Cercueils et articles funéraires .....	23	22	470	1,204,387	530,667	3,331,262
Industries diverses .....	50	40	363	950,990	469,874	2,299,960
Conservation du bois .....	4	4	158	580,290	2,507,660	4,777,764
Bois tourné, manches, etc. ....	41	37	584	1,274,769	1,768,284	4,230,536
Fournitures pour aviculture et apiculture .....	2	1	36	75,651	61,025	232,127
Bois filamenté .....	3	3	37	80,278	75,965	197,159
Formes, embauchoirs .....	8	8	442	1,065,107	805,404	3,007,849
Ustensiles en bois .....	17	16	444	827,571	709,306	2,403,087
Tonnellerie .....	5	4	49	140,414	342,458	873,794
<b>Total .....</b>	<b>1,496</b>	<b>1,367</b>	<b>18,546</b>	<b>\$52,875,905</b>	<b>\$71,669,494</b>	<b>\$181,722,819</b>

c) *Industries secondaires du bois*

Le tableau No 18 donne une idée de l'importance des industries secondaires utilisant le bois comme matière première. Comme on pourra s'en rendre compte, ces industries ont employé en 1957 un total de 18,546 personnes, auxquelles elles ont payé en gages ou salaires un montant global de \$52,875,905. Ces industries ont utilisé des bois pour une valeur de \$71,669,494, pour la fabrication de produits évalués à un montant global de \$181,722,819.

Pour compléter ce tableau, il conviendrait d'ajouter les statistiques relatives à l'industrie du charbon de bois. L'on comptait en effet dans le Québec en 1957 un total de 110 fours, qui ont utilisé quelque 25,550 cordes de bois pour la fabrication de 10,200 tonnes de charbon de bois d'une valeur de \$408,000.

d) *Industrie du bois de chauffage*

La production de bois de chauffage dans le Québec en 1957 s'est élevée à 125,509,175 pieds cubes, dont 120,434,397 pieds cubes ou 96.0 pour cent provenaient des terrains privés et seulement 5,074,778 pieds cubes ou 4.0 pour cent provenaient des terrains de la Couronne. Ce sont donc les terrains privés qui constituent la principale source d'approvisionnement de cette industrie du bois de chauffage.

### INVENTAIRE ET PHOTOGRAMMÉTRIE

Comme on pourra le constater au tableau No 19, le Département des Terres et Forêts a fait inventorier au cours de l'exercice financier 1957-1958, un total de 1,386 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 111 milles carrés dans les réserves cantonales et 1,275 milles carrés sur les terrains vacants de la Couronne. Ces travaux portent à 15,525 milles carrés la superficie globale des terrains de la Couronne inventoriés depuis 12 ans.

TABLEAU No 19  
TRAVAUX D'INVENTAIRE FORESTIER EFFECTUÉS AU COURS  
DE L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958

Forêts inventoriées	Superficie, milles carrés
<b>DANS LES RÉSERVES CANTONALES —</b>	<b>111</b>
Comté de Chicoutimi .....	50
Comté de Kamouraska .....	21
Comté de Roberval .....	40
<b>SUR LES TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE —</b>	<b>1,275</b>
Comté d'Abitibi-Est .....	914
Comté d'Abitibi-Ouest .....	98
Comté de Rouyn-Noranda .....	26
Comté de Témiscamingue .....	80
Territoire de Mistassini .....	157
<b>Total .....</b>	<b>1,386</b>

Ces chiffres ne comprennent pas toutefois tous les travaux d'inventaire forestier, effectués par les propriétaires de forêts privées et par les détenteurs de concessions forestières, en vue de la préparation du plan d'aménagement de ces concessions.

Le Département des Terres et Forêts a également fait effectuer au cours du même exercice l'étude photogrammétrique de 8,283 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 6,267 milles carrés dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini et 2,016 milles carrés dans le comté de Saguenay.

## PÉPINIÈRES

En vue d'assurer le reboisement des terrains inconsidérément déboisés et dont le reboisement naturel ne se fait pas assez rapidement, le Département des Terres et Forêts maintient à travers la Province un réseau de 20 pépinières, dont 3 permanentes, 10 secondaires et 7 volantes. On trouvera dans le tableau No 20 la liste complète de ces 20 pépinières.

TABLEAU No 20  
LISTE DES PÉPINIÈRES PROVINCIALES

Description	Comté	Nombre de plants
<b>PÉPINIÈRES PERMANENTES —</b>		
Berthierville .....	Berthier	18,836,080
Grandes-Piles .....	Lavolette	9,348,300
Paspébiac .....	Bonaventure	1,307,268
<b>PÉPINIÈRES SECONDAIRES —</b>		
Trécesson .....	Abitibi-Est	480,103
Laterrière .....	Chicoutimi	88,806
Normandin .....	Roberval	581,800
Guigues .....	Témiscamingue	11,710
St-Louis-du-Ha!-Ha! .....	Témiscouata	583,305
Parke .....	Kamouraska	142,450
Rivière-du-Loup .....	Rivière-du-Loup	17,049
Macpès .....	Rimouski	439,400
Iles-de-la-Madeleine .....	Iles-de-la-Madeleine	369,834
Sayabec .....	Matapédia	194,950
<b>PÉPINIÈRES VOLANTES —</b>		
St-Hyacinthe .....	St-Hyacinthe	2,000
Mont-Joli .....	Rimouski	160,000
St-Pascal .....	Kamouraska	114,000
Scott .....	Dorchester	387,700
Sherbrooke .....	Sherbrooke	200,000
Victoriaville .....	Arthabaska	330,000
Pont-Rouge .....	Portneuf	319,500
<b>Total</b> .....		<b>33,914,255</b>

Les pépinières permanentes et secondaires sont destinées avant tout au reboisement des terrains de la Couronne. Les pépinières permanentes ont un rayonnement qui s'étend à toute la Province, tandis que les pépinières secondaires ne desservent que la région où elles sont situées.

Les 3 pépinières permanentes disposent de l'équipement requis pour l'ensemencement et la culture intense des semis, en vue de fournir des plants susceptibles d'être affectés au reboisement des terrains de la Couronne dans tous les coins de la Province. C'est également à ces 3 pépinières que l'on s'occupe spécialement de la collection des cônes et de l'extraction, la préparation, l'analyse et l'entreposage des semences forestières.

Les 10 pépinières secondaires ont pour fonction particulière la préparation des plants destinés au reboisement des régions où elles se trouvent.

Les 7 pépinières volantes sont surtout destinées à la culture des plants devant servir au reboisement des propriétés privées dans les régions où elles sont situées. Elles sont sous la surveillance technique des ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers.

Comme on pourra le constater à la lecture du tableau No 20, ces 20 pépinières disposaient à l'automne de 1957 d'un total de 33,914,255 plants destinés presque exclusivement à des fins de reboisement. Les pépinières privées étant maintenant en mesure de subvenir à la demande pour des plants d'ornementation, le Département a en effet abandonné depuis quelques années la production de plants à cette fin, consacrant plutôt toutes ses énergies et ses ressources aux seules fins de reboisement. Ces 33,914,255 plants en inventaire à la fin de cette année représentent une augmentation de 6,219,021 sur les 27,695,234 plants en inventaire à la fin de l'exercice précédent.

Signalons que, par suite du développement extraordinaire de la ville de Hauterive en ces dernières années, la pépinière secondaire qui y avait été établie en 1954 a dû évacuer les terrains qu'elle occupait dans cette localité. Les 476,000 plants qu'elle contenait ont été mis en terre le long de la route No 15 entre Hauterive et Forestville.

## REBOISEMENT

Le Département des Terres et Forêts poursuit depuis 1925 sa politique de revaloriser les terrains qui peuvent profiter d'un reboisement artificiel. Jusqu'à date, il a été mis en terre, seulement sur les terrains de la Couronne, plus de 45,000,000 de plants, 48,500,000 semis et 51,027 livres de semences forestières. La superficie ainsi reboisée dépasse les 48,000 acres.

Sur les terrains privés, plus de 15,000,000 de plants ont été mis en terre depuis 1942 par les propriétaires de boisés, sous les diligentes instructions des des ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers.

Au cours de l'exercice financier 1957-1958, une superficie globale de 731 acres a été reboisée sur les terrains de la Couronne, par la plantation de 909,065 plants répartis comme suit : a) Canton de Betsiamites, 275,000; b) Iles-de-la-Madeleine, 40,000; c) Canton de Normandin, 8,515; d) Canton de Packington, 36,700; e) Canton de Romieu, 160,000; f) Canton de Tiblémont, 388,850.

De leur côté les propriétaires de boisés ont planté durant le même exercice un total de 2,722,304 plants, qui leur ont été fournis gratuitement par le Département des Terres et Forêts, à condition qu'ils acceptent de faire leur reboisement selon les directives des ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers. Les bénéficiaires assument toutefois les frais de transport, qui sont la plupart du temps très minimes, étant donné qu'on organise ordinairement une distribution collective par camion, ce qui réduit au minimum le montant à payer par chaque propriétaire.

### ÉDUCATION FORESTIÈRE

Trois Bureaux sont plus particulièrement chargés de l'éducation forestière au sein du Service Forestier. Ce sont : a) le Bureau de Renseignements Forestiers; b) le Bureau de la Petite Industrie Forestière; c) le Bureau des Produits Forestiers, de Montréal. Le premier s'occupe de conseiller les propriétaires de lots boisés, tandis que les deux autres veillent à promouvoir une meilleure utilisation des produits forestiers.

#### a) *BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS*

Le Bureau de Renseignements Forestiers a la tâche d'inciter les propriétaires de lots boisés à faire un aménagement rationnel de leurs domaines forestiers, de manière à en assurer la conservation et à en accroître le rendement en matériel ligneux ou, suivant le cas, en produits sucriers.

Tel que mentionné au chapitre de l'organisation du Service Forestier, le Bureau de Renseignements Forestiers comptait à la fin de l'exercice financier 1957-1958 un réseau de douze divisions réparties dans tous les coins de la Province, chacune sous la direction d'un ingénieur forestier.

Au cours de l'exercice financier 1957-1958, les techniciens de ce Bureau ont effectué dans leur territoire respectif, à la demande de propriétaires de boisés, un total de 3,099 visites réparties comme suit : a) 277 visites sans étude du boisé; b) 888 visites avec étude de la terre à bois; c) 846 visites avec étude de l'érablière; d) 365 visites avec étude de la terre à bois et de l'érablière; e) 175 visites relatives aux arbres d'ornementation; f) 125 visites pour fins d'inspection entomologique ou pathologique; g) 67 visites pour fins de mesurage ou de marchés du bois; h) 356 autres visites de toutes sortes.



**En plus d'effectuer 3,099 visites de boisés, les ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers ont prononcé durant l'exercice financier 1957-1958 un total de 148 conférences dans des salles publiques ou devant des cercles, clubs ou associations et présenté un total de 55 conférences et démonstrations en forêt.**

Ce Bureau a aussi continué durant cet exercice à faire tenir des comptabilités par des propriétaires de boisés. En plus de fournir des renseignements précieux, ces comptabilités servent très bien les fins de l'éducation forestière. Au cours du dernier exercice financier, le Bureau avait 68 boisés sous comptabilité, dont 24 terres à bois, 7 terres à bois et érablières et 37 érablières.

En plus de leurs visites de boisés, de leurs travaux relatifs au reboisement, de la préparation de comptabilités forestières et de la poursuite de quelques recherches et enquêtes, les techniciens de ce Bureau ont continué cette année leur travail d'éducation forestière auprès surtout des propriétaires de lots boisés et de leurs fils. Comme on pourra s'en rendre compte dans le tableau No 21, ces travaux d'éducation populaire ont consisté dans des articles de presse et de revues, des bulletins et causeries radiophoniques, des conférences devant des clubs, cercles ou associations, des conférences dans des salles publiques, des conférences et démonstrations en forêt, des assemblées de rang, des cours d'initiation forestière dans les écoles moyennes d'agriculture et à la Station Forestière de Duchesnay, etc.

Aux travaux ci-dessus mentionnés ajoutons les activités suivantes, pour compléter ce compte-rendu du travail effectué par les techniciens de ce Bureau

**TABLEAU No 21**  
**TRAVAUX D'ÉDUCATION FORESTIÈRE EFFECTUÉS**  
**DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

Description	Nombre	Assistance
Articles de presse .....	85	
Bulletins et causeries radiophoniques .....	37	
Conférences devant clubs, cercles, associations		
a) Devant adultes .....	38	1,549
b) Devant jeunes .....	29	1,525
Conférences en salles publiques devant propriétaires forestiers avec ou sans grand public .....	81	5,908
Conférences et démonstrations en forêt		
a) Devant adultes .....	38	666
b) Devant jeunes .....	17	534
Assemblées de rang .....	19	331
Cours de sylviculture dans les écoles moyennes d'agriculture ou à la Station Forestière de Duchesnay .....	296	619

durant l'exercice financier 1957-1958 : a) Préparation de 11 avis de reboisement et de 5 rapports de reboisement, en vue du paiement de la prime aux propriétaires des lots reboisés; b) Etude de 110 projets d'ornementation; c) Administration de 8 pépinières forestières et d'une pépinière de démonstration; d) Cours au camp d'été des Clubs 4-H; e) Collaboration à la préparation de l'exhibit du Département des Terres et Forêts à l'exposition régionale de Sherbrooke; f) Collaboration avec l'Association Forestière Québécoise pour le classement des concurrents au Grand Prix Forestier, sections des terres à bois et des érablières; g) Visites de plusieurs boisés en vue de leur certification comme fermes forestières; h) Participation avec exhibit aux Journées Agricoles de Thetford Mines; i) Participation à 10 journées d'étude organisées par des agronomes pour le bénéfice des cultivateurs; j) Participation à divers congrès et assemblées régionales (Union Catholique des Cultivateurs; Association Forestière Québécoise; Producteurs de Sucre d'Erable; Clubs 4-H; etc.); k) Travaux de sylviculture dans deux érablières et une terre à bois, choisies comme boisés de démonstration; l) Collaboration avec d'autres organismes dans l'organisation municipale contre les incendies de forêt; m) Organisation d'un concours de terres à bois dans la municipalité de Trois-Pistoles; n) Jugement des terres à bois inscrites aux concours forestiers de l'Association Forestière Mauricienne; o) Préparation de bulletins et de feuillets pour distribution aux propriétaires forestiers; p) Assistance à Ottawa en 1957 à une conférence sur l'établissement de règles pour une classification canadienne des arbres de Noël.

**b) BUREAU DE LA PETITE INDUSTRIE FORESTIÈRE**

Dans la poursuite de leur travail d'assistance technique auprès des petits industriels forestiers, les techniciens du Bureau de la Petite Industrie Forestière

se sont appliqués à leur démontrer tous les bénéfices qu'il serait possible d'obtenir d'une utilisation plus intégrale de la matière première et par l'emploi de méthodes plus rationnelles dans le débitage et la finition du produit.

Au cours de maintes visites industrielles, le personnel de ce Bureau a été en mesure de donner de précieuses directives sur l'ajustement et le fonctionnement des machines. Très souvent les machines qu'on utilise sont trop légères pour le volume de la production. N'ayant pas la résistance appropriée à l'effort auquel elles sont soumises, elles se désaxent rapidement. Il en résulte une usure précoce de la machinerie en même temps qu'une détérioration, sans compter le matériel ligneux qui se perd en déchets dans des proportions anormales.

Dans certaines industries, également, les frais de production sont trop élevés en raison d'un manque absolu de contrôle des coûts. Les techniciens de ce Bureau ont eu souvent l'occasion de remédier à cette déficience par l'établissement d'un système élémentaire de contrôle permettant de déceler les phases d'opérations déficitaires, c'est-à-dire les sections de l'usine où un redressement s'imposait.

Notons enfin que les renseignements fournis par le Bureau de la Petite Industrie Forestière, en particulier sur le séchage des bois et le fonctionnement des séchoirs, ont contribué dans une large mesure à améliorer la qualité des produits manufacturés.

### c) *BUREAU DE L'UTILISATION DES BOIS*

Le Bureau de l'Utilisation des Bois a continué au cours de l'exercice financier 1957-1958 son travail de propagande en faveur de nos bois indigènes et de nos produits forestiers. Ce Bureau, qui est situé à Montréal, est installé dans un spacieux local au Palais du Commerce. Le milieu est éminemment propice au travail poursuivi, en raison de la nature même de cet édifice, spécialement destiné au Commerce.

Un total de 3,851 personnes ont visité cette année les salles d'échantillon de ce Bureau. Ajoutons que les techniciens du Bureau ont dû répondre à 2,982 demandes de renseignements par téléphone et que plus de 2,500 lettres, rapports, brochures ou imprimés de toutes sortes ont été soit mis à la poste, soit distribués sur place aux visiteurs qui en firent la demande.

Mentionnons également que le Département des Terres et Forêts était représenté à l'exposition appelée "Visage du Canada", qui fut tenue en janvier 1958 aux Salons du Louvres, à Paris. La préparation du kiosque avait été confiée au Bureau de l'Utilisation des Bois. Travail très long et très délicat, ce kiosque fut terminé vers la fin de novembre 1957 et l'honorable Ministre

des Terres et Forêts le présenta au public montréalais au cours d'une conférence de presse, avant qu'il ne soit expédié outre-mer.

Parmi les autres activités du personnel de ce Bureau au cours de l'exercice financier 1957-1958, il y a lieu de mentionner : a) Diverses visites organisées aux salles d'échantillon de ce Bureau à Montréal; b) Collaboration avec divers organismes et plus particulièrement avec le Bureau de la Province de Québec à New York; c) Participation au montage des exhibits du Département des Terres et Forêts à certaines expositions régionales; d) Collaboration spéciale accordée aux organismes ou associations s'occupant de promouvoir l'utilisation du bois.

## RECHERCHES FORESTIÈRES

Deux organismes différents s'occupent de recherches au sein du Service Forestier; il s'agit du Bureau de Sylviculture et de Botanique, et du Laboratoire des Produits Forestiers, de Duchesnay.

### a) *BUREAU DE SYLVICULTURE ET DE BOTANIQUE*

Le Bureau de Sylviculture et de Botanique a dû restreindre ses activités au cours du dernier exercice financier à l'étude des problèmes entrepris il y a quelques années. Le manque de personnel technique entraîné aux disciplines sylvicole et botanique ainsi que l'ampleur des travaux déjà en cours ont en effet empêché les techniciens de ce Bureau d'entreprendre de nouveaux travaux de recherches.

Une attention toute particulière a toutefois été portée à l'étude et à la solution des problèmes d'ordre sylvicole, qui ont été soumis à ce Bureau en relation avec l'administration des forêts de la Couronne. Les principales recherches poursuivies au cours du dernier exercice peuvent être résumées comme suit

#### 1) *Etudes sur les possibilités de mise en valeur des terrils des mines d'or et d'amiante de la Province*

Les recherches entreprises il y a quatre ans sur les possibilités de mise en valeur des terrils des mines d'or et d'amiante de la Province ont fait l'objet, encore cette année, de nouvelles expériences, tant en laboratoire que sur le terrain.

Par suite de circonstances incontrôlables, aucune plantation ne put être faite sur les terrils des mines d'amiante, comme il avait été décidé l'automne précédent. Cependant des essais ont été faits en laboratoire sur ces mêmes terrils, en utilisant les essences suivantes : pin rouge, pin blanc, pin gris, épinette noire, cèdre, mélèze et saule laurier. Au bout de quelques mois, ces

expériences ont permis de constater que l'épinette noire, le cèdre, le mélèze et le saule laurier étaient les essences qui semblaient avoir le plus de chance de réussite.

Un inventaire des plantations effectuées en 1955 et 1956 sur les terrils des mines d'or à Malartic a permis de constater de façon définitive qu'il était absolument impossible de faire croître des peuplements forestiers sur ces déchets de mines stériles, sans l'apport d'engrais végétaux ou animaux très coûteux. Des centaines de plants mis en place en 1955 et 1956, il ne restait plus à l'été de 1957 que les quantités suivantes, exprimées en pourcentage : cèdre de l'est, 32% (2 ans); pin gris, 15% (2 ans); saule laurier, 27% (2 ans); peuplier Raverdeau, 17% (2 ans); peuplier baumier, 22% (1 an).

D'autre part une certaine quantité de plants de cèdre de l'Est et de boutures de saule laurier furent plantés sur une superficie de terrils ayant déjà fait l'objet d'expériences de la part des techniciens du Département de l'Agriculture. On y avait fait l'apport d'engrais de ferme et de déchets de ville (vidanges) et semé quelques plantes légumineuses calciphiles. Les résultats ont été surprenants, donnant des plants de près de six pieds de hauteur. Deux mois après la plantation de ces plants et boutures, une réussite a été constatée dans une proportion de 80 pour cent pour le saule laurier et de 25 pour cent pour le cèdre de l'Est. Le très fort pourcentage de mortalité chez le cèdre de l'Est doit être attribué en grande partie à la pauvre qualité des plants, qui sont parvenus à Malartic en très mauvais état. La présence de matières végétales dans le sol laisse prévoir que ces plantations auront plus de succès que les précédentes. Mais il faudra encore quelques années pour pouvoir tirer des conclusions définitives.

A la demande du Département des Mines, ces travaux de recherches seront continués encore quelques années, avant de pouvoir apporter une solution adéquate au problème de la mise en valeur des terrils des mines d'or et d'amiante de la Province.

## 2) *Etudes sur les sols des pépinières gouvernementales*

Deux autres pépinières secondaires ont été visitées au cours de l'été de 1957, soit celle de Guigues, comté de Témiscamingue, et celle de Parke, comté de Kamouraska. Les sols de ces pépinières furent échantillonnés convenablement pour analyse en laboratoire. Il ne reste plus maintenant que deux pépinières secondaires et six pépinières volantes à visiter.

On a d'autre part procédé à l'étude des résultats des analyses en laboratoire des sols des pépinières visitées au cours des années passées. Ces études, qui n'ont pu encore être terminées, ont été faites dans le but de préparer des instructions quant aux traitements et améliorations susceptibles d'être apportés aux sols de ces pépinières, pour en améliorer et augmenter le rendement.

### 3) *Relevé et étude sylvicole des plantations sur les terres de la Couronne*

Conformément au programme établi il y a quelques années, les officiers de ce Bureau ont pu continuer, au cours de l'été de 1957, le relevé et l'étude sylvicole des diverses plantations effectuées sur les terres de la Couronne. Ces travaux ont pour but de renseigner l'administration gouvernementale sur l'importance et l'état de santé des plantations érigées sur les terrains vacants de la Couronne et dans les réserves cantonales. A l'aide des renseignements recueillis au cours de ces relevés, il sera possible d'effectuer l'aménagement de ces plantations et de juger des traitements sylvicoles à y apporter, pour les conserver ou les améliorer.

Au cours de l'été de 1957, on a fait un relevé complet de dix plantations couvrant une superficie globale de 2,363 acres dans les comtés de Roberval (cantons de Bourbon, Dequen et Normandin), Lac St-Jean (canton de Mézy) et de Chicoutimi (cantons de Cimon, Gagné, Harvey, Jonquière, Kénogami et Tremblay). L'an prochain, l'on se propose de relever les plantations de la Gaspésie et du comté de Rimouski.

On a d'autre part refait le relevé complet des places d'études permanentes établies dans les plantations de St-Clet et St-Lazare, comté de Vaudreuil, et de Lachute, comté d'Argenteuil, en vue du contrôle des essais de fertilisation et d'élagage entrepris il y a deux ans dans certaines plantations déficientes. Ces travaux feront d'ici quelque temps l'objet d'une communication exposant les effets de divers fertilisants sur ces plantations déficientes ainsi que de l'élagage et du dépressage dans une plantation trop serrée.

### 4) *Etude sur le rendement et l'accroissement des peuplements forestiers*

Le Bureau de Sylviculture et de Botanique a continué au cours du dernier exercice sa collaboration aux divers autres organismes du Service Forestier, et en particulier au Bureau de l'Economie Forestière. On a en effet étendu quelque peu le réseau de places d'études permanentes sur les concessions forestières, destinées à servir de base à l'étude du rendement et de l'accroissement des peuplements forestiers, en vue du contrôle des plans d'aménagement.

Cette année, on a pu visiter à cette fin les concessions forestières de Gillies Bros. & Co. Ltd., dans les bassins des rivières Coulonge et Schyan, et de St. Lawrence Corporation Ltd., dans le bassin de la rivière Trinité. On a de plus procédé au relevé quinquennal de nombre de places d'études permanentes situées un peu partout dans la Province. Ces études ont été entreprises il y a déjà plusieurs années, en vue de faire la classification des types de forêt et d'en connaître l'évolution, le rendement et l'accroissement.

## 5) *Etude de la régénération dans les brûlis*

Cette étude, entreprise en 1951, avait pour but de rechercher les causes des déficiences de la régénération dans certains brûlis situés plus particulièrement dans les bassins des rivières York et Pabos, en Gaspésie. En plus de rechercher les véritables causes de l'insuffisance de la régénération sur d'immenses étendues ravagées par le feu il y a nombre d'années, on s'est appliqué par la suite à suivre l'évolution et la qualité de cette régénération et d'étudier les moyens à prendre pour augmenter la productivité de ces terrains.

Concurremment à ces travaux de recherches, le Bureau de Sylviculture et de Botanique a encore répondu cette année à quantité de demandes de renseignements d'ordre sylvicole et botanique et procédé à l'identification de certaines de spécimens de plantes pour le bénéfice de correspondants ou de visiteurs. Ajoutons que le directeur de ce Bureau a de plus procédé à l'édification d'une clef systématique pour l'identification des arbres et des arbustes du Québec, laquelle sera publiée au cours de l'été de 1958.

## b) *LABORATOIRE DES PRODUITS FORESTIERS*

Situé à la Station Forestière de Duchesnay et en opération seulement durant les mois d'été, le Laboratoire des Produits Forestiers est donc un établissement de caractère saisonnier. En plus de maintenir un service de renseignements techniques à l'intention des industriels québécois qui désirent obtenir des informations sur les plus récents développements dans le domaine de la conversion du bois, on y a étudié en 1957 deux problèmes particuliers, l'un se rapportant aux propriétés d'une essence québécoise, l'autre à l'utilisation des résidus du bois.

### 1) *Etude des propriétés du frêne blanc*

Quelques industries rencontrent des difficultés dans l'approvisionnement de frêne blanc de la qualité rigide telle qu'exigée pour la fabrication de certains ustensiles et articles de sport. L'étude de ce problème a révélé que le frêne commercial est tantôt très rigide, tantôt très flexible. Mais on rencontre aussi toute la gamme de propriétés intermédiaires entre ces deux extrêmes. Une enquête a alors montré que ces propriétés mécaniques sont une conséquence de l'habitat et des conditions de croissance. Elles dépendent surtout de la vitesse de croissance, c'est-à-dire de la proportion de bois de printemps et de bois d'été. On a pu trouver une façon très simple de distinguer, par voie de classification, le frêne rigide du frêne flexible par la détermination du poids spécifique et du nombre d'anneaux annuels au pouce, ainsi que par l'examen de la configuration et du diamètre moyen des capillaires dans le bois de printemps. Si les deux premières déterminations sont faciles à exécuter, l'examen

anatomique par contre exige l'emploi de la technique microscopique. On est arrivé à la conclusion générale que le frêne qui pousse dans les régions plus arides ou montagneuses est, à peu d'exception près, plus rigide que le frêne qu'on rencontre dans des terrains plus humides, particulièrement près des lacs et rivières. La sélection du frêne se ramène donc dans la pratique à l'examen de quelques propriétés physiques et anatomiques.

## 2) *Etudes sur l'utilisation des résidus du bois*

Le Laboratoire des Produits Forestiers a continué durant le dernier exercice les études sur l'utilisation des résidus forestiers et de sciage, dont il a déjà fait mention dans le dernier rapport annuel du Département des Terres et Forêts.

En ce qui concerne les résidus qui s'accumulent sur le parterre forestier à la suite de l'exploitation au taux moyen de 20 pour cent du volume marchand du peuplement, la perte de matière ligneuse dans la province de Québec, au niveau de la forêt, se chiffre à plus de 150 millions de pieds cubes. On perd donc chaque année un volume de bois correspondant à une forêt de 60,000 acres ayant un rendement de 2,500 pieds cubes à l'acre.

Au niveau des scieries, la proportion des pertes est encore plus considérable. En effet le rendement de bois marchand tiré du volume de bois abattu pour fin de sciage n'est que de l'ordre de 35 pour cent. L'industrie des bois d'oeuvre produit annuellement le volume énorme de 90 millions de pieds cubes, ou environ 700,000 cordes de résidus sous forme de dosses, délignures, bouts et sciure. Le bois ainsi perdu suffirait pour fabriquer plus de 350,000 tonnes de pâte chimique. Autrement dit, cette perte correspond à l'accroissement annuel d'un million d'acres de forêt.

A défaut d'un marché adéquat, les résidus forestiers et de sciage étaient dans le passé difficilement convertibles en produits vendables, c'est-à-dire en produits additionnels. Même si les traités d'utilisation forestière mentionnent des centaines de procédés de conversion mécanique et chimique comme possibilités théoriques, il faut admettre que dans la pratique très peu de ces procédés sont accessibles à la petite ou moyenne industrie, à cause du montant disproportionné de capital exigé pour leur réalisation. Cependant ces conditions défavorables ont changé au cours des dernières années, car il est maintenant possible de disposer de ces résidus avec profit, tant à l'échelle des petites que des moyennes et grandes scieries.

Il existe en effet aujourd'hui deux moyens très simples, qui n'exigent que des mises de fonds raisonnables. Ces procédés relativement récents ne sont donc pas seulement réalisables dans le cadre de la grande majorité des 1,600 scieries du Québec, mais aussi très profitables pour la valeur et l'utilité de

leurs produits dans l'économie rurale et industrielle. Il s'agit de l'utilisation des résidus forestiers pour des fins agricoles, et de la conversion des résidus solides de sciage en copeaux pour la fabrication de pâte chimique. Le premier procédé est totalement inconnu dans le Québec, tandis que le deuxième est exploité seulement par une dizaine d'entreprises. Les deux méritent donc d'être connus et adoptés pour tous les propriétaires de scieries.

Se basant sur la littérature existante et l'expérience acquise dans d'autres provinces ou d'autres pays dans ces deux nouveaux domaines, le Laboratoire des Produits Forestiers a entrepris une étude détaillée de ces procédés, tant au point de vue économique que de l'outillage requis. Le rapport de cette étude sera prochainement publié sous la forme du Bulletin No 16 (nouvelle série) du Service Forestier. Les intéressés pourront se procurer des exemplaires de cet ouvrage en écrivant au Chef du Service Forestier, Département des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

## ENSEIGNEMENT FORESTIER

Le Département des Terres et Forêts s'intéresse à l'enseignement forestier depuis quelque 35 ans. Toutes les activités dans ce domaine sont maintenant centralisées à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, où sont situées l'Ecole des Gardes-forestiers, la Scierie-Ecole de Duchesnay, l'Ecole de Protection des Forêts, etc.

### a) *Ecole des Gardes-forestiers*

Fondée en 1923, l'Ecole des Gardes-forestiers présente un cours de garde-forestier d'une durée de huit mois répartis en quatre termes de deux mois sur une période de deux ans. Les 59 élèves de la 34ème promotion, qui terminaient leur dernier terme au printemps de 1958, portaient à 1,158 le nombre des diplômés de cette Ecole.

### b) *Scierie-Ecole de Duchesnay*

Fondée en 1947, la Scierie-Ecole de Duchesnay présente deux cours d'études, soit un cours de classification et un cours d'affûtage.

Le cours de classification dure neuf mois, soit du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante. A date, depuis 1947, un total de 250 élèves y ont reçu leur diplôme de classificateur de bois.

Le cours d'affûtage dure près de trois mois, soit du début de février à la fin d'avril. Il a été suivi en 1957 par 21 élèves, qui ont porté à 83 le nombre des diplômés de ce cours, qui fut organisé en 1951.

c) *Ecole de Protection des Forêts*

Comme on pourra le constater dans le rapport annuel du Chef du Service de la Protection, dont elle relève pour l'enseignement, l'Ecole de Protection des Forêts présente deux cours d'études, soit un cours régulier et un cours abrégé.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines au printemps, a été suivi par 31 élèves en 1957. Le cours abrégé, d'une durée de trois semaines en automne, a également été suivi par 31 élèves en 1957. Depuis sa fondation en 1947, l'Ecole de Protection des Forêts a reçu un total de 412 élèves, dont 181 au cours régulier et 231 au cours abrégé.

d) *Cours d'Initiation Forestière*

Le Bureau de Renseignements Forestiers organise chaque année, depuis 1949, un cours d'initiation forestière, qui est également présenté à la Station Forestière de Duchesnay à l'intention des fils de cultivateurs désireux de s'initier à la gestion forestière. Ce cours, d'une durée de deux semaines en février, a été suivi par 43 élèves en 1958.

## CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, l'exercice financier 1957-1958 a été marqué de progrès notoires dans l'administration de notre domaine forestier. Des développements importants ont en effet été signalés aux chapitres de la distribution et de l'aménagement des concessions forestières, de l'inventaire et de la photogrammétrie des forêts de la Couronne, du reboisement des forêts, de la vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières, etc.

Au chapitre des exploitations forestières, on a toutefois constaté une diminution sensible du volume des bois coupés tant dans les forêts de la Couronne que dans les forêts privées. Comme conséquence de cette réduction des coupes de bois, on a enregistré une baisse appréciable de la production dans tous les secteurs de notre industrie forestière.

Je tiens en terminant à remercier le personnel du Service Forestier pour sa coopération et son dévouement au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Roland DESCHAMPS,  
*Chef du Service Forestiers.*





RAPPORT  
DU SERVICE  
DE LA PROTECTION



## RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service de la Protection pour l'exercice financier 1957-1958.

Fondé en 1924, le Service de la Protection a pour mission de veiller à la protection des terrains vacants de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation, en plus d'exercer le contrôle de tout le système de protection des forêts de la Province. Cette trente-quatrième année du Service de la Protection a été marquée par des initiatives et des développements qui font de l'année 1957 une étape importante dans le domaine de la protection des forêts en cette Province.

C'est probablement au chapitre de la publicité et de la propagande forestière qu'on a réalisé cette année les progrès les plus importants. Parmi les principales initiatives dans cette sphère mentionnons en particulier l'Opération C.P., une expérience inédite dans le domaine de l'éducation populaire en matière de protection et de conservation des forêts.

Signalons également qu'on a assisté en 1957 à la reconnaissance officielle de la fonction de garde-feu municipal, une autre initiative qui constitue un développement important dans le domaine de la protection des forêts dans nos municipalités rurales.

L'École de Protection des Forêts a admis cette année un nombre record de 62 élèves, dont 31 au cours régulier et 31 également au cours abrégé, ce qui porte à 412 le nombre des diplômés de cette École, probablement la seule institution du genre au Canada.

Au chapitre des feux de forêt, l'année 1957 peut être considérée comme une période à peu près normale parmi les 34 années qui se sont écoulées

depuis la fondation du Service de la Protection, si l'on considère qu'elle occupe le quinzième rang pour le plus petit nombre des incendies et le dix-septième rang pour la plus petite superficie incendiée. On a en effet enregistré, cette année, 864 feux de forêt, comparativement à une moyenne de 988.7 pour les 33 années précédentes. Toutefois la superficie incendiée ne s'est établie qu'à 71,783.25 acres en 1957, comparativement à une moyenne de 213,171.70 acres pour les 33 années précédentes. Ce sont les voyageurs qui constituent cette année la principale cause d'incendie. Signalons également que c'est durant le mois de mai qu'on a enregistré cette année le plus grand nombre d'incendies, la plus grande superficie incendiée et la plupart des plus gros feux de la saison.

Notons enfin qu'au chapitre de la protection des forêts contre les insectes, on a réalisé en 1957 le plus vaste projet d'arrosage aérien jamais effectué dans le Québec, soit un arrosage au DDT contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette sur une superficie d'environ 1,254,800 acres ou 1,961 milles carrés en Gaspésie. Des progrès importants ont également été accomplis cette année dans le domaine de l'inventaire annuel des insectes forestiers, que le Bureau d'Entomologie poursuit chaque année depuis 1938.

## COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Le coût global de la protection des forêts dans toute la Province s'est élevé en 1957 au montant de \$5,566,502.39, soit une moyenne de 5.3 cents par acre ou de \$33.71 par mille carré. A lui seul le Service de la Protection a déboursé 56.2 pour cent de cette somme, tandis que les autres organisations de protection ont soldé la balance, soit 43.8 pour cent.

Au Service de la Protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,127,704.10, soit des dépenses budgétaires pour un montant de \$1,673,542.09, auxquelles s'ajoutent des dépenses de voyage pour un montant de \$248,356.67, les salaires des employés permanents pour un montant de \$486,638.28 et les salaires des employés saisonniers ou temporaires pour un montant de \$719,167.06.

Chez les autres organisations de protection, les opérations financières se sont élevées à \$2,438,798.29, dont il faut déduire une somme de \$233,124.95, qui leur a été remboursée par le Service de la Protection, y compris des frais d'extinction pour un montant de \$69,233.43.

A eux seuls les frais d'extinction des incendies se sont élevés cette année à un montant global de \$256,197.52, ce qui représente une diminution de \$161,186.84 comparativement à l'année précédente.

**COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS**

DESCRIPTION	SERVICE DE LA PROTECTION	ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS	TOTAL
Salaires:			
Permanents .....	\$ 486,638.28	\$ 304,325.68	\$ 790,963.96
Saisonniers et temporaires .....	719,167.06	1,444,640.37	2,163,807.43
Travaux d'amélioration .....	162,628.64	148,029.69	310,658.33
Outils et équipement .....	373,318.57	339,807.48	713,126.05
Extinction des incendies et aide au brûlage des abatis:			
Salaires .....	141,990.40	30,522.21(†)	172,512.61
Autres frais .....	67,375.83	24,199.52(†)	91,575.35
Dépenses de voyage .....	248,356.67	73,827.80	322,184.47
Dépenses diverses .....	1,180,680.38(*)	306,570.49	1,487,250.87
<b>TOTAL .....</b>	<b>\$3,380,155.33</b>	<b>\$2,671,923.24</b>	<b>\$6,052,079.07</b>
Remboursements .....	\$ 252,451.73	\$ 233,124.95	\$ 485,576.68
<b>GRAND TOTAL .....</b>	<b>\$3,127,704.10</b>	<b>\$2,438,798.29</b>	<b>\$5,566,502.39</b>

(\*) Cette somme comprend entre autres un montant de \$700,000.00 pour les arrosages aériens en Gaspésie, un montant de \$285,886.86 pour frais de patrouille payés aux associations de protection, un montant de \$69,203.04 pour frais de transport, etc.

(†) Ces montants comprennent des frais d'extinction d'incendies pour une somme globale de \$26,676.29, qui ont été remboursés aux associations de protection par divers individus ou organismes.

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU SERVICE DE LA PROTECTION**

Description	Montant
Dépenses budgétaires .....	\$ 1,925,993.82
Honoraires pour émission de permis de brûlage .....	\$ 4,179.00
Accidents du travail .....	2,998.87
Subventions .....	22,500.00
Arrosages aériens .....	700,000.00
Frais d'extinction d'incendies remboursés aux associations de protection .....	69,233.43
Frais d'extinction d'incendies combattus par le Service de la Protection .....	140,132.80
Frais de patrouille payés aux associations de protection .....	285,886.86
Assurances .....	27,161.83
Loyers .....	13,148.53
Chauffage et éclairage .....	9,284.25
Téléphone, télégrammes et frais de poste .....	16,686.56
Matériel : achat, entretien et réparations .....	343,549.36
Essence et lubrifiants .....	76,817.90
Automobiles et camions : achats, entretien et réparations .....	115,579.95
Transport .....	69,203.04
Provisions .....	17,943.04
Expositions .....	9,297.18
Divers .....	2,391.22
Remboursements .....	\$ 252,451.73
<b>Total .....</b>	<b>\$ 1,673,542.09</b>
Salaires .....	\$ 1,205,805.34
Permanents .....	\$ 486,638.28
Saisonniers et temporaires .....	719,167.06
Dépenses de voyage .....	248,356.67
<b>Grand Total .....</b>	<b>\$ 3,127,704.10</b>

**FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES ET D'AIDE AU BRÛLAGE DES ABATIS**

Description	Montant
Frais d'extinction des incendies combattus par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés .....	\$ 123,955.16
Frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés .....	69,233.43
Frais d'extinction remboursés par divers individus ou organismes aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés .....	26,676.29
Frais d'extinction acquittés par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés .....	\$ 28,045.44
Frais d'extinction des incendies combattus par le Service de la Protection .....	132,242.36
Frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés .....	69,233.43
Frais d'extinction acquittés par le Service de la Protection .....	201,475.79
Frais d'extinction remboursés aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés par divers individus ou organismes .....	26,676.29
Total .....	\$ 256,197.52
Frais d'aide au brûlage des abatits acquittés par le Service de la Protection .....	\$ 7,890.44
Grant Total .....	\$ 264,087.96

**ORGANISATIONS DE PROTECTION**

Le système de protection des forêts dans la province de Québec est composé de trois catégories d'organisations, soit le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires et propriétaires non-affiliés.

Le Service de la Protection est une organisation gouvernementale établie en 1924 au sein du Département des Terres et Forêts, pour assurer la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu et pour veiller à la protection des terres vacantes de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation. C'est lui qui exerce le contrôle de tout notre système de protection forestière. Le territoire sous sa surveillance est subdivisé en 12 districts.

Les associations de protection sont des syndicats formés de concessionnaires et propriétaires forestiers, qui se sont prévalus de leur droit de se grouper en associations pour satisfaire avec plus d'efficacité et d'économie aux exigences de la loi, qui les oblige à protéger contre le feu leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Elles sont au nombre de 6. Leurs frais d'opération sont assumés par leurs membres au prorata de la superficie du territoire de chacun, mais cinquante pour cent des dépenses encourues pour l'extinction des incendies leur sont remboursées par le Service de la Protection.

La troisième catégorie est composée de concessionnaires et propriétaires forestiers qui préfèrent se soumettre indépendamment à leurs obligations de protéger leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Ils étaient en 1957 au nombre de 33. Ils ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes privilèges que les associations de protection.

## SUPERFICIES PROTÉGÉES

Les superficies protégées en 1957 formaient une étendue de 105,667,396 acres ou 165,105.3 milles carrés. A lui seul, le Service de la Protection a assuré la surveillance de 47.4 pour cent de cette étendue. De leur côté, les associations de protection ont assuré la surveillance de 49.9 pour cent de la superficie globale, tandis que le territoire protégé par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés ne représentait que 2.7 pour cent de cette étendue.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, les diverses organisations de protection ont continué en 1957 leur politique de collaboration déjà établie depuis plusieurs années. C'est ainsi que le Service de la Protection a assuré, pour le compte de 74 concessionnaires ou propriétaires forestiers, la surveillance de 5,913,685 acres de terrains situés dans les cadres ou à proximité des territoires qu'il protège. De son côté, le Service de la Protection a confié aux associations de protection la surveillance de 5,155,043 acres réparties comme suit : Laurentian Forest Protective Association Ltd., 2,774,180 acres; Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd., 60,352 acres; Ottawa River Forest Protective Association Ltd., 410,240 acres; Price Brothers Forest Protective Association Ltd., 374,704 acres; St. Maurice Forest Protective Association Ltd., 577,966 acres; Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd., 957,601 acres.

## SUPERFICIES PROTÉGÉES

Organisation	Nombre d'acres
<b>SERVICE DE LA PROTECTION —</b>	<b>50,035,920</b>
District No 1 — Abitibi .....	12,249,234
" " 2 — Témiscamingue .....	3,627,840
" " 3 — Gatineau .....	1,515,520
" " 4 — Nord de Montréal .....	2,662,154
" " 5 — Haut St-Maurice .....	4,117,888
" " 6 — Chicoutimi .....	4,741,120
" " 7 — Roberval .....	6,179,840
" " 8 — Québec et Cantons de l'Est .....	2,618,438
" " 9 — Rive Sud .....	2,219,000
" " 10 — Gaspésie .....	2,424,886
" " 11 — Côte Nord .....	5,282,560
" " 12 — Parc des Laurentides .....	2,397,440
<b>ASSOCIATIONS DE PROTECTION —</b>	<b>52,779,331</b>
Laurentian Forest Protective Association Ltd. ....	15,144,602
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd. ....	11,072,000
Ottawa River Forest Protective Association Ltd. ....	6,117,760
Price Brothers Forest Protective Association Ltd. ....	5,427,263
St. Maurice Forest Protective Association Ltd. ....	9,600,000
Southern St. Lawrence Forest Protective Ass'n Ltd.	5,417,706
<b>CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS (33) —</b>	<b>2,852,145</b>
<b>Total .....</b>	<b>105,667,396</b>

## PERSONNEL

Le personnel régulier des diverses organisations de protection formait en 1957 un total de 2,811, soit 386 inspecteurs et 2,425 gardes-feu. Les 155 inspecteurs et 903 gardes-feu du Service de la Protection étaient assistés de 375 sous-gardes-feu, qui ne sont pas considérés comme des employés réguliers, mais plutôt comme des émetteurs de permis de brûlage moyennant une rétribution nominale. Ils peuvent être appelés dans certains cas à émettre des permis de circulation et leurs services peuvent être requis occasionnellement, avec rémunération additionnelle, soit pour l'aide au brûlage des abatis, pour le combat des incendies, pour la patrouille en cas d'alerte ou en remplacement d'un garde-feu régulier, etc. C'est une fonction qui n'a sa raison d'être que dans les régions de colonisation, mais elle tend à disparaître graduellement. On en comptait 73 de moins en 1957, comparativement à l'année précédente.

Le personnel régulier des diverses organisations de protection était assisté de 955 émetteurs de permis de circulation en 1957. Ces derniers sont en grande partie des secrétaires de clubs de chasse et de pêche, des gardiens de

EFFECTIF DU PERSONNEL

ORGANISATION	RÉGULIERS		SOUS-GARDES-FEU	EMETTEURS DE PERMIS DE CIRCULATION	AUXILIAIRES	
	INSPECTEURS	GARDES-FEU			INSPECTEURS	GARDES-FEU
<i>Service de la Protection</i>						
Bureau-chef.....	26	—	—	18	140	363
District No 1.....	14	141	3	15	7	—
“ “ 2.....	9	91	—	17	6	29
“ “ 3.....	8	17	59	—	—	7
“ “ 4.....	12	39	99	4	—	3
“ “ 5.....	5	39	—	7	14	50
“ “ 6.....	9	79	33	53	1	46
“ “ 7.....	11	110	—	13	—	11
“ “ 8.....	5	26	88	—	2	17
“ “ 9.....	8	38	13	13	—	22
“ “ 10.....	19	113	74	5	—	71
“ “ 11.....	14	60	6	3	2	40
“ “ 12.....	15	150	—	18	—	—
TOTAL.....	155	903	375	166	172	659
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F.P. Ass. . .	48	483	—	129	127	434
Lower Ottawa F.P. Ass..	49	195	—	157	104	188
Ottawa River F.P. Ass..	24	142	—	12	—	120
Price Bros. F.P. Ass. . .	17	142	—	75	63	143
St. Maurice F.P. Ass. . .	36	331	—	218	67	282
So. St. Lawrence F.P. Ass. . .	13	122	—	142	36	297
TOTAL.....	187	1,415	—	733	397	1,464
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés...	44	107	—	56	23	144
GRAND TOTAL.....	386	2,425	375	955	592	2,267
TOTAL: Réguliers.....	2,811					
TOTAL: Sous-gardes-feu			375			
TOTAL: Emetteurs de permis de circulation...				955		
TOTAL: Auxiliaires.....					2,859	

barrières, des résidents riverains de la forêt, etc., qui sont légalement autorisés à émettre des permis de circulation avec ou sans rémunération spéciale.

Au personnel régulier des organisations de protection s'ajoutent aussi 2,859 inspecteurs ou gardes-feu auxiliaires. Ces derniers ne sont généralement pas des employés des organisations de protection. Ce sont plutôt des officiers de compagnies, des fonctionnaires, des gardiens de clubs de chasse et de pêche, des ingénieurs, des arpenteurs, etc., auxquels on accorde une nomination d'officiers auxiliaires ne comportant pas de rémunération.

En plus du personnel régulier des diverses organisations de protection, l'on

comptait également en 1957 un total de 162 gardes-feu municipaux, qui ont été nommés pour la première fois cette année dans 32 municipalités rurales de la Province.

Si l'on ajoute le nombre de ces gardes-feu municipaux, des sous-gardes-feu, des émetteurs de permis de circulation et des inspecteurs et gardes-feu auxiliaires au personnel régulier des diverses organisations de protection, l'on constate qu'un total de 7,162 personnes ont été directement ou indirectement liées à la protection des forêts en 1957. Mentionnons également qu'un total de 13,158 combattants ont été embauchés en 1957, pour travailler pendant 284,683 heures à l'extinction des incendies.



**Les gardes-feu disposent de quelque 1,900 pompes à moteur et de plus de 2,930,000 pieds de boyau pour l'extinction des incendies dans les forêts du Québec.**

## ÉQUIPEMENT

L'équipement des diverses organisations de protection comprenait en 1957 un total de 509 tours d'observation, 8,341 milles de lignes téléphoniques, 162 stations de météorologie, 1,898 pompes à moteur, 2,931,940 pieds de boyau à incendie, 10,657 sacs à eau avec gicleur, 10,238 réservoirs à eau avec gicleur, 74 automobiles, 434 camions, 45 camions-citernes et 648 appareils de radio, y compris 489 stations radiophoniques, sans compter des quantités considérables de pelles, haches, pioches, râteliers, sciottes, chaudières, brûleurs à déchets, réservoirs à relais, tentes, batteries de cuisine, canots et autres embarcations, etc.

**ÉQUIPEMENT DES ORGANISATIONS DE PROTECTION**

ORGANISATION	TOURS D'OB- SERVATION	MILLES DE LIGNES TÉLÉ- PHONIQUES	STATIONS DE MÉTÉOROLOGIE	POMPES À MOTEUR	BOYAUX DE 1½' LON- GUEUR, EN PIEDS	SACS À EAU AVEC GICLEUR	RÉSEROIRS À EAU AVEC GICLEUR	AUTOMOBILES	CAMIONS	CAMIONS- CITERNES	RADIO	
											NOMBRE D'APPA- REILS	NOMBRE DE STATIONS
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	25	68	6	125	200,800	447	963	—	19	2	58	48
" " 2.....	9	16	8	82	126,800	125	853	—	15	2	21	20
" " 3.....	3	2	1	30	44,000	63	109	—	3	—	—	—
" " 4.....	7	30	5	76	119,565	389	805	—	16	1	43	5
" " 5.....	11	72	2	28	48,100	64	109	—	2	—	27	15
" " 6.....	15	63	5	84	112,000	795	190	1	12	1	36	27
" " 7.....	20	24	5	88	93,500	216	358	—	13	1	29	25
" " 8.....	1	—	6	62	92,575	217	606	1	13	—	1	1
" " 9.....	2	64	4	54	97,250	182	685	—	14	1	3	3
" " 10.....	—	136	13	136	228,033	270	749	—	26	3	—	—
" " 11.....	7	4	5	70	95,750	185	15	—	14	—	23	16
" " 12.....	17	643	7	73	89,100	347	169	2	22	—	6	6
Bureau-chef.....	—	—	—	52	49,000	51	120	6	15	1	23	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>117</b>	<b>1,122</b>	<b>67</b>	<b>960</b>	<b>1,396,473</b>	<b>3,351</b>	<b>5,731</b>	<b>10</b>	<b>184</b>	<b>12</b>	<b>270</b>	<b>168</b>
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F.P. Ass.....	120	1,509	38	215	337,125	802	1,905	—	52	9	134	134
Lower Ottawa F.P. Ass.....	66	1,698	12	196	223,917	1,006	972	2	26	7	140	103
Ottawa River F.P. Ass.....	43	599	11	100	197,600	441	63	2	13	1	68	57
Price Bros. F.P. Ass.....	23	618	10	94	170,050	1,112	278	2	14	—	10	6
St. Maurice F.P. Ass.....	88	1,478	13	156	292,425	2,246	193	4	26	13	17	14
So. St. Lawrence F.P. Ass.....	31	529	6	61	139,850	1,058	434	2	35	1	3	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>371</b>	<b>6,431</b>	<b>90</b>	<b>822</b>	<b>1,360,967</b>	<b>6,665</b>	<b>3,845</b>	<b>12</b>	<b>166</b>	<b>30</b>	<b>372</b>	<b>317</b>
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	21	788	5	116	174,500	641	662	52	84	3	6	4
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>509</b>	<b>8,341</b>	<b>162</b>	<b>1,898</b>	<b>2,931,940</b>	<b>10,657</b>	<b>10,238</b>	<b>74</b>	<b>434</b>	<b>45</b>	<b>648</b>	<b>489</b>

## TRAVAIL EXÉCUTÉ

Le travail effectué par le personnel des diverses organisations de protection consiste dans l'aménagement et l'entretien de facilités de transport, la construction et l'entretien de lignes téléphoniques, de tours d'observation, de camps et d'autres bâtisses, le maintien en bon état de l'équipement, la patrouille des terrains protégés, l'extinction des incendies, la surveillance dans les tours d'observation, le contrôle du brûlage des abatis, y compris l'aide au brûlage, le contrôle de la circulation et de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages, les observations météorologiques, le prélèvement d'échantillons d'insectes pour l'inventaire annuel des insectes forestiers, l'inspection des scieries, des voies ferrées, des locomotives, etc., la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, etc.

En 1957, un total de 341,559 jours de travail a été compilé. De ce total, 0.9 pour cent a été employé à couper de nouveaux portages, 2.1 pour cent à nettoyer d'anciens portages, 4.9 pour cent à la construction ou à l'entretien de lignes téléphoniques, 1.7 pour cent à la construction ou l'entretien de tours d'observation, 3.8 pour cent à la construction ou l'entretien de bâtisses, 27.0 pour cent à des patrouilles, 0.8 pour cent à l'extinction d'incendies, 11.5 pour cent à la surveillance dans les tours d'observation, 5.5 pour cent à des inspections, 12.6 pour cent à la surveillance des barrières, 14.6 pour cent aux postes de protection et 14.6 pour cent à des travaux divers.

En 1957 également, une distance globale de 5,635,621 milles a été parcourue par le personnel des diverses organisations de protection. De ce total, 8.3 pour cent a été parcouru à pied, 0.7 pour cent avec cheval, 1.5 pour cent en avion, 82.4 pour cent en automobile, 0.3 pour cent en bicyclette, 0.7 pour cent en draine ou en chemin de fer et 6.1 pour cent en canot ou en yacht.

Les employés des diverses organisations de protection ont posé en 1957 un total de 68,874 affiches et coupé ou nettoyé 55,090 arpents de portages.

Les diverses organisations de protection ont émis en 1957 un total de 10,889 permis de brûlage autorisant l'élimination par le feu de 50,284 acres d'abatis ou autres déchets ligneux. Ce contrôle du brûlage des abatis a nécessité un total de 16,046 inspections, dont 10,005 avant le brûlage et 6,041 après le brûlage. Plusieurs colons parmi les détenteurs de ces permis de brûlage ont bénéficié d'une assistance spéciale du Service de la Protection pour effectuer sans danger pour la forêt le brûlage de leurs déchets. Cette aide au brûlage des abatis consiste à prêter des outils ou à déléguer un garde-

feu ou un sous-garde-feu ou une équipe d'hommes sous la conduite d'un garde-feu ou d'un sous-garde-feu, à quiconque n'est pas en mesure de faire le brûlage de son abatis sans danger que le feu ne gagne la forêt. En 1957, cette aide au brûlage des abatis a coûté une somme globale de \$7,890.44 au Service de la Protection.

Les organisations de protection ont également émis en 1957 un total de 809,338 permis de circulation en forêt, en vertu desquels on a alloué aux voyageurs un total de 9,636,758 jours en forêt. Notons également que les gardes-feu ont visé en 1957 les permis de 1,155,170 voyageurs en forêt. En plus de ces permis de circulation proprement dits, les gardes-feu du district No 12 (Parc des Laurentides) du Service de la Protection ont aussi émis des permis de traversée en forêt pour un total de 1,484,110 personnes durant la saison des feux de 1957. Ajoutons que les employés du Département de la Chasse et des Pêcheries ont également émis durant la saison de protection de 1957 des permis de traversée en forêt pour un total de 293,586 véhicules transportant jusqu'à 797,944 personnes dans le Parc de la Gaspésie et dans les réserves de pêche de La Vérendrye et de Chibougamau. Si l'on ajoute le nombre de jours-hommes alloués en forêt en vertu de ces permis de traversée dans les parcs et réserves aux 9,636,758 jours-hommes alloués en forêt, en vertu des permis de circulation proprement dits et aux 236,985 jours-hommes également alloués en forêt en vertu des permis de cueillette de fruits sauvages, l'on constate qu'on a exercé en 1957 le contrôle de 12,155,797 jours-hommes de circulation en forêt.

On a continué en 1957 le mode de surveillance des cueilleurs de bleuets en vigueur depuis quelques années. Ce contrôle de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages consiste à surveiller les allées et venues des cueilleurs au moyen d'un permis de cueillette. Ce permis tient lieu de permis de circulation; il autorise le permissionnaire et les membres d son groupe à aller et séjourner en un endroit mentionné sur le permis, mais exclusivement pour y cueillir des bleuets ou autres fruits sauvages. Un seul permis n'est émis pour une même famille ou un même groupe et le permissionnaire est tenu responsable pour toute infraction aux stipulations du permis, commise par lui-même ou les membres de son groupe. En 1957, on a émis à cet effet un total de 4,519 permis, pour autoriser 18,593 personnes à aller cueillir des bleuets et autres fruits sauvages dans les régions sauvegardées durant un total de 236,985 jours. Sans compter les argents dépensés à cette fin sur son propre territoire, le Service de la Protection a remboursé aux associations de protection la somme de \$6,166.82. Notons que l'Office Provincial des Statistiques a compilé pour la même période une récolte de 3,085,032 livres de bleuets, qui ont rapporté aux cueilleurs la somme de \$524,455.00.

1

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATION	À COUPER DE NOUVEAUX PORTAGES	À NETTOYER D'ANCIENS PORTAGES	À LA CONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN			À LA PATROUILLE	AUX TRAVAUX D'EXTINCTION	À LA SURVEILLANCE SUR TOURS D'OBSERVATION	À L'INSPECTION	AUX BARRIÈRES	AUX POSTES	À DIVERS TRAVAUX	TOTAL
			DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES	DE TOURS D'OBSERVATION	DE BÂTIMENTS								
<i>Service de la Protection</i>													
District No 1.....	178	404	74	96	581	3,568	131	1,401	1,155	1,864	1,971	3,229	14,652
" " 2.....	32	58	92	97	335	4,655	107	493	86	1,137	2,291	1,489	10,872
" " 3.....	—	1	—	—	—	1,577	98	185	426	1,085	—	53	3,425
" " 4.....	—	80	261	42	25	2,130	271	594	681	1,463	—	1,049	6,596
" " 5.....	22	157	66	97	328	360	—	189	101	—	3,124	725	5,169
" " 6.....	10	8	84	154	274	3,244	52	586	1,546	439	2,201	3,072	11,670
" " 7.....	10	90	38	124	687	3,366	84	2,001	380	1,339	480	1,870	10,469
" " 8.....	7	13	—	—	6	2,897	124	69	360	156	895	550	5,077
" " 9.....	—	1	20	23	12	2,617	101	63	205	221	3,229	567	7,059
" " 10.....	—	—	77	—	5	8,701	75	—	1,231	6,085	—	710	16,884
" " 11.....	10	63	7	13	51	1,893	10	1,150	38	1,487	65	570	5,357
" " 12.....	4	419	900	96	1,539	4,231	13	329	908	6,559	3,208	8,348	26,554
TOTAL.....	273	1,294	1,619	742	3,843	39,239	1,066	7,060	7,117	21,835	17,464	22,232	123,784
<i>Associations de protection</i>													
Laurentian F. P. Ass.....	121	544	1,156	1,306	4,409	18,239	673	9,776	2,856	7,028	10,487	8,952	65,547
Lower Ottawa F. P. Ass....	253	1,203	1,995	382	809	4,940	240	5,783	3,280	3,827	4,754	4,209	31,675
Ottawa River F. P. Ass.....	32	994	1,276	777	1,326	3,357	242	3,964	882	579	3,145	5,016	21,590
Price Bros. F. P. Ass.....	99	170	1,098	66	1,354	7,631	76	1,360	1,520	2,497	2,912	1,890	20,673
St. Maurice F. P. Ass.....	135	1,342	8,265	70	590	8,985	241	7,951	2,057	1,120	6,665	4,379	41,800
So. St. Lawrence F. P. Ass..	—	174	894	2,623	363	4,270	75	2,623	543	3,213	2,874	1,745	19,397
TOTAL.....	640	4,427	14,684	5,224	8,851	47,422	1,547	31,457	11,138	18,264	30,837	26,191	200,682
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	2,083	1,310	310	14	168	5,564	202	834	480	2,797	1,699	1,632	17,093
GRAND TOTAL.....	2,996	7,031	16,613	5,980	12,862	92,225	2,815	39,351	18,735	42,896	50,000	50,055	341,559
POURCENTAGE.....	0.9	2.1	4.9	1.7	3.8	27.0	0.8	11.5	5.5	12.6	14.6	14.6	100.0

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LE PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATION	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES							NOMBRE D'AFFICHES POSÉES	NOMBRE D'ARPENTS		
	À PIED	AVEC CHEVAL	EN AVION	EN AUTO	EN BICYCLETTE	EN DRAÎNE OU CHEMIN DE FER	EN CANOT OU YACHT		TOTAL	NOUVEAUX PORTAGES COUPÉS	ANCIENS PORTAGES NETTOYÉS
<i>Service de la Protection</i>											
District No 1.....	15,772	652	12,528	231,228	84	4,298	17,620	282,182	2,182	94	161
" " 2.....	9,005	901	—	214,926	—	828	6,771	232,431	1,255	570	297
" " 3.....	812	29	406	96,129	—	—	5	97,381	1,041	—	—
" " 4.....	4,199	286	—	219,786	—	—	971	225,242	2,725	—	75
" " 5.....	2,913	22	10,757	1,670	—	3,379	12,079	30,820	1,711	22	299
" " 6.....	9,055	—	1,393	172,846	—	221	11,100	194,615	944	24	24
" " 7.....	6,221	2,830	3,991	164,842	—	—	9,706	187,590	800	10	64
" " 8.....	4,795	1,359	—	179,527	—	21	—	185,702	1,387	10	28
" " 9.....	3,433	—	—	196,813	—	—	54	200,300	1,948	—	139
" " 10.....	5,505	14,440	—	378,582	—	—	—	398,527	1,821	—	—
" " 11.....	5,885	—	13,885	39,452	—	288	25,958	76,468	454	10	33
" " 12.....	29,066	145	—	245,374	—	4,886	6,129	285,600	319	—	—
TOTAL.....	96,661	20,664	42,960	2,132,175	84	13,921	90,393	2,396,858	25,587	740	1,120
<i>Associations de protection</i>											
Laurentian F. P. Ass.....	101,320	205	29,183	801,446	9,729	15,646	72,415	1,029,944	10,700	193	7,335
Lower Ottawa F. P. Ass...	31,132	13	6,103	393,799	—	202	50,962	482,211	6,559	156	4,346
Ottawa River F. P. Ass...	22,103	254	925	123,734	—	854	45,391	193,261	4,677	418	22,972
Price Bros. F. P. Ass.....	33,405	1,654	1,646	314,935	5,896	—	45,405	402,941	3,224	217	864
St. Maurice F. P. Ass....	145,017	2,069	72	453,112	150	6,413	33,502	640,335	15,600	896	10,136
So. St. Lawrence F. P. A.	10,540	14,448	—	241,132	—	4,624	162	270,906	1,036	—	3,556
TOTAL.....	343,517	18,643	37,929	2,328,158	15,775	27,739	247,837	3,019,598	41,796	1,880	49,209
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	25,442	61	2,220	183,451	—	764	7,227	219,165	1,491	873	1,268
GRAND TOTAL.....	465,620	39,368	83,109	4,643,784	15,859	42,424	345,457	5,635,621	68,874	3,493	51,597
POURCENTAGE.....	8.3	0.7	1.5	82.4	0.3	0.7	6.1	100.0	—	—	—

ÉMISSION DE PERMIS

ORGANISATION	PERMIS DE BRÛLAGE				PERMIS DE CIRCULATION			PERMIS DE CUEILLETTE DE FRUITS SAUVAGES		
	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	ACRES BRÛLÉS	LOTS VISITÉS AVANT LE BRÛLAGE	LOTS VISITÉS APRÈS LE BRÛLAGE	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT	NOMBRE DE PERMIS VISÉS	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE PERSONNES ADMISES	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1.....	1,236	2,175	46	4	14,670	457,507	24,728	139	520	7,493
" " 2.....	2,058	3,828	2,801	1,307	13,173	67,794	3,604	1,039	2,867	27,572
" " 3.....	121	113	68	54	130	306	98	—	—	—
" " 4.....	1,443	3,227	1,063	619	407	725	257	—	—	—
" " 5.....	3	5	—	—	239	1,502	19	5	19	99
" " 6.....	341	702	14	21	7,910	63,627	493	179	749	5,264
" " 7.....	20	72	26	32	6,332	74,669	27,928	726	3,193	83,938
" " 8.....	1,415	3,281	1,326	780	61	457	3	—	—	—
" " 9.....	1,410	2,842	1,270	977	626	2,122	—	—	—	—
" " 10.....	1,895	30,940	2,453	1,314	—	6,352	497	—	—	—
" " 11.....	70	226	76	71	1,752	26,370	951	—	—	—
" " 12.....	—	—	—	—	63,324	618,510	354,503	—	—	—
<b>TOTAL.....</b>	<b>10,012</b>	<b>47,411</b>	<b>9,143</b>	<b>5,179</b>	<b>108,624</b>	<b>1,319,941</b>	<b>413,081</b>	<b>2,088</b>	<b>7,348</b>	<b>124,366</b>
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F. P. Ass.....	661	2,607	661	661	193,232	2,787,885	254,457	958	4,653	23,676
Lower Ottawa F. P. Ass.....	23	23	10	10	81,111	1,080,111	55,886	522	2,208	8,009
Ottawa River F. P. Ass.....	16	10	14	14	23,217	250,334	12,407	—	—	—
Price Bros. F. P. Ass.....	—	—	—	—	133,332	1,160,602	164,691	172	981	4,205
St. Maurice F. P. Ass.....	170	230	170	170	186,751	1,881,580	77,378	522	2,535	70,591
So. St. Lawrence F. P. A....	—	—	—	—	76,243	1,143,635	39,408	199	559	2,200
<b>TOTAL.....</b>	<b>870</b>	<b>2,870</b>	<b>855</b>	<b>855</b>	<b>693,886</b>	<b>8,304,147</b>	<b>604,227</b>	<b>2,373</b>	<b>10,936</b>	<b>108,681</b>
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	7	3	7	7	6,828	12,670	137,862	58	309	3,938
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>10,889</b>	<b>50,284</b>	<b>10,005</b>	<b>6,041</b>	<b>809,338</b>	<b>9,636,758</b>	<b>1,155,170</b>	<b>4,159</b>	<b>18,593</b>	<b>236,985</b>

## PROTECTION DES FORÊTS SUR LE PARCOURS DES CHEMINS DE FER

Etant donné que le passage d'un chemin de fer en forêt contribue à augmenter les risques et dangers d'incendie, plusieurs articles de la loi concernant la protection des forêts contre le feu imposent aux compagnies de chemins de fer l'obligation de veiller à la protection des forêts sur le parcours de leurs voies ferrées. De leur côté, la Commission fédérale des Transports et la Régie provinciale des Transports ont promulgué des ordonnances qui obligent les compagnies de chemins de fer sous leur juridiction respective à munir leurs locomotives et autres véhicules ferroviaires d'appareils pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles, à effectuer des patrouilles sur le parcours de leurs voies ferrées, à enlever les matières combustibles sur l'emprise de leurs voies ferrées, etc.

Chaque année, un inspecteur du Service de la Protection s'occupe de vérifier l'état des appareils de prévention requis sur les locomotives et autres véhicules ferroviaires. Des 874 véhicules examinés en 1957, 15.1 pour cent furent jugés en mauvaise condition comparativement à 18.4 pour cent en 1956. Le nombre de véhicules en mauvaise condition s'établit à 4.7 pour cent dans le cas des véhicules à vapeur, tandis qu'il s'élève à 43.6 pour cent dans le cas des véhicules à moteur diesel.

Cette proportion considérable de véhicules à moteur diesel en mauvaise condition provient du fait que, depuis la dernière révision de notre loi concernant la protection des forêts contre le feu, tout véhicule ferroviaire, qu'il soit à vapeur ou à moteur diesel, doit être pourvu d'appareils de prévention. Malheureusement la Commission fédérale des Transports n'a pas encore jugé bon de reviser ses règlements à ce sujet, de façon à obliger les compagnies de chemins de fer sous sa juridiction à se conformer aux nouvelles exigences de notre loi en ce qui a trait aux véhicules à moteur diesel. C'est ce qui explique qu'un si grand nombre de locomotives à moteur diesel de nos grandes compagnies de chemins de fer publics n'ont pas été jugées en bonne condition. Il est donc à souhaiter que la Commission fédérale des Transports finira par amender ses règlements, de façon à ce qu'ils concordent avec les exigences de notre loi, afin de parer aux conditions nouvelles créées par la dieselisation de nos chemins de fer.

Chaque année également, une trentaine d'inspecteurs des diverses organisations de protection forestière sont désignés par la Commission fédérale des Transports pour vérifier l'état de l'emprise des voies ferrées et pour enquêter sur les incendies allumées sur le parcours des chemins de fer publics. Notons

à ce sujet que 18 incendies ayant originé en deçà de 300 pieds des voies des chemins de fer publics ont été rapportés à la Commission fédérale des Transports en 1957, comparativement à 30 en 1956. Ces 18 incendies ont brûlé une superficie globale de 252.25 acres et causé des dommages évalués à \$776.00.

### ÉTAT DES LOCOMOTIVES ET AUTRES VÉHICULES FERROVIAIRES

PROPRIÉTAIRE	EN BONNE CONDITION		EN MAUVAISE CONDITION		TOTAL
	Vapeur	Diesel	Vapeur	Diesel	
<b>LOCOMOTIVES</b>					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.....	291	22	14	57	384
Canadian Pacific Ry.....	230	1	9	42	282
Quebec Central Ry.....	38	—	1	—	39
Quebec North Shore & Labrador Ry..	—	83	—	1	84
New York Central Ry.....	—	4	—	—	4
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Roberval & Saguenay Ry.....	7	17	2	—	26
Donnacona Paper Co.....	3	1	—	—	4
Alma & Jonquière Ry.....	—	4	—	2	6
Gulf Pulp & Paper Co.....	2	—	—	—	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>571</b>	<b>132</b>	<b>26</b>	<b>102</b>	<b>831</b>
<b>AUTRES VEHICULES FERROVIAIRES</b>					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.....	17	—	—	—	17
Canadian Pacific Ry.....	7	—	—	—	7
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Donnacona Paper Co.....	11	—	4	—	15
Alma & Jonquière Ry.....	2	—	—	—	2
Gulf Pulp & Paper Co.....	2	—	—	—	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>39</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>43</b>
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>610</b>	<b>132</b>	<b>30</b>	<b>102</b>	<b>874</b>

### PROTECTION DES FORÊTS DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES

Une étape importante dans le domaine de la protection des forêts contre le feu dans les municipalités rurales a été marquée en 1957 par la reconnaissance officielle de la fonction de garde-feu municipal. Depuis plusieurs

années déjà, le Service de la Protection s'était efforcé, de concert avec l'Association Forestière Québécoise, de persuader les municipalités rurales à assurer la protection de leurs boisés contre le feu.

Comme premiers résultats de cette initiative, quelques municipalités avaient jeté les bases d'une organisation pour la protection de leurs boisés de ferme. C'est ainsi qu'en 1956, 27 municipalités avaient désigné un total de 146 gardes-feu, auxquels le Département des Terres et Forêts conférait une nomination de garde-feu auxiliaire et qui étaient chargés de mettre en vigueur les lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu et de combattre les feux de forêt dans leurs municipalités respectives. Pour la première fois en 1957, le Ministre des Terres et Forêts sanctionnait officiellement la fonction de ces gardes-feu municipaux. Dès 1957, un total de 162 gardes-feu municipaux ont ainsi été nommés dans 32 municipalités rurales de la Province.

Déjà en 1956, le Ministre des Terres et Forêts avait accepté de rembourser aux municipalités qui désiraient s'organiser à cette fin, 50 pour cent de leurs déboursés pour l'achat d'équipement pour le combat des incendies, jusqu'à concurrence de \$1,000.00 par municipalité. Pour avoir droit à un tel remboursement, chaque municipalité devait toutefois satisfaire aux conditions suivantes : a) que le conseil municipal ait démontré, durant au moins un an, son intérêt en la matière, en décrétant la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu; b) qu'au cours de cette première année, le conseil municipal ait demandé au Ministre des Terres et Forêts de ratifier la nomination de gardes-feu pour le compte de ces municipalités; c) que la municipalité ait soumis au Service de la Protection à la fin de cette première saison de protection, un rapport sur les activités de ses gardes-feu, y compris le nombre de permis de brûlage émis, le nombre d'acres brûlées en vertu de ces permis, le nombre de jours de patrouille ou de combat des incendies, le nombre et l'étendue des incendies combattus, etc.

Dès 1956, 11 municipalités s'étaient prévalues de cet octroi du Département des Terres et Forêts et avaient obtenu le remboursement d'un montant global de \$7,878.54 pour l'achat de matériel pour le combat des incendies. Une autre municipalité a bénéficié en 1957 du montant maximum de cet octroi, soit \$1,000.00.

Il reste encore beaucoup à faire pour que toutes nos municipalités rurales soient organisées pour assurer la protection de leurs boisés contre le feu. Mais les progrès réalisés en ce sens au cours des dernières années ont été tellement considérables, qu'il est permis d'espérer qu'avant longtemps la nomination de gardes-feu municipaux s'avérera d'une impérieuse nécessité dans la plupart de nos municipalités rurales.

**INFRACTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS  
CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU**

Les diverses organisations de protection des forêts ont rapporté en 1957 un total de 402 plaintes pour infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, dont 120, ou 29.9 pour cent, furent logées par les employés du Service de la Protection et 282, ou 70.1 pour cent, furent portées par le personnel des autres organisations de protection.

De ces 402 plaintes, 29.6 pour cent furent enregistrées durant le mois de mai, 22.1 pour cent durant le mois de juillet, 20.2 pour cent durant le mois de juin et 18.4 pour cent durant le mois d'août. Le mois de septembre vient ensuite avec 8.2 pour cent, suivi du mois d'octobre avec 1.0 pour cent et du mois d'avril avec 0.5 pour cent.

**CAS D'INFRACTION RAPPORTÉS**

Cause	Nombre	Pourcentage
Feux allumés sans permis .....	88	21.9
Feux échappés par manque de surveillance .....	3	0.7
Circulation en forêt sans permis (la forêt étant ouverte à la circulation) .....	176	43.8
Avoir fumé en contravention .....	130	32.4
Feux de campement négligés .....	3	0.7
Autres causes .....	2	0.5
Total .....	402	100.0

Jusqu'à 43.8 pour cent des cas d'infraction rapportés en 1957 avaient trait à la circulation en forêt sans permis et 32.4 pour cent résultaient d'avoir fumé en contravention. 22.6 pour cent de ces plaintes se rapportaient au brûlage des abatis, soit 21.9 pour cent pour des feux allumés sans permis et 0.7 pour cent pour des feux échappés par manque de surveillance. Des autres cas d'infraction, 0.7 pour cent se rapportaient à des feux de campement négligés et 0.5 pour cent avaient trait à des causes diverses.

Les mesures prises à l'égard de ces 402 plaintes se répartissent comme suit : 5 plaintes furent retirées ou annulées; 249 cas de peu de gravité furent réglés par une réprimande verbale ou écrite; 64 inculpés furent bannis de la forêt; 20 autres furent contraints d'acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction des incendies qu'ils avaient causés; 8 colons subirent des confiscations de primes de colonisation, soit 2 pour un montant de \$10.00 et 6 pour un montant de \$20.00; 49 plaintes furent portées devant les tribunaux, dont 41 devant un juge de paix et 8 en Cour de Magistrat; enfin 7 plaintes sont restées en suspens. Les 49 causes portées devant les tribunaux furent jugées fondées et tous les inculpés furent condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement.

MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES PORTÉES

ORGANISATION	Nombre de plaintes portées	Plaintes annulées ou retirées	Plaintes en suspens	Réprimandes verbales ou écrites	Inculpés bannis de la forêt	Paiement des frais d'extinction	Confiscations de primes de colonisation pour un montant de		Plaintes portées devant un Juge de Paix				Plaintes portées en Cour de Magistrat			
							\$10.00	\$20.00	Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation		Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation	
											Amen- de	Pri- son			Amen- de	Pri- son
<i>Service de la Protection</i>																
District No 1.....	4	1	—	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 2.....	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 4.....	5	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 6.....	31	1	1	23	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 7.....	14	—	2	10	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	
“ “ 8.....	3	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 9.....	46	1	3	25	—	6	2	2	—	—	—	7	—	6	1	
“ “ 10.....	15	—	—	12	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 12.....	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Associations de protection</i>																
Laurentian F.P. Ass.....	94	—	—	26	30	2	—	—	35	—	35	—	1	—	—	
Southern St. Lawrence F.P. Ass.	47	—	—	47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Price Bros. F.P. Ass.....	136	2	—	101	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
St-Maurice F. P. Ass.....	4	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	—	—	
<i>Concessionnaires ou propriétaire non-affiliés</i>																
.....	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	
<b>TOTAL.....</b>	<b>402</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>249</b>	<b>64</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>41</b>	<b>—</b>	<b>41</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	

## PUBLICITÉ

L'année 1957 a été marquée par une expérience inédite dans le domaine de l'éducation populaire en matière de protection et de conservation des forêts, qu'on a dénommée l'Opération C.P. Il s'agit d'une campagne de saturation publicitaire, organisée par le Conseil de Publicité de l'Association Forestière Québécoise et dont le but principal était de mettre en application dans une région bien déterminée tous les moyens possibles de publicité et de propagande, afin d'intéresser toutes les classes de la population à la protection des forêts et à la conservation des ressources naturelles. La région de Beaupré, délimitée à l'ouest par la rivière Montmorency et à l'est par la rivière du Gouffre, a été choisie à cette fin. Il s'agit d'un territoire de 1,400 milles carrés, habité par une population de quelque 28,000 âmes réparties en 12 paroisses. Les activités de cette expérience durèrent près de cinq mois, soit de la mi-mai à la mi-octobre. Un total de 75 manifestations publiques furent organisées, auxquelles assistèrent quelque 21,150 personnes. Ajoutons qu'on y distribua quelque 164,890 copies de littérature. Parmi les manifestations tenues et les moyens de publicité employés au cours de cette expérience, mentionnons en particulier : des parades, des assemblées publiques, des visites d'écoles, des démonstrations dans les chantiers, des visites en forêt pour les jeunes, des journées forestières pour les adultes, la création de forêts municipales, la remise de certificats de fermes forestières, la visite du char de conservation, des concours de tir, la fondation de Clubs 4-H, la présentation de l'ours bien connu Smokey, l'organisation de fête d'arbres, des démonstrations du panorama de conservation, un jeu de conservation pour les jeunes, la composition d'une chanson-thème de l'Opération C.P., des représentations cinématographiques, la distribution d'affiches et de pancartes, des visites du Jardin Zoologique de Charlesbourg, la distribution d'un bouton-souvenir de l'Opération C.P., etc. Les activités de cette Opération C.P. ont fait l'objet d'un film documentaire préparé et distribué par le Service provincial de Ciné-Photographie. Les résultats de cette première expérience ont été tellement concluants, qu'on a décidé de continuer cette initiative dans d'autres régions de la Province au cours des années à venir.

Tout en prêtant son concours à cette Opération C.P., le Service de la Protection a également continué en 1957 sa campagne de propagande et d'éducation populaire en matière de conservation des forêts. Tous les moyens de publicité ont en effet été mis en oeuvre, afin de faire comprendre au public que la protection des forêts n'incombe pas seulement aux gardes-feu, mais c'est le devoir de chaque citoyen.

On a fait une distribution abondante des dépliants illustrés intitulés : *Bonnes manières en forêt* et *Ce qu'il faut faire et ne pas faire en forêt* et de buvards illustrés pour les écoles. On a également distribué des milliers d'exem-

plaires de différents fascicules bilingues portant sur les règlements concernant la circulation en forêt, le brûlage des abatis et des déchets forestiers, les scieries en forêt, l'exécution de travaux publics en forêt, et la cueillette de fruits sauvages sur les terres de la Couronne. Ajoutons qu'on a aussi distribué des milliers d'exemplaires d'un fascicule bilingue intitulé : *Mesures de protection des forêts à l'adresse des détenteurs de clubs de chasse et de pêche*. Notons enfin que le Service de la Protection a publié en 1957 un nouveau dépliant intitulé : *Si tu veux brûler ton abatis*, à l'intention des colons qui ont des abatis à brûler.

Les employés du Service de la Protection et des autres organisations de protection ont posé en 1957 un total de 68,874 affiches de publicité, pour inciter le public à la prudence en forêt. Mentionnons à ce sujet que le Service de la Protection a discontinué en 1957 la fabrication d'affiches de 2 pieds par 3 pieds en carton, pour les remplacer par des affiches en métal de mêmes dimensions. Ajoutons que pour la première fois en 1957, le Service de la Protection a utilisé pour fins de publicité des panneaux-réclames de 10 pieds par 20 pieds, qui ont été posés à la sortie des grandes villes pour demander au public de prévenir les feux de forêt.

Comme par les années passées, un appel du Ministre des Terres et Forêts a été adressé, au début de la saison des feux, à tous les curés des paroisses situées en bordure de la forêt, afin de leur demander de bien vouloir exhorter leurs ouailles à observer les lois et règlements concernant la protection des forêts et à ne se servir du feu qu'avec une extrême prudence.

La Société Radio-Canada et la plupart des autres postes de radio de la Province ont gracieusement prêté leur concours pour la diffusion d'appels au public durant les périodes d'alerte. L'Association Forestière Québécoise et la Canadian Forestry Association ont fait de leur côté des arrangements avec les postes de radio pour la diffusion de messages durant la saison des feux.

La presse a aussi généreusement contribué à tenir le public en éveil par la publication d'articles sur la protection des forêts, de comptes-rendus de la situation durant la saison des feux, d'appels au public durant les périodes d'alerte et de rapports de condamnations pour infraction aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu.

En plus de coopérer activement à cette initiative de l'Association Forestière Québécoise qu'on a dénommée l'Opération C.P., le Service de la Protection a également apporté son concours au magnifique travail de cette association en faveur de la conservation des forêts. Rappelons que cette association, qui groupe quelque 17,000 membres, utilise tous les moyens de publicité pour inculquer aux gens le culte de la forêt et éveiller l'opinion publique sur la nécessité d'une politique de conservation forestière. Sa revue mensuelle *Forêt et Conservation* a atteint en 1957 un tirage de quelque 67,000 copies en 10

numéros. Une initiative de cette association à laquelle le Service de la Protection ne ménage pas son concours, c'est le groupement des Clubs 4-H, qui comprenait en 1957 un nombre record de 321 clubs, dont 202 masculins et 119 féminins.

#### REPRÉSENTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Région	Nombre de séances	Nombre de personnes
Abitibi .....	11	2,535
Témiscamingue .....	4	735
Pontiac .....	6	335
Gatineau .....	43	5,235
Nord de Montréal .....	33	5,295
St-Maurice .....	2	215
Québec-Charlevoix .....	60	11,880
Bas du Fleuve .....	17	4,175
<b>Total .....</b>	<b>176</b>	<b>30,405</b>

Le cinéma est employé depuis nombre d'années par le Service de la Protection pour fins d'éducation ou de publicité en matière de protection forestière. Une assistance de quelque 30,405 personnes a été enregistrée aux 176 représentations cinématographiques qui ont été présentées en 1957 dans des salles publiques, des centres récréatifs, des écoles, des hôpitaux, des colonies de vacance, des chantiers d'opérations forestières, aux membres de cercles ou de clubs, etc. On a aussi enregistré une assistance de 31,225 personnes aux 76 séances de vues animées qui ont été présentées à l'exposition provinciale de Québec et à l'exposition régionale de Rouyn. Ajoutons que des séances de vues animées ont également été présentées par d'autres organisations de protection forestière dans diverses régions de la Province.

Mentionnons à ce sujet que le Service de la Protection a préparé en 1957, avec la collaboration du Service provincial de Ciné-Photographie, quatre films sonores et en couleurs d'une minute chacun, traitant du permis de circulation, des feux de campements, des feux pour chasser les moustiques et des scies mécaniques en forêt. Des copies de ces films ont été distribuées aux différents postes de télévision de la Province, pour être présentées à différents intervalles durant la saison des feux. Des copies ont également été attachées à divers films distribués par le Service de Ciné-Photographie.

Le Service de la Protection a enfin présenté en 1956 des exhibits à l'exposition provinciale de Québec, aux expositions régionales de Trois-Rivières, Sherbrooke, Shawinigan, Chicoutimi, Roberval, Rouyn, Val d'Or, Montmagny et Mont-Joli, à l'exposition sportive de Port-Alfred, aux salons du sportsman de Montréal et de Québec, au Palais du Commerce de Montréal, et dans les vitrines de l'édifice de l'Hydro-Québec à Montréal.

## ÉCOLE DE PROTECTION DES FORÊTS

Fondée en 1947 et située à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, l'École de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Le programme des études comporte des cours théoriques et des travaux d'application pratique.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines pendant les mois de mars et avril, a été suivi en 1957 par 31 élèves, dont 4 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts et les 27 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts. Il comportait un total de 287 heures d'enseignement, soit 169 heures de cours théoriques et 118 heures de travaux pratiques. Tous les élèves de cette huitième promotion de l'École de Protection des Forêts ont réussi à décrocher leur diplôme, dont 4 avec très grande distinction, 14 avec grande distinction, 7 avec distinction et 6 avec succès.



**Depuis sa fondation en 1947, l'École de Protection des Forêts, située à la Station Forestière de Duchesnay, a reçu un total de 412 élèves, dont 181 au cours régulier et 231 au cours abrégé.**

Le cours abrégé, qui dure environ trois semaines et qui est désormais présenté durant le mois d'octobre, a également été suivi en 1957 par 31 élèves dont 7 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts et les 24 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts. Il comportait un total de 116 heures d'enseignement, soit 64 heures de cours théoriques et 52 heures de travaux pratiques.

Depuis sa fondation, l'École de Protection des Forêts a reçu un total de 412 élèves, dont 181 au cours régulier et 231 au cours abrégé.

## LES INCENDIES FORESTIERS EN 1957

La saison des feux de 1957 peut être considérée comme une période à peu près normale dans l'histoire de la protection des forêts en cette Province. Parmi les 34 années qui se sont écoulées depuis la fondation du Service de la Protection, elle se classe au quinzième rang pour le plus petit nombre des incendies et au dix-septième rang pour la plus petite superficie incendiée.

Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré en 1957 un total de 864 feux de forêt, comparativement à seulement 384 en 1956 et à une moyenne de 988.7 pour les 33 années précédentes. De même, la superficie globale incendiée s'est établie à 71,783.25 acres en 1957, comparativement à seulement 30,229.00 acres en 1956 et à une moyenne de 213,171.70 acres pour les 33 années précédentes. Toutefois le montant des dommages causés à la forêt ne s'est élevé qu'à \$115,460.62 en 1957, comparativement à \$165,038.51 en 1956 et à une moyenne de \$535,003.52 pour les 33 années précédentes.

Cette superficie de 71,783.25 acres incendiée en 1957 ne représente que 0.07 pour cent ou 7/100 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts présentement protégées en cette Province. C'est donc une perte en deçà de la superficie moyenne incendiée, admissible d'après les normes établies pour les forêts d'épinette et de sapin de l'Est du Canada, laquelle superficie ne doit pas dépasser 0.1 pour cent ou 1/10 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts protégées.

Si l'on considère les différentes organisations de protection, l'on constate que le nombre des incendies et la superficie incendiée ont augmenté de façon générale en 1957 comparativement à l'année précédente, sauf sur le territoire de quelques organisations de protection. C'est le cas en particulier de l'Ottawa River Forest Protective Association Ltd. et du district No 10 (Gaspésie) du Service de la Protection, où la superficie incendiée a diminué considérablement, bien que le nombre des incendies y ait accusé une légère augmentation. L'augmentation du nombre des incendies et de la superficie incendiée a toutefois été beaucoup plus imposante sur le territoire du Service de la Protection que sur les terrains protégés par les associations de protection. Les districts Nos 7 (Roberval), 2 (Témiscamingue), 1 (Abitibi) et 4 (Nord de Montréal) du Service de la Protection ont été plus particulièrement affectés. Chez les associations de protection, la Laurentian Forest Protective Association Ltd. a également été passablement affectée.

L'augmentation de la superficie incendiée a été à peu près générale dans les diverses régions économiques de la Province, sauf dans la région de l'Outaouais et à un moindre degré dans les régions de Gaspé, des Plateaux Rimouski-Matane et de Romaine, où la superficie incendiée a diminué. Des augmentations importantes ont été enregistrées en particulier dans les régions du Lac St-Jean, de l'Abitibi, du Nord de Montréal et du St-Maurice.

Si l'on considère les divers bassins hydrographiques, l'on constate que de façon générale la superficie incendiée a augmenté dans la plupart des bassins. Des augmentations importantes ont été enregistrées en particulier dans les bassins des rivières Mistassini et Péribonca, du lac Abitibi, des rivières Harricana, du Nord, St-Maurice, Gatineau, Lièvre, Nottaway, Rouge, Shipshaw, Betsiamites, Manicouagan, Outaouais, etc. La superficie incendiée a par contre diminué dans quelques bassins hydrographiques, notamment dans les bassins des rivières Coulonge, Cap-Chat, Godbout, Noire (Swéga), etc.

C'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd. qui a enregistré le plus gros incendie de la saison, soit un feu de 6,195 acres dans le bassin de la rivière Chamouchouane. Le deuxième plus gros incendie a été enregistré par le district No 7 (Roberval) du Service de la Protection, soit un feu de 6,112 acres dans le bassin de la rivière Chamouchouane également. A lui seul ce dernier district a été appelé à combattre 6 des 15 feux de plus de 1,000 acres enregistrés en cette Province en 1957.

Notons à ce sujet qu'on a enregistré en 1957 seulement 2 feux de plus de 5,000 acres, comparativement à 2 également en 1956, et 15 feux de plus de 1,000 acres, comparativement à seulement 5 en 1956.

Nonobstant l'augmentation du nombre des incendies et de la superficie incendiée, la saison des feux de 1957 a duré 6 jours de moins qu'en 1956. Elle a en effet duré un total de 201 jours, soit du 31 mars, date du premier incendie, au 17 octobre, date du dernier incendie.

En moyenne les feux de forêt ont duré plus longtemps en 1957 qu'en 1956. Les statistiques révèlent en effet que seulement 6.0 pour cent des incendies ont duré moins d'une heure en 1957, comparativement à 7.3 pour cent en 1956, et que seulement 45.5 pour cent ont duré moins de 24 heures en 1957, comparativement à 58.8 pour cent en 1956. Par contre 17.1 pour cent des incendies ont duré 4 jours ou plus en 1957, comparativement à seulement 11.7 pour cent en 1956.

En moyenne les feux de forêt ont également couvert une plus grande étendue en 1957 qu'au cours de l'année précédente. Les statistiques révèlent en effet que seulement 67.4 pour cent des incendies n'ont pas dépassé une étendue de 10 acres en 1957, comparativement à 77.4 pour cent en 1956, et que par contre 10.6 pour cent ont ravagé une superficie de plus de 100 acres en 1957, comparativement à seulement 4.7 pour cent en 1956. A noter que ces feux de forêt de plus de 100 acres représentent 87.8 pour cent de la superficie globale incendiée en 1957, bien qu'ils ne comptent que 10.6 pour cent du nombre des incendies. A eux seuls les feux de plus de 1,000 acres, qui ne comptent que 1.7 pour cent du nombre des incendies, représentent 51.9 pour cent de la superficie incendiée en 1957.



**Les 864 feux de forêt enregistrés en 1957 ont incendié une superficie globale de quelque 71,800 acres des forêts du Québec.**

C'est durant le mois de mai qu'on a enregistré le plus grand nombre d'incendies, la plus grande superficie incendiée et la plupart des plus gros feux de la saison. Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré durant ce mois 49.1 pour cent du nombre des incendies, 77.1 pour cent de la superficie globale incendiée et 80.8 pour cent des feux d'une étendue de plus de 1,000 acres. Le mois d'août vient ensuite pour le nombre des incendies avec 21.3 pour cent, suivi du mois d'avril avec 9.3 pour cent, du mois de juin avec 8.3 pour cent, du mois de juillet avec 6.1 pour cent, etc. Quant à la superficie incendiée, c'est le mois de juin qui suit de loin le mois de mai avec seulement 9.8 pour cent; le mois d'octobre vient ensuite avec 6.7 pour cent, suivi du mois d'août avec 3.2 pour cent, du mois d'avril avec 2.5 pour cent, etc.

Parmi les causes d'incendie, ce sont les voyageurs qui occupent le premier rang en 1957 avec 31.3 pour cent du nombre des incendies et 25.5 pour cent de la superficie incendiée. La récréation vient au second rang pour le nombre des incendies avec 16.3 pour cent, suivie des causes non-classifiées avec 13.4 pour cent, des abatis avec 10.0 pour cent, etc. Si l'on considère la superficie incendiée, ce sont les causes non-classifiées qui occupent le deuxième rang avec 19.6 pour cent, suivies de la récréation avec 10.4 pour cent, des abatis avec 7.7 pour cent, etc.

Notons que la foudre, dont on avait constaté une recrudescence marquée comme cause d'incendie en ces dernières années, ne représente cette année que 7.6 pour cent du nombre des incendies et 1.1 pour cent de la superficie incendiée.

Les incendies imputables aux fumeurs représentent 35.5 pour cent du nombre des incendies. De leur côté les incendies occasionnés par les feux d'herbe et les brûlages de déchets ligneux représentent 22.6 pour cent du nombre des incendies. Parmi les autres catégories de causes d'incendie en 1957 signalons les pêcheurs et les chasseurs avec 14.4 pour cent, les feux de campement et les feux pour chasser les moustiques avec 6.4 pour cent, les cueilleurs de bleuets et les feux pour activer la croissance des bleuets avec 6.4 pour cent également, les locomotives, machines ou explosifs avec 3.0 pour cent, les feux de maison ou de cheminée avec 2.4 pour cent, les scieries avec 0.6 pour cent, les indiens et les trappeurs avec 0.2 pour cent, etc.

Les étendues de bois marchands ne représentent que 10.3 pour cent de la superficie globale incendiée en 1957. Ce sont les bûchés récents qui occupent le premier rang parmi les types de terrains ravagés par le feu en 1957 avec 27.2 pour cent. Les jeunes bois viennent ensuite avec 16.8 pour cent, suivis des autres terrains forestiers avec 14.6 pour cent, des brûlis anciens avec 11.8 pour cent, des brûlis récents avec 11.3 pour cent, etc. Signalons enfin que 8.0 pour cent de la superficie globale incendiée en 1957 était constituée de terrains non-forestiers.

Les statistiques révèlent que 79.1 pour cent des feux de forêt de 1957 ont nécessité l'engagement de combattants pour aider les gardes-feu à les enrayer. Au Service de la Protection seulement 4.3 pour cent des incendies ont pu être combattus par les gardes-feu sans aide supplémentaire, comparative-ment à 51.8 pour cent dans le cas des associations de protection. C'est l'Ottawa River Forest Protective Association Ltd. qui détient le plus haut pourcentage d'incendies combattus sans aide supplémentaire, soit 61.3 pour cent. La St. Maurice Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 60.0 pour cent, suivie de la Price Brothers Forest Protective Association Ltd. avec 58.6 pour cent, de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. avec 57.1 pour cent, etc.

C'est encore le public qui occupe le premier rang parmi les moyens de découverte des incendies en 1957 avec 50.5 pour cent du nombre des incendies. Les gardes-feu viennent ensuite avec 34.5 pour cent, suivis des tours d'observation avec 13.0 pour cent et des avions avec seulement 2.0 pour cent.

En plus des \$115,460.62 de dommages causés à la forêt proprement dite, les feux de forêt ont détruit en 1957 des bâtisses et dépôts évalués à \$9,650.00, du matériel et des provisions pour une valeur de \$600.00 et des bois empilés pour \$8,025.00, soit un total de seulement \$18,275.00, comparativement à \$100,800.00 en 1956.

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET DOMMAGES CAUSÉS  
PAR ANNÉE, 1924-1957**

Année	Nombre d'incendies	Superficie incendiée, acres	Dommages à la forêt
1924	636	203,262.75	\$ 598,064.88
1925	607	20,130.01	29,213.72
1926	799	33,343.16	83,818.80
1927	514	40,969.34	59,896.75
1928	295	6,533.25	8,835.63
1929	426	10,494.00	10,538.25
1930	591	44,034.00	50,387.00
1931	1,020	42,485.25	49,023.13
1932	1,466	1,027,159.00	2,536,937.13
1933	1,553	113,358.00	213,228.38
1934	1,102	287,649.50	535,212.62
1935	1,277	280,295.50	577,966.95
1936	556	29,546.50	20,425.50
1937	1,033	90,286.24	268,565.25
1938	1,150	126,535.25	339,262.75
1939	856	80,300.75	148,009.00
1940	861	39,948.00	83,310.37
1941	1,710	1,590,234.25	5,932,345.37
1942	931	27,613.75	42,817.87
1943	699	48,305.75	121,675.62
1944	1,542	599,818.00	1,110,147.75
1945	996	43,688.25	66,614.37
1946	992	55,764.00	116,163.62
1947	1,111	96,919.25	203,801.75
1948	1,280	224,749.75	355,478.25
1949	1,537	137,888.00	289,336.00
1950	1,304	203,618.00	317,450.62
1951	869	267,659.75	683,799.50
1952	604	55,856.75	145,804.75
1953	2,257	574,481.75	974,800.12
1954	392	51,958.75	72,727.62
1955	1,276	549,550.50	1,444,598.37
1956	384	30,229.00	165,038.51
1957	864	71,783.25	115,460.62
<b>Total</b>	<b>33,490</b>	<b>7,106,449.25</b>	<b>\$ 17,770,576.83</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>985.0</b>	<b>209,013.21</b>	<b>\$ 522,664.02</b>

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET DOMMAGES CAUSÉS,  
PAR ORGANISATION DE PROTECTION**

ORGANISATION	NOMBRE D'INCEN- DIES	SUPERFICIE INCENDIÉE, ACRES	DOMMAGES CAUSÉS À LA FORÊT
<i>Service de la Protection</i>			
District No 1.....	53	7,996.75	\$ 7,139.25
" " 2.....	101	8,451.50	7,079.25
" " 3.....	51	2,545.75	6,228.50
" " 4.....	174	9,926.75	19,596.50
" " 5.....	—	—	—
" " 6.....	46	2,450.75	3,377.75
" " 7.....	35	20,373.50	31,415.12
" " 8.....	24	445.75	1,429.50
" " 9.....	17	374.25	402.25
" " 10.....	52	412.75	360.00
" " 11.....	3	26.50	26.50
" " 12.....	—	—	—
<b>TOTAL.....</b>	<b>556</b>	<b>53,004.25</b>	<b>\$ 77,054.62</b>
<i>Associations de protection</i>			
Laurentian F. P. Ass.....	129	12,073.00	\$ 29,270.12
Lower Ottawa F. P. Ass.....	50	382.50	1,420.00
Ottawa River F. P. Ass.....	31	855.50	1,233.38
Price Bros. F. P. Ass.....	29	630.25	607.25
St. Maurice F. P. Ass.....	55	1,046.00	735.50
So. St. Lawrence F. P. Ass.....	7	49.25	97.25
<b>TOTAL.....</b>	<b>301</b>	<b>15,036.50</b>	<b>\$ 33,363.50</b>
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	7	3,742.50	\$ 5,042.50
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>864</b>	<b>71,783.25</b>	<b>\$115,460.62</b>

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

ORGANISATION	ABATIS	OUVRIERS FORES- TIERS	RÉCRÉ- ATION	VOYA- GEURS	CHEMINS DE FER	FOUDRE	TRA- VAUX PUBLICS	INCEN- DIAIRES	NON- CLASSI- FIÉES	INCON- NUES	TOTAL	POUR- CENTAGE
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	9	3	7	23	3	—	—	3	3	2	53	6.1
" " 2.....	16	—	7	53	—	—	—	3	13	9	101	11.7
" " 3.....	2	2	12	25	—	—	—	1	5	4	51	5.9
" " 4.....	20	4	36	60	2	2	5	2	35	8	174	20.1
" " 5.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 6.....	7	—	5	12	—	1	2	—	11	8	46	5.3
" " 7.....	—	1	12	9	—	—	1	5	4	3	35	4.1
" " 8.....	1	1	8	8	1	2	—	—	2	1	24	2.8
" " 9.....	5	—	2	1	1	2	—	—	5	1	17	2.0
" " 10.....	13	5	8	10	1	3	—	—	9	3	52	6.0
" " 11.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	0.3
" " 12.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	73	16	97	201	8	10	8	14	90	39	556	64.4
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F.P.A.....	6	10	9	36	1	12	40	5	10	—	129	14.9
Lower Ottawa F.P.A.....	—	6	13	16	—	8	—	1	1	5	50	5.8
Ottawa River F.P.A.....	—	1	2	4	—	16	1	—	2	5	31	3.6
Price Bros. F.P.A.....	7	4	6	3	—	2	2	—	4	1	29	3.4
St. Maurice F.P.A.....	—	7	13	8	2	14	1	—	9	1	55	6.4
So. St. Lawrence F.P.A....	—	—	—	2	2	2	—	—	—	1	7	0.8
TOTAL.....	13	28	43	69	5	54	44	6	26	13	301	34.8
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	—	2	1	—	—	2	—	—	—	2	7	0.8
GRAND TOTAL.....	86	46	141	270	13	66	52	20	116	54	864	100.0
POURCENTAGE.....	10.0	5.3	16.3	31.3	1.5	7.6	6.0	2.3	13.4	6.3	100.0	

**SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR RÉGION ÉCONOMIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAIN**

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

Région économique	Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non-forestiers	Total
Mistassini .....	92.00	7.00	993.00	968.25	776.25	295.00	798.00	3,929.50
Matagami .....	—	—	—	—	0.75	—	—	0.75
Abitibi .....	373.25	2,600.00	604.25	1,082.50	565.00	4,043.25	2,415.50	11,683.75
Témiscamingue .....	52.25	163.00	144.00	106.00	615.25	86.00	574.50	1,741.00
Outaouais .....	764.00	410.75	1,109.00	—	545.25	23.75	236.00	3,088.75
Nord de Montréal .....	1,078.25	1,666.75	1,674.50	775.00	1,868.25	5.00	414.75	7,482.50
St-Maurice .....	230.25	505.50	208.00	487.50	1,206.75	341.10	554.50	3,533.50
Jacques-Cartier (Nord de Québec)	44.75	3,290.50	98.00	2,904.00	27.00	1,187.25	92.75	7,644.25
Lac St-Jean .....	4,374.50	1,882.50	2,989.00	708.25	11,819.00	3,981.00	240.00	25,994.25
Saguenay .....	63.50	592.75	368.00	805.75	504.25	158.00	263.00	2,755.25
Manicouagan .....	193.00	795.75	5.00	291.00	1,149.50	349.75	41.25	2,825.25
Romaine .....	7.00	—	0.25	—	—	—	—	7.25
Plaine de Québec .....	3.00	2.50	6.00	—	2.00	—	7.00	20.50
St-François .....	6.00	22.00	—	—	25.50	4.00	—	57.50
Chaudière .....	70.00	43.00	30.00	—	37.00	3.00	—	183.00
Plateaux de la Rive-Sud .....	10.50	10.00	40.00	—	263.50	25.50	24.75	374.25
Plateaux Rimouski-Matane .....	2.00	7.50	180.75	0.50	5.50	9.00	33.00	238.25
Matapédia .....	—	66.00	2.00	16.00	4.00	—	50.00	138.00
Baie des Chaleurs .....	—	16.00	3.00	—	21.50	—	7.25	43.75
Gaspé .....	—	3.00	3.25	—	20.75	4.00	11.00	42.00
<b>Total .....</b>	<b>7,364.25</b>	<b>12,084.50</b>	<b>8,458.00</b>	<b>8,144.75</b>	<b>19,457.00</b>	<b>10,515.50</b>	<b>5,759.25</b>	<b>71,783.25</b>
<b>Pourcentage .....</b>	<b>10.3</b>	<b>16.8</b>	<b>11.8</b>	<b>11.3</b>	<b>27.1</b>	<b>14.7</b>	<b>8.0</b>	<b>100.0</b>

**SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAINS**  
**SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS**

Bassin hydrographique (*)		Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total
No	Désignation								
101	Riv. St-Jean .....	—	—	40.00	—	—	—	—	40.00
102	Riv. Noire .....	0.50	—	—	—	77.25	5.50	1.50	84.75
104	Lac Témiscouata .....	10.00	10.00	—	—	186.25	20.00	24.25	250.50
106	Riv. Matapédia .....	—	66.00	2.00	16.00	4.00	—	50.00	138.00
107	Riv. Nouvelle (Escuminac) .....	—	4.00	—	—	4.00	—	0.25	8.25
109	Riv. Petite Cascapédia .....	—	—	—	—	0.50	—	—	0.50
110	Riv. Bonaventure .....	—	2.00	—	—	—	—	2.00	4.00
112	Riv. Grande et Petite Pabos .....	—	3.00	1.00	—	2.00	—	1.00	7.00
113	Grande Rivière et Riv. Malbais .....	—	7.00	2.00	—	15.00	—	—	24.00
204	Riv. St-François (Hall) .....	26.00	60.00	—	—	34.50	3.00	—	123.50
206	Riv. Bécancour .....	—	5.00	—	—	3.00	4.00	—	12.00
207	Riv. du Chêne .....	3.00	2.50	6.00	—	2.00	—	7.00	20.50
208	Riv. Chaudière .....	—	—	30.00	—	—	—	—	30.00
209	Riv. Etchemin .....	50.00	—	—	—	25.00	—	—	75.00
210	Riv. du Sud (Boyer) .....	—	—	—	—	—	—	1.00	1.00
214	Riv. Rimouski (du Sud-O. et du Bic)	1.00	3.50	—	—	1.00	1.00	4.00	10.50
215	Riv. Mitis .....	1.00	—	180.00	—	—	4.00	9.00	194.00
216	Riv. Matane (Tartigou et Blanche) ...	—	4.00	0.75	0.50	4.50	4.00	18.00	31.75
217	Riv. Cap-Chat .....	—	—	2.00	—	0.50	—	2.00	4.50
220	Riv. Madeleine (Grande-Vallée) ....	—	1.00	—	—	—	4.00	5.00	10.00
221	Riv. Dartmouth .....	—	2.00	—	—	19.50	—	4.00	25.50
222	Riv. York .....	—	—	1.25	—	0.75	—	—	2.00
301	Riv. Outaouais .....	51.00	165.00	294.75	193.00	649.25	299.75	879.50	2,532.25
302	Riv. Kipawa .....	0.25	—	4.00	—	6.00	—	4.00	14.25
303	R. Dumoine (Magenasapi et à l'Ours)	2.50	—	—	—	—	—	—	2.50
304	Riv. Noire (Swéga) .....	23.00	41.00	—	—	0.50	—	14.00	78.50
305	Riv. Coulonge (Quyon) .....	110.00	142.25	—	—	20.50	5.00	101.00	378.75
306	Riv. Gatineau .....	520.25	195.00	1,082.00	—	963.25	17.75	55.00	2,832.25
307	Riv. Lièvre .....	104.00	71.50	756.00	75.00	911.25	—	180.75	2,098.50
308	Riv. Petite Nation (Blanche) .....	125.25	46.00	11.75	—	26.00	1.00	66.00	276.00
309	Riv. Rouge .....	138.25	608.50	16.00	—	66.00	1.00	194.00	1,023.75
310	Riv. Du-Nord .....	830.00	799.25	900.00	700.00	426.00	—	32.00	3,687.25
311	Riv. L'Assomption .....	10.00	202.50	17.50	—	—	4.00	8.00	242.00
312	Riv. Maskinongé .....	—	0.75	—	—	—	—	—	0.75
313	Riv. du Loup (Yamachiche) .....	0.75	1.00	—	3.00	—	1.00	25.25	31.00

314	Riv. St-Maurice .....	216.50	342.25	209.00	484.50	1,206.75	304.50	494.75	3,258.25
315	Riv. Batiscan .....	—	137.00	—	—	—	35.50	5.50	178.00
316	Riv. Ste-Anne-de-la-Pérade .....	15.50	39.00	—	—	—	2.25	29.00	85.75
317	Riv. Jacques-Cartier .....	40.50	68.50	—	—	—	—	0.50	109.50
318	Riv. Montmorency .....	—	2.00	—	—	1.00	—	0.25	3.25
320	Riv. du Gouffre .....	—	6.00	—	—	—	—	—	6.00
321	Riv. Malbaie .....	—	5.50	—	—	—	—	2.00	7.50
322	Riv. Noire de St-Siméon .....	1.25	5.00	3.00	—	26.00	—	—	35.25
323	Riv. Pt. Saguenay et St-Jean .....	1.50	0.75	—	7.00	200.25	—	8.00	217.50
324	Riv. A Mars (Ha! Ha! et du Moulin) .....	0.50	49.00	34.00	3..	279.00	80.00	27.00	473.25
325	Lac Kénogami .....	—	2.00	—	46	15.00	8.00	—	485.00
326	Riv. Métabetchouan .....	—	—	—	—	150.00	—	—	150.00
327	Riv. Ouiatchouane .....	5.00	—	325.00	100.00	145.00	—	157.00	732.00
328	Riv. Chamouchouane .....	4,062.00	150.00	78.00	460.00	7,789.00	3,235.00	27.00	15,801.00
329	Riv. Mistassini .....	240.00	4,921.50	2,681.00	3,019.00	3,733.00	1,835.00	148.00	16,577.50
330	Riv. Péribonca .....	67.50	3.50	90.00	33.25	2.00	116.00	30.00	342.25
331	Riv. Shipshaw (Valin) .....	62.00	536.00	244.00	335.00	10.00	50.00	198.00	1,435.00
332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay .....	—	5.00	—	—	—	—	—	5.00
333	Riv. des Escoumains .....	—	—	1.00	3.00	55.50	52.00	—	111.50
334	Riv. Portneuf .....	—	—	—	—	55.25	1.50	0.75	57.50
335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval) .....	—	—	2.00	57.00	26.00	1.50	0.50	87.00
336	Riv. Betsiamites (Papinachois) .....	65.00	0.50	1.00	1.00	772.25	294.50	3.00	1,137.25
338	Riv. Manicouagan .....	48.00	481.00	1.00	230.00	237.25	0.25	34.00	1,031.50
339	Riv. Godbout .....	—	7.25	—	—	—	—	—	7.25
341	Riv. Aux-Rochers .....	—	2.00	—	—	0.25	—	1.00	3.25
342	Riv. Marguerite de Clarke-City .....	80.00	300.00	—	—	3.00	—	—	383.00
343	Riv. Moisie .....	—	3.00	—	—	—	—	—	3.00
346	Riv. Magpie .....	7.00	—	0.25	—	—	—	—	7.25
401	Lac Abitibi .....	45.00	2,035.00	334.00	985.50	323.00	1,762.00	1,560.50	7,045.00
402	Riv. Harricana (Missisicabi) .....	105.00	225.00	1,105.00	975.25	785.25	296.00	1,317.00	4,808.50
403	Riv. Nottaway .....	295.25	315.00	2.75	3.00	193.75	2,066.50	27.00	2,903.25
Total .....		7,364.25	12,084.50	8,458.00	8,144.75	19,457.00	10,515.50	5,759.25	71,783.25
Pourcentage .....		10.3	16.8	11.8	11.3	27.1	14.7	8.0	100.0

(\*) Voir la carte des "Principaux bassins hydrographiques de la Province de Québec", publiée en 1944 par le Bureau de l'Economie Forestière, Département des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE DE DURÉE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CLASSE DE DURÉE	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	TOTAL	POUR- CENTAGE
De 0 heure à 1 heure.....	—	4	16	7	5	14	6	—	52	6.0
De 1 heure à 4 heures.....	—	13	46	10	15	14	—	1	99	11.5
De 4 heures à 12 heures.....	—	23	53	9	4	26	5	2	123	14.2
De 12 heures à 24 heures.....	1	10	49	14	10	25	4	6	119	13.8
De 1 jour à 2 jours.....	1	11	96	13	11	39	5	4	179	20.7
De 2 jours à 3 jours.....	—	11	51	5	2	18	—	4	91	10.5
De 3 jours à 4 jours.....	—	2	34	3	4	7	1	3	54	6.2
De 4 jours et plus.....	—	6	79	11	2	41	3	5	147	17.1
TOTAL.....	2	80	424	72	53	184	24	25	864	100.0
POURCENTAGE.....	0.2	9.3	49.1	8.3	6.1	21.3	2.8	2.9	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE D'ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CLASSE D'ÉTENDUE	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	TOTAL	POUR- CENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	—	—	37	22	28	45	10	1	143	16.6
De 0.1 à 1 acre.....	—	8	62	16	12	56	7	2	163	18.9
De 1.1 à 5 acres.....	1	21	96	11	9	43	4	8	193	22.3
De 5.1 à 10 acres.....	—	19	37	3	2	14	2	6	83	9.6
De 10.1 à 50 acres.....	—	23	83	12	1	18	1	4	142	16.4
De 51 à 100 acres.....	1	6	36	1	—	3	—	1	48	5.6
De 101 à 500 acres.....	—	3	47	5	1	4	—	1	61	7.1
De 501 à 1,000 acres.....	—	—	14	—	—	1	—	1	16	1.8
De 1,001 à 5,000 acres.....	—	—	10	2	—	—	—	1	13	1.5
Plus de 5,000 acres.....	—	—	2	—	—	—	—	—	2	0.2
<b>TOTAL.....</b>	<b>2</b>	<b>80</b>	<b>424</b>	<b>72</b>	<b>53</b>	<b>184</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>864</b>	<b>100.0</b>
<b>POURCENTAGE.....</b>	<b>0.2</b>	<b>9.3</b>	<b>49.1</b>	<b>8.3</b>	<b>6.1</b>	<b>21.3</b>	<b>2.8</b>	<b>2.9</b>	<b>100.0</b>	

## NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	Août	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	TOTAL	POUR- CENTAGE
Abatis.....	—	8	57	1	—	18	—	2	86	10.0
Ouvriers forestiers.....	—	2	23	8	3	4	2	4	46	5.3
Récréation.....	—	13	70	7	5	27	8	11	141	16.3
Voyageurs.....	2	28	121	19	7	89	3	1	270	31.3
Chemins de fer.....	—	—	9	3	—	1	—	—	13	1.5
Foudre.....	—	—	1	18	27	18	2	—	66	7.6
Travaux publics.....	—	—	35	2	2	12	—	1	52	6.0
Incendiaires.....	—	—	12	3	—	4	—	1	20	2.3
Non-classifiées.....	—	23	68	8	5	5	4	3	116	13.4
Inconnues.....	—	6	28	3	4	6	5	2	54	6.3
<b>TOTAL.....</b>	<b>2</b>	<b>80</b>	<b>424</b>	<b>72</b>	<b>53</b>	<b>184</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>864</b>	<b>100.0</b>
<b>POURCENTAGE.....</b>	<b>0.2</b>	<b>9.3</b>	<b>49.1</b>	<b>8.3</b>	<b>6.1</b>	<b>21.3</b>	<b>2.8</b>	<b>2.9</b>	<b>100.0</b>	

**SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LA CLASSE D'ÉTENDUE DES INCENDIES**

**SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS**

CLASSE D'ÉTENDUE	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0.1 à 1 acre.....	—	5.75	39.50	7.75	5.25	35.75	3.75	2.00	99.75	0.1
De 1.1 à 5 acres.....	2.00	63.00	286.00	31.00	28.50	115.00	11.00	24.25	560.75	0.8
De 5.1 à 10 acres.....	—	151.00	293.75	27.00	7.00	116.00	7.00	53.00	654.75	0.9
De 10.1 à 50 acres.....	—	613.00	2,232.00	317.00	20.00	499.00	11.00	130.00	3,822.00	5.3
De 51 à 100 acres.....	60.00	422.00	2,787.00	60.00	—	189.00	—	75.00	3,593.00	5.1
De 101 à 500 acres.....	—	565.00	11,873.00	873.00	360.00	783.00	—	137.00	14,591.00	20.3
De 501 à 1,000 acres.....	—	—	9,753.00	—	—	569.00	—	900.00	11,222.00	15.6
De 1,001 à 5,000 acres.....	—	—	15,734.00	5,699.00	—	—	—	3,500.00	24,933.00	34.7
Plus de 5,000 acres.....	—	—	12,307.00	—	—	—	—	—	12,307.00	17.2
<b>TOTAL.....</b>	<b>62.00</b>	<b>1,819.75</b>	<b>55,305.25</b>	<b>7,014.75</b>	<b>420.75</b>	<b>2,306.75</b>	<b>32.75</b>	<b>4,821.25</b>	<b>71,783.25</b>	<b>100.0</b>
<b>POURCENTAGE.....</b>	<b>0.0</b>	<b>2.5</b>	<b>77.1</b>	<b>9.8</b>	<b>0.6</b>	<b>3.2</b>	<b>0.1</b>	<b>6.7</b>	<b>100.0</b>	

**SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE**  
**SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS**

CAUSES	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	—	168.00	4,565.00	2.00	—	730.25	—	81.00	5,546.25	7.7
Ouvriers forestiers.....	—	30.00	466.50	4,060.00	7.00	32.00	3.00	25.75	4,624.25	6.5
Récréation.....	—	98.75	5,869.50	192.25	1.25	185.50	3.25	1,116.50	7,467.00	10.4
Voyageurs.....	62.00	1,262.00	12,537.00	358.75	2.50	567.75	2.50	3,500.00	18,292.50	25.5
Chemins de fer.....	—	—	312.00	8.50	—	—	—	—	320.50	0.1
Foudre.....	—	—	0.50	67.50	399.00	296.00	0.50	—	763.50	1.1
Travaux publics.....	—	—	10,812.50	0.50	—	298.75	—	10.00	11,121.75	15.5
Incendiaires.....	—	—	3,908.50	130.00	—	34.00	—	40.00	4,112.50	5.8
Non-classifiées.....	—	212.00	11,545.75	2,042.25	4.00	154.00	4.00	41.00	14,003.00	19.6
Inconnues.....	—	49.00	5,288.00	153.00	7.00	8.50	19.50	7.00	5,532.00	7.7
<b>TOTAL.....</b>	<b>62.00</b>	<b>1,819.75</b>	<b>55,305.25</b>	<b>7,014.75</b>	<b>420.75</b>	<b>2,306.75</b>	<b>32.75</b>	<b>4,821.25</b>	<b>71,783.25</b>	<b>100.0</b>
<b>POURCENTAGE.....</b>	<b>0.1</b>	<b>2.6</b>	<b>77.0</b>	<b>9.8</b>	<b>0.6</b>	<b>3.2</b>	<b>0.0</b>	<b>6.7</b>	<b>100.0</b>	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR TYPE DE TERRAIN, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRÛLIS ANCIENS	BRÛLIS RÉCENTS	BÛCHÉS RÉCENTS	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	TERRAINS NON- FORESTIERS	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	217.00	1,119.00	399.50	600.25	983.00	410.50	1,817.00	5,546.25	7.7
Ouvriers forestiers.....	211.50	44.00	190.00	230.25	3,564.50	9.00	375.00	4,624.25	6.5
Récréation.....	697.50	991.00	1,687.00	1,254.50	1,654.50	856.75	325.75	7,467.00	10.4
Voyageurs.....	1,387.50	5,182.25	3,813.00	1,378.75	2,147.00	2,218.75	2,165.25	18,292.50	25.5
Chemins de fer.....	—	79.00	147.00	—	—	1.00	93.50	320.50	0.1
Foudre.....	147.00	305.75	—	—	308.75	—	2.00	763.50	1.1
Travaux publics.....	2,476.25	516.25	5.75	—	7,789.25	296.25	38.00	11,121.75	15.5
Incendiaires.....	1.25	845.25	1,078.00	1,930.00	117.00	101.00	40.00	4,112.50	5.8
Non-classifiées.....	1,896.25	1,754.00	221.00	1,007.50	2,198.75	6,434.25	491.25	14,003.00	19.6
Inconnues.....	330.00	1,248.00	916.75	1,743.50	694.25	188.00	411.50	5,532.00	7.7
<b>TOTAL.....</b>	<b>7,364.25</b>	<b>12,084.50</b>	<b>8,458.00</b>	<b>8,144.75</b>	<b>19,457.00</b>	<b>10,515.50</b>	<b>5,759.25</b>	<b>71,783.25</b>	<b>100.0</b>
<b>POURCENTAGE.....</b>	<b>10.3</b>	<b>16.8</b>	<b>11.8</b>	<b>11.3</b>	<b>27.2</b>	<b>14.6</b>	<b>8.0</b>	<b>100.0</b>	

POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES, DE LA SUPERFICIE INCENDIÉE  
ET DES DOMMAGES CAUSÉS, PAR CAUSES D'INCENDIE

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES	SUPERFICIE INCENDIÉE	DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT	MOYENNE DES POUR- CENTAGES
Abatis.....	10.0	7.7	5.1	7.6
Ouvriers forestiers.....	5.3	6.5	4.9	5.6
Récréation.....	16.3	10.4	10.2	12.3
Voyageurs.....	31.3	25.5	24.4	27.1
Chemins de fer.....	1.5	0.1	—	0.5
Foudre.....	7.6	1.1	1.8	3.5
Travaux publics.....	6.0	15.5	23.8	15.1
Incendiaires.....	2.3	5.8	4.2	4.1
Non-classifiées.....	13.4	19.6	18.4	17.1
Inconnues.....	6.3	7.7	7.2	7.1
<b>TOTAL.....</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION,  
SELON LE MODE D'EXTINCTION

ORGANISATION	EXTINCTION				TOTAL	
	AVEC AIDE		SANS AIDE			
	NOMBRE	POUR- CENTAGE	NOMBRE	POUR- CENTAGE	NOMBRE	POUR- CENTAGE
<i>Service de la Protection</i>						
District No 1.....	47	88.7	6	11.3	53	6.2
" " 2.....	101	100.0	—	—	101	11.7
" " 3.....	50	98.0	1	2.0	51	5.9
" " 4.....	160	91.9	14	8.1	174	20.2
" " 5.....	—	—	—	—	—	—
" " 6.....	44	95.7	2	4.3	46	5.3
" " 7.....	35	100.0	—	—	35	4.1
" " 8.....	24	100.0	—	—	24	2.8
" " 9.....	16	94.1	1	5.9	17	2.0
" " 10.....	52	100.0	—	—	52	6.0
" " 11.....	3	100.0	—	—	3	0.1
" " 12.....	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL.....</b>	<b>532</b>	<b>95.7</b>	<b>24</b>	<b>4.3</b>	<b>556</b>	<b>64.4</b>
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F.P. Ass..	62	48.1	67	51.9	129	14.9
Lower Ottawa F.P.A..	34	68.0	16	32.0	50	5.8
Ottawa River F.P.Ass.	12	38.7	19	61.3	31	3.6
Price Bros. F.P.Ass...	12	41.4	17	58.6	20	3.4
St. Maurice F.P.Ass..	22	40.0	33	60.0	55	6.4
So.St.Lawrence F.P.A.	3	42.9	4	57.1	7	0.8
<b>TOTAL.....</b>	<b>145</b>	<b>48.2</b>	<b>156</b>	<b>51.8</b>	<b>301</b>	<b>34.8</b>
Concessionnaires et pro- priétaires non-affiliés..	6	85.7	1	14.3	7	0.8
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>683</b>	<b>79.1</b>	<b>181</b>	<b>20.9</b>	<b>864</b>	<b>100.0</b>

**NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION, SELON LE MOYEN DE DÉCOUVERTE**

ORGANISATION	AVIONS		TOURS		GARDES-FEU		PUBLIC		TOTAL	
	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1...	2	3.8	3	5.6	25	47.2	23	43.4	53	6.2
" " 2...	3	3.0	14	13.9	72	71.3	12	11.8	101	11.7
" " 3...	—	—	2	3.9	—	—	49	96.1	51	5.9
" " 4...	—	—	14	8.0	18	10.4	142	81.6	174	20.2
" " 5...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 6...	—	—	3	6.5	23	50.0	20	43.5	46	5.3
" " 7...	—	—	1	2.9	25	71.4	9	25.7	35	4.1
" " 8...	—	—	—	—	2	8.3	22	91.7	24	2.8
" " 9...	—	—	1	5.9	2	11.8	14	82.3	17	2.0
" " 10...	—	—	1	1.9	28	53.9	23	44.2	52	6.0
" " 11...	—	—	—	—	—	—	3	100.0	3	0.1
" " 12...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL... . . . .</b>	<b>5</b>	<b>0.9</b>	<b>39</b>	<b>7.0</b>	<b>195</b>	<b>35.1</b>	<b>317</b>	<b>57.0</b>	<b>556</b>	<b>64.4</b>
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F. P. A.	2	1.6	26	20.1	53	41.1	48	37.2	129	14.9
Lower Ott. F.P.A..	—	—	22	44.0	8	16.0	20	40.0	50	5.8
Ottawa Riv. F.P.A..	7	22.6	8	25.8	11	35.5	5	16.1	31	3.6
Price Bros. F.P.A..	2	6.9	1	3.4	12	41.4	14	48.3	29	3.4
St.Maurice F.P.A..	—	—	16	29.1	17	30.9	22	40.0	55	6.4
So. St.Lawr. F.P.A.	1	14.3	—	—	—	—	6	85.7	7	0.8
<b>TOTAL... . . . .</b>	<b>12</b>	<b>4.0</b>	<b>73</b>	<b>24.3</b>	<b>101</b>	<b>33.5</b>	<b>115</b>	<b>38.2</b>	<b>301</b>	<b>34.8</b>
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.... . . . .	—	—	—	—	2	28.6	5	71.4	7	0.8
<b>GRAND TOTAL.</b>	<b>17</b>	<b>2.0</b>	<b>112</b>	<b>13.0</b>	<b>298</b>	<b>34.5</b>	<b>437</b>	<b>50.5</b>	<b>864</b>	<b>100.0</b>

## BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE

*Dr G.-O. Villeneuve, i.f., Directeur*

Il est bon quelquefois de jeter un regard vers le passé et d'analyser le chemin parcouru dans le champ de nos activités, pour mieux faire le point et préparer à la lumière de ce passé les activités futures qu'il est facile de prévoir. C'est notre intention dans le présent rapport de jeter un coup d'oeil sur l'état de la météorologie dans la Province de Québec, de constater ce qu'il était en 1938 et de mentionner ce qu'il est aujourd'hui après 20 ans de constant progrès. Il va sans dire que durant cette période bien des événements sont survenus qui ont obligé les officiers du Bureau de Météorologie à développer leur initiative, à prouver leur ardeur au travail et à préparer des études depuis longtemps demandées par les services gouvernementaux. C'est dire que la météorologie s'est développée et, avec elle, son application dans les diverses sphères de l'activité humaine. Les officiers du Bureau de Météorologie, qui n'avaient en vue que la cause de la forêt et de sa conservation dans le passé, doivent actuellement satisfaire aux besoins d'un très grand nombre de disciplines. La météorologie n'est plus en effet une science de dilettante; elle est actuellement un moyen pratique d'aider à la solution de nombreux problèmes et parmi ceux-ci la conservation de nos ressources forestières.

A la fondation du Bureau de Météorologie en 1936, il n'était question que de météorologie forestière. Mais en 1958, un rapport des activités du Bureau doit faire mention de la météorologie instrumentale, de la météorologie forestière, de la climatologie, des statistiques et renseignements donnés, des publications régulières et spéciales et même des perspectives d'avenir devant les événements actuels.

### *Météorologie Instrumentale*

Depuis plus de 20 ans, le Bureau de Météorologie installe dans les diverses localités de la Province des stations météorologiques, où des observateurs compétents et consciencieux relèvent à des heures régulières chaque jour un état des conditions atmosphériques en cours. Ce relevé des conditions atmosphériques peut se faire dans quelques cas d'une façon oculaire, mais il est de toute nécessité qu'il soit fait sur des appareils de précision dans la plupart des cas. Ce n'est qu'avec des instruments convenables et d'une exactitude vérifiée qu'on peut relever la température, la précipitation, l'humidité, l'évaporation, le vent, l'insolation et nombre d'autres phénomènes nécessaires à l'étude du temps et du climat, de même qu'au calcul des dangers d'incendie forestier, de l'indice d'aridité du sol, de la valeur calorifique des saisons et de nombreux autres

facteurs économiques. Ces appareils météorologiques sont installés aux stations par les inspecteurs du Bureau de Météorologie, qui voient à leur ajustement et à leur entretien par les observateurs et à leur lecture régulière par les mêmes observateurs suivant des instructions techniques préparées à cette fin.

Le nombre des stations météorologiques dans la Province de Québec dont le Bureau de Météorologie reçoit régulièrement rapport se chiffre actuellement à 377. Le tableau No 1 nous montre la marche ascendante des activités météorologiques dans notre Province.

**TABLEAU No 1**  
**NOMBRE DE STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAISANT RAPPORT**  
**AU BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE**

Année	Nombre de stations
1938	48
1939	53
1940	142
1941	167
1942	179
1943	181
1944	188
1945	208
1946	218
1947	210
1948	215
1949	250
1950	264
1951	306
1952	330
1953	339
1954	347
1955	355
1956	358
1957	377

On trouvera dans le tableau No 2 une liste détaillée des instruments météorologiques actuellement utilisés aux diverses stations relevant directement du Bureau de Météorologie.

TABLEAU No 2

INSTRUMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EN USAGE  
AUX DIVERSES STATIONS DE MÉTÉOROLOGIE

Description	Nombre d'appareils installés en 1957	Nombre total en usage
Abris météorologiques .....	5	126
Abris psychrométriques .....	—	10
Abris thermométriques .....	7	38
Anémomètres .....	5	83
Barographes .....	8	54
Baromètres .....	7	44
Bourçons pour anémomètres .....	5	79
Echelles à neige .....	5	168
Évaporomètres .....	11	220
Girouettes .....	2	101
Héliographes .....	4	14
Hygromètres .....	3	34
Pluviomètres .....	16	228
Psychromètres .....	30	295
Règles à neige .....	6	164
Tables à neige .....	5	164
Thermographes .....	4	18
Thermomètres à maxima .....	30	147
Thermomètres à minima .....	29	153
Thermomètres à minima (herbe) .....	5	10
Thermomètre Six .....	32	195
Thermomètres solaires .....	9	11
Thermomètres pour psychromètres .....	72	609
Verres gradués (0 à 100 cc.) .....	31	267
Verres gradués (0.00" à 0.50") .....	16	243
Verres pour psychromètres .....	10	149

Ces totaux ne comprennent pas les instruments installés aux mêmes stations par d'autres services gouvernementaux ou d'autres organismes, comme les compagnies d'utilités publiques et les fermes expérimentales fédérales.

*Météorologie Forestière*

La météorologie forestière a été le but de la fondation du Bureau de Météorologie. C'est encore cette branche de la météorologie qui occupe le plus les officiers du Bureau, malgré les compilations et les nombreuses études climatologiques qui nous sont demandées chaque année.

En météorologie forestière, 165 observateurs ont déterminé régulièrement durant la saison des feux de 1957, l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers de leur région respective. Comme on pourra le constater au tableau No 3, le nombre de stations de météorologie forestière en opération a augmenté de façon considérable depuis quelques années.

TABLEAU No 3  
NOMBRE DE STATIONS D'ÉVALUATION DES DANGERS  
D'INCENDIE FORESTIER

Année	Nombre de stations
1938	45
1939	51
1940	84
1941	97
1942	97
1943	99
1944	97
1945	98
1946	95
1947	99
1948	106
1949	108
1950	120
1951	129
1952	142
1953	153
1954	159
1955	165
1956	167
1957	165

On verra au tableau No 4 comment se répartissent selon les différents organismes qui les opèrent les 165 stations de météorologie forestières en opération en 1957.

**TABLEAU No 4**  
**NOMBRE DE STATIONS DE MÉTÉOROLOGIE FORESTIÈRE**  
**PAR ORGANISME**

Organisme	Nombre de stations
Service de la Protection .....	71
Laurentian Forest Protective Association Ltd. ....	37
St. Maurice Forest Protective Association Ltd. ....	14
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd. ....	11
Price Brothers Forest Protective Association Ltd. ....	10
Ottawa River Forest Protective Association Ltd. ....	7
Southern St. Lawrence Forest Prot. Ass'n. Ltd. ....	5
Département de la Chasse et de la Pêche .....	3
Fermes expérimentales .....	2
St. Lawrence Corporation Ltd. ....	1
Fraser Companies Ltd. ....	1
Hammermill Paper Company .....	1
St. Anne Power Company .....	1
Donnacona Paper Company .....	1
Total .....	165

Les rapports hebdomadaires de ces 165 stations, préparés d'après les relevés quotidiens des observateurs, sont adressés en trois copies au Bureau de Météorologie, où ils sont vérifiés et compilés pour études. Le vérificateur corrige les copies, conserve la première pour compilation et études, retourne la deuxième à l'observateur pour le tenir au courant des erreurs qu'il a pu faire, puis adresse la troisième à l'officier en charge de la protection dans le territoire de la station météorologique. Le Bureau de Météorologie, tout en conservant l'original de ces documents, permet ainsi à l'observateur de recevoir des instructions écrites suivant la tenue de ses rapports et renseigne régulièrement les préposés à la protection des forêts dans toute la Province des dangers d'incendie de leurs régions respectives.

Lorsqu'on considère qu'il faut noter de 1,200 à 1,500 erreurs de calcul pour 22,000 à 25,000 jours d'indice, on conçoit que la saison de protection n'est pas une période de sinécure pour les officiers de la section de météorologie forestière. La vérification des rapports par le Bureau de Météorologie ne constitue pas cependant la seule source d'instructions pour l'observateur. Les inspecteurs du Bureau profitent en effet de leurs visites aux stations pour instruire l'observateur non seulement sur l'instrumentation et les observations, mais également sur la méthode d'évaluation des dangers d'incendie forestier.

On sait que la méthode présentement utilisée dans la Province de Québec pour déterminer les dangers d'incendie forestier date de 1948, alors qu'on avait modifié et amélioré la méthode préconisée par Beall et Wright, du Service Forestier Fédéral. Cette méthode tient compte des précipitations en quantité et en durée, de l'humidité relative et de l'évaporation, pour évaluer un indice basé sur les conditions atmosphériques. Cet indice est ensuite modifié par le type de peuplement forestier, son état vierge ou exploité, l'âge de l'exploitation, la feuillaison ou la défeuillaison des bois francs, la saison de croissance et la vitesse du vent.

Depuis 1956, le Service Forestier Fédéral recommande une autre méthode qui permet à l'observateur de procéder aux observations à l'heure de son choix durant le jour et le dispense de relever la durée des pluies et l'évaporation quotidienne. Cette nouvelle méthode a été mise à l'essai conjointement avec la méthode actuelle dans la région du St-Maurice durant la saison des feux de 1957. Le manque de corrélation entre les deux méthodes a fait retarder son adoption par le Bureau de Météorologie. Des études ultérieures et des modifications de l'une ou l'autre méthode seront certainement suivies par l'adoption d'une méthode acceptable pour tous les peuplements de nos forêts canadiennes.

### *Climatologie*

Les données météorologiques, qui n'avaient pour but lors de la fondation du Bureau que la détermination des dangers d'incendie forestier, n'étaient en conséquence compilées que pour la saison de protection des forêts. Depuis 1944, ces données sont toutefois compilées pour tous les mois de l'année. C'est dire que la vérification et la transcription sur formules mensuelles, des rapports quotidiens adressés hebdomadairement au Bureau par les observateurs constitue le travail de toute une équipe. A date le Bureau a exécuté ce travail pour une quarantaine de stations, dont les données sont transmises au Bureau Provincial des Statistiques pour publication dans son Bulletin Météorologique Mensuel.

Le Bureau de Météorologie reçoit également les rapports de 377 stations météorologiques distribuées dans toute la Province. Les observateurs de ces stations recueillent des données de première valeur sur la température, l'humidité, l'évaporation, le vent, l'insolation et la précipitation, sans parler des phénomènes phénologiques propres à chaque localité de la Province. Les données fournies par ces stations constituent une précieuse documentation pour des études du climat local ou régional.

Les registres du Bureau de Météorologie comprennent actuellement :

- 1 — Un résumé mensuel du temps pour une centaine de stations;
- 2 — Une étude des précipitations de la saison d'été;
- 3 — Un bulletin mensuel publié par le Bureau Provincial des Statistiques.

## *Publications*

Lorsqu'on consulte la liste des bulletins publiés par le Bureau de Météorologie, on constate qu'il en a été publié 31 depuis 1943. Douze bulletins portent sur la météorologie forestière, un sur les bases de la météorologie moderne, un sur l'historique de la météorologie au Canada et dans la Province, un autre sur la nécessité et l'utilité de la météorologie, six sur les conditions atmosphériques de la saison d'hiver et en particulier sur l'enneigement, deux sur les prévisions atmosphériques, trois sur le climat, enfin trois sur les fonctions de l'observateur en météorologie, et les deux autres sur l'application de la météorologie. Le petit nombre d'exemplaires qu'il nous reste de ces bulletins prouve qu'ils ont eu la faveur de tous ceux qui s'intéressent à la météorologie.

## *Feuille Météorologique*

Le Feuille Météorologique est une publication mensuelle régulière du Bureau de Météorologie, dont le premier numéro a paru en janvier 1950. C'est un aide-mémoire à l'adresse des observateurs et un moyen d'établir avec eux des contacts réguliers et profitables. Il apporte aux uns des instructions ou directives pour aider à des observations météorologiques de première valeur, aux autres un résumé des activités du Bureau de Météorologie dans la Province et quelques notes sur le climat de diverses localités, de quelques régions ou de pays parfois lointains. Le but du Feuille est d'instruire en météorologie. Si humble qu'il soit dans sa présentation, le Feuille est préparé avec tout le coeur que peuvent y mettre ceux que les études météorologiques et climatologiques intéressent et qui désirent pour leur Province et leur pays l'avancement des travaux climatiques.

Les demandes nombreuses de renseignements adressées au Bureau de Météorologie prouvent l'intérêt de plus en plus grand des gens de chez-nous et des étrangers pour les données climatiques de notre Province.

## *Observations et Rapports d'Enneigement*

Durant la saison d'hiver le Bureau de Météorologie maintient en opération un service de renseignements sur les conditions d'enneigement, service inauguré il y a plus de 15 ans à l'avantage des sportifs et particulièrement des skieurs et des centres de sports d'hiver de la Province. Actuellement, plus d'une cinquantaine de stations météorologiques hivernales sont utilisées dans les régions de Québec, de Montréal, des Cantons de l'Est, de la Gatineau et du Saguenay, pour rapporter à l'Office Provincial de Publicité l'état quotidien de l'ennei-

gement, de la température, des routes et des disponibilités sportives dans tous les centres de sports d'hiver. Le Bureau de Météorologie obtient à cette fin la collaboration des compagnies de chemin de fer, des compagnies de transport routier et des compagnies d'aviation. Ces renseignements profitent aux sportifs et à tous ceux qui bénéficient du tourisme dans la Province.

### *Recherches*

Depuis sa fondation, le Bureau de Météorologie poursuit continuellement d'actives recherches. Ces recherches portent évidemment sur des sujets qui se rattachent soit directement soit indirectement aux conditions atmosphériques. De plus, le Bureau de Météorologie s'occupe d'aider les techniciens des différentes sphères scientifiques. Il collabore aux recherches biologiques et édaphiques, de même qu'aux études forestières et agricoles. C'est ainsi qu'il a installé des instruments météorologiques à certains postes d'observations où on étudie, par exemple, la sylviculture (Duchesnay, Berthierville), l'agriculture (Normandin, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Lennoxville, L'Assomption), la pisciculture (Tadoussac), l'horticulture (Jardin Botanique de Montréal), la biologie animale (Jardin Zoologique de Charlesbourg), etc. En somme le Bureau de Météorologie prête volontiers son concours à tous les hommes de sciences qui demandent sa collaboration.

Pour le bénéfice culturel d'un grand nombre d'étudiants, le Bureau de Météorologie a enfin attaché à des institutions d'enseignement un certain nombre des stations de son réseau. Les professeurs sont ainsi en mesure d'ajouter à leurs leçons théoriques, des travaux pratiques d'observations météorologiques.

## BUREAU D'ENTOMOLOGIE

*Gérard Paquet, i.f., Directeur*

L'année 1957 a marqué un nouveau record dans le domaine de la lutte contre les insectes forestiers en cette Province. On a en effet réalisé cette année le plus vaste projet d'arrosages aériens au DDT jamais effectué dans le Québec. Le Bureau d'Entomologie s'est aussi occupé en 1957 d'intensifier son inventaire annuel des insectes forestiers et de poursuivre son relevé des dommages causés par les insectes nuisibles de nos forêts. Ajoutons que le Bureau d'Entomologie a encore été appelé cette année à effectuer plusieurs inspections spéciales de forêts ravagées par les insectes et à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant les insectes forestiers et les moyens de les combattre.

### *Arrosages Aériens*

Chaque année depuis 1954, des centaines de milliers d'acres de forêts ravagées par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été arrosées au DDT dans la péninsule de la Gaspésie. Mais le projet de cette année battait tous les records. Il couvrait une superficie globale de 1,254,800 acres ou 1,961 milles carrés, répartis dans tous les comtés de la Gaspésie.

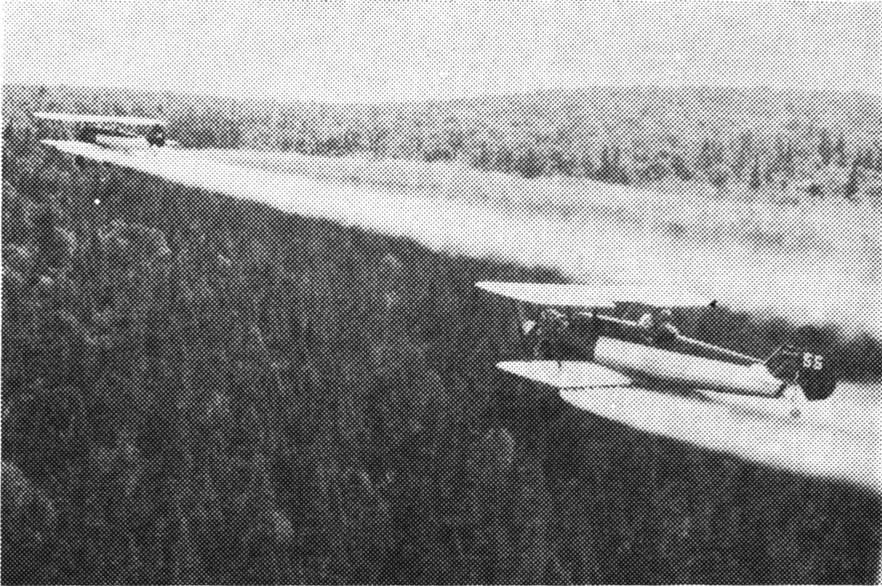
Comme par les années passées, il s'agissait d'une entreprise conjointe du Département des Terres et Forêts et des compagnies forestières intéressées. L'organisation du projet avait été confiée à un comité de la Quebec Forest Industries Association Ltd., composé de représentants de cette dernière association, des compagnies concernées et du Département des Terres et Forêts.

On a utilisé pour le projet de cette année neuf pistes d'envol, soit les aéroports de Rimouski et de Gaspé et sept pistes spécialement construites à cette fin et désignées sous les noms de Patapédia, La Vérendrye, Cap-Chat, Lesseps, Pabos, Nouvelle et Charlo. Ajoutons que jusqu'à 85 avions spécialement adaptés à ce genre de travail ont participé à ces opérations. Il s'agissait de biplans Stearman pourvus de gicleurs sous leurs ailes inférieures.

L'insecticide employé était du DDT en solution dans une huile minérale, à raison d'une livre par gallon américain, ce qui donnait une solution de 12½ pour cent en poids. On a dépensé cette année 653,658 gallons américains de cette solution, à raison de ½ gallon par acre ou l'équivalent de ½ livre de DDT par acre.

Des 1,254,800 acres de forêts arrosées en 1957, une superficie de quelque 137,005 acres, ou 10.9 pour cent, était formée de terrains de colonisation et une autre superficie de quelque 112,095 acres, ou 8.9 pour cent, était constituée de terrains vacants de la Couronne, de réserves cantonales et de terrains du Parc de la Gaspésie, tandis que la balance, soit 1,005,700 acres ou 80.2 pour cent, était composée de grandes propriétés privées et de concessions forestières.

Ajoutons qu'une superficie de quelque 140,800 acres, ou environ 11.2



L'année 1957 a été marquée par le plus vaste projet d'arrosage aérien jamais réalisé dans le Québec, soit l'arrosage au DDT de 1,254,800 acres des forêts de la Gaspésie.

pour cent des forêts arrosées en 1957, avait déjà été arrosée une première fois soit en 1954 ou en 1955.

On a dépensé à cette fin en 1957 un montant global de \$1,104,072.00, soit un peu moins de \$0.88 par acre ou environ \$563.35 par mille carré. A lui seul, le Département des Terres et Forêts a déboursé un montant de \$700,000.00, soit 100 pour cent du coût des arrosages sur les terrains de colonisation, les terrains vacants de la Couronne, les réserves cantonales et les terrains du Parc de la Gaspésie, et 50 pour cent du coût des arrosages sur les grandes propriétés privées et les concessions forestières, l'autre moitié du coût étant soldée au prorata par les compagnies forestières concernées.

Jusqu'à date depuis 1954, des arrosages aériens contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été effectués en cette Province sur une étendue globale de quelque 3,053,280 acres ou 4,771 milles carrés. La lutte se continuera en 1958 sur une superficie d'environ 760,000 acres dans les secteurs le plus sévèrement infestés de la Gaspésie.

Les résultats de ces arrosages sont des plus encourageants, si l'on compare la verdure des forêts qui ont été arrosées en Gaspésie aux ravages qui ont été causés dans les autres régions de la Province. Notons toutefois que ces arrosages ne visent pas tant à mettre fin à cette épidémie, qu'à donner aux arbres sévèrement défoliés les années de répit dont ils ont besoin pour survivre jusqu'au terme de cette infestation.



Plus de 7,500 collections d'insectes ont été expédiées en 1957 au laboratoire du Bureau d'Entomologie, situé à la Station Forestière de Duchesnay, en vue de l'inventaire annuel des insectes forestiers du Québec.

#### *Inventaire Annuel des Insectes Forestiers*

Le Bureau d'Entomologie poursuit depuis 1938 un inventaire annuel des insectes forestiers de la Province, avec la collaboration des gardes-feu du Service de la Protection et des associations de protection et du personnel des compagnies forestières. Tous ces collaborateurs s'occupent de faire la collection d'échantillons d'insectes dans leurs territoires respectifs, suivant une méthode uniforme. Ces échantillons sont adressés à notre laboratoire d'entomologie, de Duchesnay, comté de Portneuf, où les insectes sont identifiés, après quoi les larves ou chenilles sont mises en élevage jusqu'à l'état adulte.

Le rapport de cet inventaire pour l'année 1957 a déjà fait l'objet d'un bulletin spécial du Bureau d'Entomologie. Notons que des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine en 1957. Comme on pourra le constater au tableau No 1, le nombre des collectionneurs d'insectes s'est accru de 750 en 1956 à 838 en 1957. De même le nombre d'échantillons d'insectes adressés à cette fin à notre laboratoire de Duchesnay a augmenté de 6,826 en 1956 au chiffre sans précédent de 7,531 en 1957. Ajoutons que ces 7,531 échantillons renfermaient un total de 38,631 spécimens d'insectes. De ces 7,531 échantillons, 1,748 furent recueillis par les gardes-feu du Service de la Protection, 4,179 par le personnel des associations de protection ou des compagnies forestières, 1,555 par les employés du Bureau d'Entomologie et 49 par divers autres collaborateurs.

Tableau No 1 — ÉCHANTILLONNAGE DES INSECTES FORESTIERS

Organisation		Nombre de collectionneurs		Nombre de collections	
		1956	1957	1956	1957
<b>SERVICE DE LA PROTECTION</b>					
District No	1 — Abitibi.....	38	28	128	95
“ “	2 — Témiscamingue.....	67	61	440	448
“ “	3 — Gatineau.....	16	6	134	62
“ “	4 — Nord de Montréal.....	24	26	220	201
“ “	5 — Haut St-Maurice.....	9	12	59	58
“ “	6 — Chicoutimi.....	24	19	174	217
“ “	7 — Roberval.....	17	28	67	172
“ “	8 — Québec et Cantons de l'Est.....	18	17	128	97
“ “	9 — Rive-Sud.....	20	20	199	194
“ “	10 — Gaspésie.....	37	40	127	114
“ “	11 — Côte Nord.....	1	—	2	—
“ “	12 — Parc des Laurentides.....	32	23	162	90
Total		303	280	1,840	1,748
<b>ASSOCIATIONS ET COMPAGNIES</b>					
John Breakey Ltd.....		6	5	48	48
Canada Paper Company.....		1	1	5	1
Canadian International Paper Company					
Division Noranda.....		14	21	192	270
“ Clova.....		2	2	6	4
“ Maniwaki.....		19	15	154	112
“ St-Jovite.....		1	1	8	1
“ Trois-Rivières.....		4	—	16	—
Ferme Forestière de Harrington.....		4	1	6	9
Station de Recherches Forestières de Causapsca.....		2	1	7	18
Collin Lumber Ltd.....		—	1	—	6
Consolidated Paper Corporation Ltd.					
Division Grand Mère.....		3	3	21	17
“ Ile Anticosti.....		3	2	27	6
Donnacona Paper Company Ltd.....		2	1	22	4
E. B. Eddy Company Ltd.....		2	1	8	20
Hammermill Paper Company.....		1	1	48	95
Lake Megantic Pulp Company.....		3	1	21	19
Laurentian Forest Protective Association Ltd.....		103	159	571	1,287
James Maclaren Company Ltd.....		24	20	155	129
Megantic Manufacturing Company.....		2	2	9	19
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.....		52	57	226	316
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.					
Division Chicoutimi.....		38	41	452	308
“ Rimouski.....		19	21	228	282
Quebec North Shore Paper Company.....		3	3	3	16
St. Lawrence Corporation Ltd.					
Division East Angus.....		1	1	1	15
“ Dolbeau.....		—	3	—	7
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.....		54	66	622	660
St. Raymond Paper Ltd.					
Division Desbiens.....		—	2	—	6
“ St-Raymond.....		1	1	9	20
Singer Manufacturing Company.....		5	5	54	40
L.-E. Soucy Inc.....		3	1	8	2
Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.....		60	64	405	442
Total		432	503	3,332	4,179
Bureau d'Entomologie.....		6	6	1,644	1,555
Divers autres collaborateurs.....		9	49	10	49
<b>Grand Total</b>		<b>750</b>	<b>838</b>	<b>6,826</b>	<b>7,531</b>

C'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd. qui s'est classée cette année au premier rang parmi les collaborateurs de cet inventaire, avec un total de 1,287 collections en 1957, comparativement à 571 en 1956. La St. Maurice Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 660 collections, suivie de la Price Brothers Forest Protective Association Ltd. avec 590 collections, du district No 2 (Témiscamingue) du Service de la Protection avec 448 collections, de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. avec 442 collections, etc.

On verra au tableau No 2 comment se répartissent les 7,531 collections d'insectes effectuées en 1957, suivant les essences inventoriées. On y constatera qu'environ 91 pour cent des échantillons furent prélevés sur des essences résineuses et environ 9 pour cent sur des essences feuillues.

Tableau No 2  
NOMBRE DE COLLECTIONS PAR  
ESSENCE INVENTORIÉE

Essence inventoriée	Nombre de collections
<b>RÉSINEUX</b>	
Épinette .....	2,820
Sapin .....	3,154
Pin gris .....	324
Pin blanc .....	34
Pin rouge .....	11
Pin (divers) .....	81
Cèdre .....	68
Pruche .....	5
Mélèze .....	320
<b>Total</b> .....	<b>6,817</b>
<b>FEUILLUS</b>	
Bouleau .....	229
Merisier .....	37
Tremble .....	224
Erable .....	53
Orme .....	5
Peuplier .....	28
Sorbier .....	38
Cerisier .....	13
Saule .....	18
Aune .....	2
Frêne .....	1
Hêtre .....	3
Petit merisier .....	7
Pommier .....	1
Coudrier .....	2
Aubépine .....	1
Sureau .....	1
<b>Total</b> .....	<b>663</b>
<b>Divers</b> .....	<b>51</b>
<b>Grand Total</b> .....	<b>7,531</b>

A eux seuls le sapin et l'épinette, qui sont attaqués par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, ont fait l'objet de 79 pour cent des échantillons d'insectes prélevés en 1957, soit 3,154 collections sur le sapin et 2,820 sur l'épinette. Le pin gris et le mélèze, qui sont infestés respectivement par la Mouche à scie du pin gris et la Mouche à scie du mélèze, viennent ensuite avec 324 collections sur le pin gris et 320 sur le mélèze, suivis du bouleau avec 229 collections, du tremble avec 224 collections, etc.

Si l'on en juge par le tableau No 3, les populations d'insectes auraient apparemment augmenté en 1957, comparativement à l'année précédente. L'on y constate en effet que, sur un total de 50 espèces d'insectes, 26 espèces ont été plus fréquentes en 1957, comparativement à 20 espèces qui se sont avérées moins fréquentes et à 4 espèces dont la fréquence n'a pas changé. Parmi les espèces qui ont le plus augmenté mentionnons en particulier : la Mouche à scie

Tableau No 3 — FRÉQUENCE COMPARÉE DE QUELQUES  
ESPÈCES D'INSECTES

Nom de l'insecte	Nombre de collections			
	1954	1955	1956	1957
Anisote de l'érable ( <i>Anisota rubicunda</i> )	—	10	5	1
Arlequin de l'épinette ( <i>Palthis angulalis</i> )	11	21	11	15
Arlequin du sapin ( <i>Elaphria versicolor</i> )	97	51	53	34
Arpenteuse bossue de la pruche ( <i>Ectropis crepuscularia</i> )	2	8	—	—
Arpenteuse brune de l'épinette ( <i>Eupithecia palpata</i> )	49	49	23	54
Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fiscellaria</i> )	122	121	144	110
Arpenteuse de l'épinette ( <i>Caripeta divisata</i> )	9	1	2	4
Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> )	143	242	128	151
Arpenteuse du printemps ( <i>Palaearcta vernata</i> )	25	62	2	2
Arpenteuse du tilleul ( <i>Erannis tiliaria</i> )	17	28	23	2
Arpenteuse hâtive de l'épinette ( <i>Eupithecia filmata</i> )	13	14	5	13
Arpenteuse verte de la pruche ( <i>Nepytia phantasmaria</i> )	27	8	6	4
Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )	143	551	111	199
Arpenteuse verte du mélèze ( <i>Semiothisa sezmaculata</i> )	5	41	13	25
Arpenteuse verte du sapin ( <i>Nyctophanta limitaria</i> )	39	50	40	81
Autographe de l'épinette ( <i>Autographa sp.</i> )	84	53	40	54
Chenille à houppes blanches ( <i>Notolophus leucostigma</i> )	1	—	10	—
Chenille à houppes grises de l'épinette ( <i>Olene plagiata</i> )	37	23	37	13
Chenille à houppes rousses ( <i>Notolophus antiqua</i> )	20	11	7	3
Chenille à houppes du mélèze ( <i>Tolype laricis</i> )	4	2	9	13
Chenille à raies vertes ( <i>Feralia jocosca</i> )	47	85	140	79
Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma disstria</i> )	575	82	68	—
Chenille à tente des vergers ( <i>Malacosoma americana</i> )	22	16	4	4
Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> )	8	16	16	24
Chenille à tente du cerisier ( <i>Archips cerasivorana</i> )	—	—	—	9
Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> )	45	43	71	47
Chenille des marais salins ( <i>Estigmene acrea</i> )	1	1	—	1
Chenille verte du chêne ( <i>Nadata gibbosa</i> )	17	7	16	35
Fausse arpenteuse de la pruche ( <i>Nepytia canosaria</i> )	11	6	9	8
Lexis bicolore ( <i>Lexis bicolor</i> )	20	16	13	11
Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> )	69	71	103	153
Mouche à scie à tête noire du sapin ( <i>Neodiprion abietis</i> )	36	57	35	42
Mouche à scie à tête verte de l'épinette ( <i>Pikonema dimmockii</i> )	75	117	111	91
Mouche à scie de Leconte ( <i>Neodiprion lecontei</i> )	—	3	3	1
Mouche à scie de l'orme ( <i>Cimbex americana</i> )	1	6	3	4
Mouche à scie du bouleau ( <i>Arge pectoralis</i> )	2	5	2	8
Mouche à scie du mélèze ( <i>Pristiphora erichsonii</i> )	17	26	144	222
Mouche à scie du pin gris ( <i>Neodiprion swainei</i> )	172	160	80	93
Mouche à scie du sorbier ( <i>Pristiphora geniculata</i> )	4	3	11	38
Mouche à scie européenne de l'épinette ( <i>Diprion hercyniae</i> )	381	409	376	529
Mouche à scie tisseuse ( <i>Cephalcia fascipennis</i> )	3	11	15	9
Mouche à scie verte du bouleau ( <i>Nematus unicolor</i> )	1	9	18	14
Petite mouche à scie du mélèze ( <i>Anoplonyx laricis</i> )	14	43	23	64
Phalène de l'épinette ( <i>Panthea acronyctoides</i> )	18	3	7	10
Phalène grise de l'épinette ( <i>Anomogyna perquiritata</i> )	5	14	11	17
Porte-case du mélèze ( <i>Coleophora laricella</i> )	5	4	1	—
Pyrale des aiguilles de l'épinette ( <i>Dioryctria reniculella</i> )	56	72	101	44
Tordeuse à tête noire de l'épinette ( <i>Acleris variana</i> )	41	91	107	148
Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> )	1,675	1,488	2,004	1,553
Tordeuse verte de l'épinette ( <i>Tortrix packardiana</i> )	11	5	3	3

Tableau No 4 — FRÉQUENCE ET ABONDANCE DE QUELQUES ESPÈCES  
D'INSECTES PAR ESSENCE INVENTORIÉE

Essence	Nom de l'insecte	Nombre de collections		Nombre moyen de spécimens par collection	
		1956	1957	1956	1957
Epinette	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	740	483	10.6	8.0
“	Mouche à scie européenne de l'épinette ( <i>Diprion lycyniae</i> ).....	376	529	3.3	3.3
“	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	50	79	1.8	1.7
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoarmia porcelaria</i> ).....	60	58	1.4	1.4
“	Mouche à scie à tête verte de l'épinette ( <i>Pikonema zimmockii</i> ).....	88	65	2.0	1.6
“	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ).....	81	127	3.3	2.8
“	Pyrale des aiguilles de l'épinette ( <i>Dioryctria reniculella</i> ).....	82	38	2.0	1.5
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscellaria</i> ).....	55	31	1.4	1.6
“	Tordeuse à tête noire de l'épinette ( <i>Acleris variana</i> ) ...	44	54	1.4	1.5
“	Mouche à scie à tête noire du sapin ( <i>Neodiprion abietis</i> ).....	13	14	1.8	1.6
“	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	33	17	1.0	1.3
“	Chenille à tente des vergers ( <i>Malacosoma americana</i> )...	—	1	—	2.0
“	Chenille à tente de l'Ouest ( <i>Malacosoma pluvialis</i> )....	—	2	—	42.0
“	Chenille à houppes rousses ( <i>Notolophus antiqua</i> ) ...	—	1	—	1.0
“	Tordeuse jaune de l'épinette ( <i>Zeiraphera fortunana</i> )...	—	6	—	1.7
Sapin	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	1,230	1,060	12.6	10.8
“	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	61	96	2.0	2.0
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoarmia porcelaria</i> ).....	68	77	1.3	1.4
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscellaria</i> ).....	89	66	1.7	1.6
“	Tordeuse à tête noire de l'épinette ( <i>Acleris variana</i> )....	63	92	1.4	1.6
“	Mouche à scie à tête noire du sapin ( <i>Neodiprion abietis</i> ).....	22	28	1.5	2.6
“	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	38	22	1.1	1.0
“	Pyrale des aiguilles de l'épinette ( <i>Dioryctria reniculella</i> ).....	19	6	2.1	2.3
“	Mouche à scie à tête verte de l'épinette ( <i>Pikonema zimmockii</i> ).....	23	24	1.6	1.9
“	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ).....	22	21	1.9	1.8
“	Chenille à houppes rousses ( <i>Notolophus antiqua</i> ).....	—	2	—	1.0
Mélèze	Arpenteuse verte du mélèze ( <i>Semiothisa sezmaculata</i> )..	13	25	2.8	3.1
“	Petite mouche à scie du mélèze ( <i>Anoplonyx laricis</i> ).....	23	64	9.4	7.7
“	Mouche à scie du mélèze ( <i>Pristiphora erichsonii</i> ).....	144	222	23.3	15.4
“	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	15	8	3.8	3.9
“	Porte-case du mélèze ( <i>Coleophora laricella</i> ).....	1	—	4.0	—
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoarmia porcelaria</i> ).....	—	2	—	1.0
“	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscellaria</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Tordeuse à tête noire de l'épinette ( <i>Acleris variana</i> )....	—	1	—	5.0
“	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	—	1	—	65.0
Pin gris	Mouche à scie du pin gris ( <i>Neodiprion swainei</i> ).....	80	93	26.2	52.9
“ “	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ) ..	6	2	1.3	1.5
“ “	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	—	11	—	1.8
“ “	Arpenteuse dodue ( <i>Protoarmia porcelaria</i> ).....	—	1	—	1.0
“ “	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ).....	—	1	—	1.0
“ “	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	—	3	—	1.0

Pin rouge	Mouche à scie de Leconte ( <i>Neodiprion lecontei</i> ).....	3	—	34.3	—
“ “	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	1	—	2.0	—
“ “	Mouche à scie du pin blanc ( <i>Neodiprion pinetum</i> ).....	—	2	—	14.5
Pin blanc	Charançon du pin blanc ( <i>Pissodes strobi</i> ).....	3	2	1.7	1.0
“ “	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	—	4	—	1.7
“ “	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	2	—	1.0
“ “	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscicollis</i> ).....	—	1	—	1.0
“ “	Mouche à scie du pin blanc ( <i>Neodiprion pinetum</i> ).....	—	5	—	22.0
Cèdre	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	2	—	1.5
“	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	—	1	—	1.0
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscicollis</i> ).....	—	3	—	1.0
“	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	—	3	—	2.3
“	Mouche à scie du genévrier ( <i>Monoctenus juniperinus</i> )..	—	42	—	6.9
Bouleau	Mouche à scie du bouleau ( <i>Arge pectoralis</i> ).....	2	8	15.0	9.9
“	Mouche à scie verte du bouleau ( <i>Nematus unicolor</i> ).....	18	14	7.0	2.0
“	Mouche à scie à tête noire du bouleau ( <i>Croesus latitarsus</i> ).....	—	1	—	31.0
“	Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma disstria</i> ).....	4	—	3.0	—
“	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	—	8	—	38.5
“	Arpenteuse d'automne ( <i>Alsophila pometaria</i> ).....	—	1	—	19.0
“	Chenille à houppes rousses ( <i>Notolophus antiqua</i> ).....	7	—	1.1	—
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	2	—	1.0
“	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Mouche à scie à tête verte de l'épinette ( <i>Pikonema immockii</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ).....	—	1	—	18.0
“	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	—	2	—	1.0
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscicollis</i> ).....	—	4	—	1.0
“	Tordeuse à tête noire de l'épinette ( <i>Acleris variana</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma americana</i> ).....	—	1	—	27.0
“	Porte-case du bouleau ( <i>Coleophora salmani</i> ).....	—	1	—	4.0
Tremble	Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma disstria</i> ).....	60	—	4.1	—
“	Chenille à tente de l'Ouest ( <i>Malacosoma pluvialis</i> ).....	5	—	9.8	—
“	Chenille à tente des vergers ( <i>Malacosoma americana</i> )..	—	—	—	—
“	Tordeuse du tremble ( <i>Archips conflictana</i> ).....	—	5	—	3.6
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscicollis</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	—	1	—	66.0
“	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	—	4	—	2.2
Peuplier	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	1	—	2.0	—
“	Tordeuse du tremble ( <i>Archips conflictana</i> ).....	—	1	—	2.0
Merisier	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	1	3	98.0	19.0
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	1	—	2.0
“	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	—	2	—	1.0
Erable	Anisote de l'érable ( <i>Anisota rubicunda</i> ).....	5	1	4.2	1.0
“	Arpenteuse d'automne ( <i>Alsophila pometaria</i> ).....	—	4	—	35.0
“	Arpenteuse du printemps ( <i>Palaeocrita vernata</i> ).....	5	3	4.0	1.0
“	Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma disstria</i> ).....	1	—	2.0	—
“	Arpenteuse verte de l'épinette ( <i>Semiothisa dispuncta</i> )..	—	2	—	2.5
“	Arpenteuse dodue ( <i>Protoboarmia porcelaria</i> ).....	—	3	—	2.0
“	Chenille caméléon ( <i>Anomogyna elimata</i> ).....	—	1	—	1.0
“	Arpenteuse de la pruche ( <i>Lambdina fuscicollis</i> ).....	—	2	—	1.0
“	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	—	2	—	21.0
“	Tordeuse des bourgeons de l'épinette ( <i>Choristoneura fumiferana</i> ).....	—	1	—	1.0
Aune	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ).....	2	2	58.5	44.5
“	Chenille à tente des forêts ( <i>Malacosoma disstria</i> ).....	2	—	2.0	—

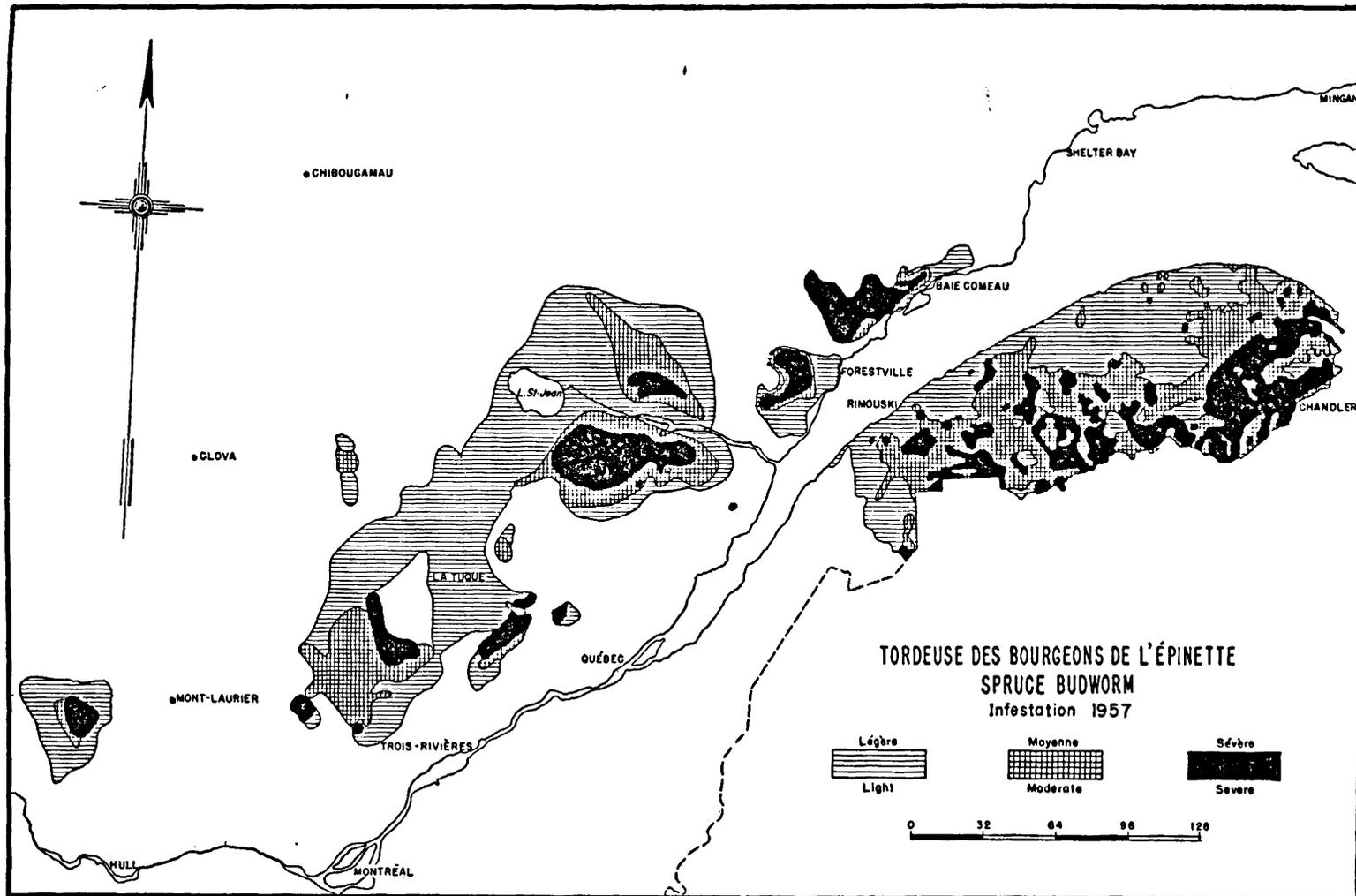
Petit					
Merisier	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ) .....	5	—	70.0	—
Saule	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette ( <i>Pikonema alaskensis</i> ) .....	—	1	—	12.0
"	Chenille à tente des vergers ( <i>Malacosoma americana</i> ) .....	—	2	—	8.0
"	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ) .....	—	1	—	11.0
"	Mouche à scie du saule ( <i>Arge clavicornis</i> ) .....	—	4	—	40.0
Sorbier	Mouche à scie du sorbier ( <i>Pristiphora geniculata</i> ) .....	11	38	34.5	30.9
Frêne	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ) .....	2	1	72.0	12.0
Cerisier	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ) .....	4	2	86.0	95.0
"	Chenille à tente des vergers ( <i>Malacosoma disstria</i> ) .....	1	—	52.0	—
Orme	Chenille à tente d'automne ( <i>Hyphantria cunea</i> ) .....	—	3	—	44.6

européenne de l'épinette, la Mouche à scie du mélèze, l'Arpenteuse verte de l'épinette, la Mouche à scie à tête jaune de l'épinette, etc. Par contre d'autres espèces se sont avérées moins fréquentes. C'est le cas en particulier de : la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'Arpenteuse de la pruche, la Chenille à tente des forêts, la Pyrale des aiguilles de l'épinette, etc.

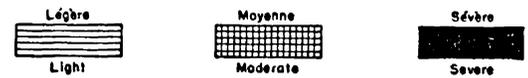
L'on trouvera au tableau No 4 une liste détaillée des principales espèces d'insectes échantillonnées en 1956 et 1957 sur les différentes essences inventoriées.

Parmi les espèces d'insectes qui se sont montrées particulièrement nuisibles en 1957, il faut mentionner en premier lieu la Tordeuse des bourgeons de l'épinette. Une épidémie de cet insecte sévit en cette Province depuis 1939. Elle a débuté en Abitibi en provenance de l'Ontario, pour se propager ensuite vers l'est dans toutes les régions de la Province. On a toutefois constaté une diminution sensible dans la population de cet insecte en 1957. En effet seulement 25.8 pour cent des échantillons prélevés en 1957 sur le sapin ou l'épinette renfermaient des spécimens de cet insecte, comparativement à 36.9 pour cent en 1956. De même le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte a diminué de 11.9 en 1956 à 9.9 en 1957. On a aussi constaté une réduction sensible dans l'étendue de cette infestation en 1957.

Comme on pourra le constater sur la carte ci-jointe, les superficies infestées en 1957 peuvent être réparties en cinq foyers principaux de contamination, dont quatre sont situés sur la rive nord du fleuve St-Laurent et le cinquième sur la rive sud du fleuve et plus précisément en Gaspésie. Le foyer d'infestation situé le plus à l'ouest de la Province est compris dans le bassin de la rivière à l'Aigle, un tributaire de la rivière Gatineau. Le foyer suivant est compris entre le Parc du Mont-Tremblant, le barrage Gouin et le Parc des Laurentides. Le troisième foyer d'infestation au nord du fleuve St-Laurent est situé dans les régions du Lac St-Jean et du Saguenay. Le quatrième foyer au nord du



**TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE**  
**SPRUCE BUDWORM**  
 Infestation 1957



îleuve St-Laurent comprend deux secteurs de la région de la Côte-Nord, entre les rivières Escoumains et Manicouagan. Mais c'est encore dans la péninsule de la Gaspésie que se trouve le plus important foyer de contamination en 1957. L'infestation dans cette région présente toutefois un aspect très varié. L'on compte en effet plus d'une trentaine de secteurs d'infestation sévère, entrecoupés de secteurs légèrement ou modérément infestés. Rappelons que des arrosages aériens au DDT ont été effectués en 1957 sur une étendue globale de 1,254,800 acres dans les peuplements le plus sévèrement infestés de cette région.

Un autre insecte qui s'est montré très nuisible en ces dernières années, c'est la Mouche à scie du pin gris. On a toutefois constaté que cette épidémie avait perdu beaucoup de sa virulence en 1957. Les secteurs infestés s'étendent du Parc de La Vérendrye vers l'est jusqu'aux régions du Lac St-Jean et du Saguenay, et de la rivière Mattawin vers le nord jusqu'au barrage Gouin. Plusieurs foyers d'infestation sévère ont été observés dans cette vaste zone de contamination.

La Tordeuse des bourgeons de l'épinette et la Mouche à scie du pin gris sont présentement les deux seules espèces d'insectes forestiers responsables d'épidémies majeures en cette Province, lesquelles épidémies ont d'ailleurs montré des signes de régression en 1957. D'autres espèces d'insectes, comme la Mouche à scie du mélèze, la Mouche à scie du genévrier, l'Arpenteuse d'automne, la Cécidomyie du sapin, etc., présentent aussi çà et là des foyers d'infestation. Quant aux autres espèces, elles ne font que signaler leur présence dans nos forêts, sans causer d'épidémies sérieuses.

#### *Relevé des Dommages Causés par les Insectes Forestiers*

Comme par les années passées, le Bureau d'Entomologie s'est occupé en 1957 de faire un relevé des dommages causés par les insectes de nos forêts. A noter toutefois qu'on a complètement modifié cette année la méthode utilisée à cette fin. On a en effet remplacé l'examen des arbres situés dans des places d'études permanentes ou temporaires par une série d'observations oculaires effectuées autant que possible à tous les deux milles de distance sur tous les chemins carrossables.

Pour faire ces observations, les préposés à ce relevé de dommages doivent s'éloigner du chemin et pénétrer à l'intérieur de la forêt, afin d'obtenir des lectures plus représentatives des peuplements visités. Les données recueillies à chacune de ces observations ont trait à la nature et la condition des peuplements examinés, à savoir le type de peuplement, le pourcentage des différentes essences et, dans le cas d'une infestation d'insecte, le nom de l'insecte, le pourcentage moyen de défoliation des différentes essences affectées, le pourcentage de mortalité de chaque essence, etc. Ajoutons que plusieurs observations

Tableau No 5  
DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INSECTES DANS LES DIVERS  
BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Bassin hydrographique	Nombre total d'observations	Tordeuse des bourgeons de l'épinette			Mouche à scie du pin gris			
		Nombre d'observations sur sapin & épinette	% moyen de défoliation de l'année courante	% moyen de défoliation totale	% de mortalité	Nombre d'observations sur pin gris	% moyen de défoliation totale	% de mortalité
Chibougamau.....	21	20	0.0	0.0	0.0	8	0.0	0.0
Nottaway.....	12	9	0.0	15.0	0.0	7	0.0	1.3
Outaouais.....	87	73	0.0	5.7	0.0	14	5.4	6.1
Dumoine.....	37	37	0.0	3.3	0.0	—	—	—
Noire (Pontiac).....	9	9	0.0	3.7	0.0	—	—	—
Coulonge.....	45	45	0.0	3.7	0.0	4	0.0	0.0
Gatineau.....	182	159	12.3	12.7	41.9	63	12.7	6.7
Assomption.....	9	9	44.0	27.9	3.0	—	—	—
Diable.....	27	27	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Rouge.....	48	48	0.0	0.2	0.0	—	—	—
Maskinongé.....	4	4	31.3	10.0	0.0	—	—	—
Du Loup (Nord).....	14	14	27.9	40.4	40.0	1	0.0	0.0
Du Nord.....	8	8	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Ouareau.....	5	5	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Lièvre.....	119	102	0.0	0.0	37.8	29	17.0	3.6
Croche.....	12	11	5.5	27.5	57.4	3	0.0	0.0
Pierriche.....	15	8	0.4	70.7	72.9	7	0.0	0.0
Windigo.....	16	13	1.1	74.3	80.7	6	0.0	0.0
Trenche.....	26	26	1.4	64.2	76.8	6	10.8	5.0
Bostonnais.....	17	16	1.9	48.2	49.0	2	10.0	0.0
St-Maurice (Haut).....	69	68	8.4	21.6	25.1	22	0.3	0.0
Manouane.....	69	64	0.2	28.4	52.9	43	14.2	4.8
Vermillon.....	48	32	29.2	55.3	61.0	34	20.4	3.0
Mattawin.....	77	73	35.7	55.7	42.4	17	2.9	0.0
Batiscan.....	47	47	22.4	12.8	11.3	—	—	—
Malbaie.....	19	16	0.0	0.0	0.0	3	0.0	0.0
Ste-Anne (St-Raymond).....	32	32	2.7	6.3	6.1	—	—	—
Ste-Anne (Beaupré).....	11	11	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Du Gouffre.....	10	9	0.0	0.0	0.0	1	0.0	0.0
Montmorency.....	24	24	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Jacques-Cartier.....	39	39	0.0	0.0	13.7	—	—	—
St-Charles.....	8	8	0.2	0.03	0.0	—	—	—
Ashuapmouchouan.....	65	60	0.0	0.0	0.0	39	0.0	0.0
Péribonca.....	60	54	4.2	3.8	0.0	24	0.0	0.0
Metabetchouane.....	30	30	17.3	44.8	31.5	—	—	—
Mistassini.....	48	47	0.0	0.0	0.0	39	18.7	7.6
Ouiatchouan.....	27	18	8.0	7.0	0.0	24	17.7	3.5
Ouiatchouaniche.....	11	10	1.3	3.1	0.0	4	41.3	0.0
Ste-Marguerite.....	16	15	15.5	9.8	0.01	1	0.0	0.0
Valin.....	14	14	33.2	17.0	0.4	2	0.0	0.0
Shipshaw.....	47	47	22.3	13.7	0.1	10	17.0	0.2
Noire (St-Siméon).....	17	17	8.9	6.1	0.0	6	0.0	0.0
Ha! Ha!.....	26	26	69.1	32.9	1.4	5	0.0	0.0
Eternité.....	4	4	56.7	30.0	0.0	—	—	—
Petit Saguenay.....	8	8	1.7	2.1	0.0	—	—	—
St-Jean (Saguenay).....	15	15	45.3	26.7	0.0	—	—	—
Chicoutimi.....	85	85	50.9	38.5	13.2	—	—	—
Dumoulin.....	6	6	98.4	62.0	8.4	—	—	—
A Mars.....	30	26	25.0	14.3	0.7	9	15.6	0.0
Godbout.....	31	31	0.3	0.1	0.0	—	—	—
Manicouagan.....	11	11	5.6	3.1	0.0	—	—	—
Moisie.....	5	4	0.0	0.0	0.0	1	0.0	0.0

Tableau No 5 (suite)

Bassin hydrographique	Nombre total d'observations	Tordeuse des bourgeons de l'épinette				Mouche à scie du pin gris		
		Nombre d'observations sur sapin & épinette	% moyen de défoliation de l'année courante	% moyen de défoliation totale	% de mortalité	Nombre d'observations sur pin gris	% de défoliation totale	% de mortalité
Pentecôte.....	7	7	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Portneuf.....	27	23	36.3	24.8	1.0	8	0.0	0.0
Papinachois.....	4	4	98.0	59.5	22.5	—	—	—
Sault-aux-Cochons.....	1	1	15.0	4.0	0.0	—	—	—
Aux Anglais.....	6	6	28.6	12.1	0.0	—	—	—
Sault-au-Mouton.....	12	12	38.1	23.4	7.5	—	—	—
Des Rochers.....	19	19	0.01	0.01	0.0	—	—	—
Trinité.....	11	11	0.04	0.01	0.0	—	—	—
Aux Outardes.....	6	6	49.3	18.3	0.0	—	—	—
Bergeronne.....	6	6	0.2	0.1	0.0	—	—	—
Laval.....	7	7	44.3	23.9	0.0	—	—	—
Escoumains.....	22	21	33.0	22.6	0.1	1	0.0	0.0
Baune.....	7	6	17.8	13.2	0.8	1	0.0	0.0
Bersimis.....	7	7	74.3	44.0	14.2	—	—	—
Marguerite.....	8	8	0.0	0.0	0.0	—	—	—
Aux Vases.....	4	4	83.7	53.1	10.4	—	—	—
Île de Mai.....	4	4	0.08	0.01	0.0	—	—	—
Du Loup (Sud).....	10	10	0.1	0.4	0.0	—	—	—
Trois-Pistoles.....	3	3	8.3	10.0	0.0	—	—	—
St-Jean (Témiscouata).....	98	98	18.5	10.3	0.01	—	—	—
Matane.....	48	48	21.0	40.0	1.2	—	—	—
Mitis.....	39	39	46.9	52.3	2.4	—	—	—
Rimouski.....	44	44	39.8	47.3	0.6	—	—	—
Ristigouche.....	13	13	42.3	61.9	1.5	—	—	—
Patapédia.....	20	20	39.0	67.3	7.3	—	—	—
Matapédia.....	75	75	33.9	53.6	0.5	—	—	—
Port-Daniel.....	3	3	61.7	58.3	3.3	—	—	—
Nouvelle.....	28	28	49.3	47.3	0.9	—	—	—
Escuminac.....	9	9	41.7	50.6	0.8	—	—	—
Petite Caspédia.....	21	21	33.6	45.2	0.4	—	—	—
Grande Caspédia.....	60	60	17.2	41.9	0.4	—	—	—
Grande Rivière.....	23	23	74.2	56.5	1.1	—	—	—
Petit Pabos.....	8	8	72.6	54.4	0.1	—	—	—
Grand Pabos.....	9	9	70.6	55.5	0.0	—	—	—
Bonaventure.....	23	23	67.5	48.8	0.0	—	—	—
Mont-Louis.....	6	6	7.5	2.1	0.0	—	—	—
A Pierre (Gaspé).....	18	18	18.9	8.1	0.0	—	—	—
Grande Vallée.....	5	5	23.0	9.4	0.0	—	—	—
St-Jean (Gaspé).....	15	15	70.9	51.7	0.7	—	—	—
Cap-Chat.....	32	32	8.1	46.7	0.5	—	—	—
Ste-Anne des Monts.....	42	42	14.0	27.7	0.7	—	—	—
Dartmouth.....	25	25	53.6	31.3	0.1	—	—	—
Madeleine.....	27	27	17.5	11.4	0.0	—	—	—
York.....	25	25	60.9	35.7	0.0	—	—	—
Total.....	2,609	2,475				444		

peuvent être effectuées à un même point d'observation, si plus d'une espèce d'insecte y causent des épidémies sur les différentes essences qui composent le peuplement.

Comme on pourra le constater au tableau No 5, un total de 2,609 points d'observations ont ainsi été visités en 1957 dans les différents bassins hydrographiques de la Province. On y a effectué un total de 2,475 observations sur le sapin et l'épinette dans les peuplements infestés par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette et 444 observations sur le pin gris dans des peuplements infestés par la Mouche à scie du pin gris. Les résultats de ces observations sont résumées dans le tableau No 5.

En plus de faire ce relevé des dommages causés par les insectes, le Bureau d'Entomologie a également été appelé en 1957 à effectuer des inspections spéciales de forêts ravagées par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les bassins des rivières Batiscan, Ste-Anne, Escoumains, Portneuf et Papinachois. Des reconnaissances aériennes de forêts ravagées par le même insecte ont également été effectuées en avion dans les bassins des rivières Escoumains et Portneuf.

## CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, l'année 1957 a marqué une autre étape importante dans le domaine de la protection des forêts en cette Province. Des progrès ou des initiatives remarquables ont en effet été réalisés en particulier aux chapitres de la publicité et de la propagande, de la protection des forêts dans nos municipalités rurales, de l'École de Protection des Forêts, de l'inventaire annuel des insectes forestiers, etc.

Au chapitre des feux de forêt, l'année 1957 fut une période à peu près normale tant pour le nombre des incendies, que pour la superficie incendiée.

Notons enfin que l'année 1957 a été marquée par le plus vaste projet d'arrosage aérien au DDT contre les insectes jamais effectué dans les forêts du Québec.

Je tiens en terminant à remercier le personnel du Service de la Protection et des autres organisations de protection des forêts pour son dévouement et sa coopération. Des remerciements s'adressent également à l'Association Forestière Québécoise et à la Canadian Forestry Association, de même qu'à messieurs les curés, aux journaux, à la Société Radio-Canada et aux autres postes de radio, et au public en général, qui nous ont généreusement prêté leur concours au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Henri KIEFFER,

*Chef du Service de la Protection.*

## RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Arpentages pour l'exercice financier 1957-1958.

Le Service des Arpentages est une branche du Département des Terres et Forêts, auquel incombe la tâche de subdiviser, de répartir, de mesurer et de border les terres de la Couronne.

Le renouvellement des lignes d'arpentage établies depuis nombre d'années et dont les vestiges sont disparus par suite des exploitations forestières, des feux de forêt ou de l'ouverture de chemins de colonisation, préoccupe de plus en plus le Service des Arpentages. Dans bien des régions où il se fait des exploitations forestières, nous constatons que les arbres plaqués, qui seuls perpétuent une ligne à travers la forêt, sont détruits sans scrupule, que les lignes sont embarrassées de déchets et qu'il est pratiquement impossible pour l'exploitant ou le colon de retrouver ces lignes sans avoir recours aux services d'un arpenteur-géomètre.

Tout récemment le Service des Arpentages a constaté bien à regret que les lignes extérieures de cantons formant le périmètre de certaines concessions forestières avaient été erronément retracées par des personnes qui ne possédaient aucune expérience ni aucune qualification légale pour procéder au renouvellement de lignes primitives établies depuis plusieurs années. Nous avons également raison de croire que des lignes limitatives de concessions forestières à l'endroit de la ligne de faite séparant des bassins de rivières, sont souventes fois établies ou renouvelées sans qu'au préalable les compagnies intéressées n'aient demandé au Service des Arpentage d'émettre des instructions en conséquence à un arpenteur-géomètre.

Pour le maintien du droit de propriété et la sauvegarde des compagnies forestières détentrices de concessions qui leur sont consenties par le Département des Terres et Forêts, et afin de leur éviter des réclamations éventuelles, soit de la part de la Couronne, soit de la part des propriétaires des terrains adjacents à ces concessions, nous avons de nouveau sollicité le concours des concessionnaires forestiers pour que soient respectés :

a) l'article 87 du chapitre 271 des statuts refondus de Québec (1941), dont voici un extrait : "Dans le cas de lignes extérieures ou de lignes centrales, l'arpenteur ne peut procéder à leur rétablissement que sur l'autorisation du ministre chargé de la direction des arpentages, d'après les instructions qui lui sont données à cette fin".

b) l'article 24 des règlements des Bois et Forêts, tels qu'amendés par l'arrêté-en-conseil No 1361, en date du 20 avril 1944, et qui se lit comme suit : "Doivent être établies sur le terrain, les lignes : a) séparant toute concession forestière du domaine non concédé de la Couronne; b) séparant entre elles des concessions forestières détenues par des concessionnaires différents; c) constituant le périmètre de toute concession forestière dont les conditions d'affermage comportent, pour l'adjudicataire, l'obligation de payer une surprime de droits de coupe. Tous ces travaux d'arpentage sont à la charge exclusive des concessionnaires intéressés, et ce proportionnellement à leurs intérêts respectifs. Ils doivent être exécutés par des arpenteurs-géomètres agissant sur instructions du Ministre des Terres et Forêts. Lorsque tous les travaux sont complétés, les rapports, les plans et les plans d'opération sont transmis au ministère et consignés aux archives. S'ils ont été exécutés conformément aux instructions émises, ils sont officiellement approuvés; les concessionnaires intéressés en sont alors avisés et les bornes établies sont déclarées fixes et permanentes".

Seul l'arpenteur-géomètre dûment qualifié et guidé par les plans et carnets d'opération conservés aux archives du Service des Arpentages, peut exécuter des travaux de cette nature. Il va sans dire que ces opérations en marge de la loi relative aux arpentages en cette Province et des règlements des Bois et Forêts relatifs à l'arpentage des concessions forestières, occasionneront un jour ou l'autre de graves ennuis, probablement des litiges judiciaires et par conséquent des frais considérables à ceux qui en seront responsables.

A ce propos il convient de rappeler que :

a) toutes questions relatives à l'arpentage, aux bornes de terrains, de lots, de concessions forestières et aux lignes les délimitant, sont du domaine de l'arpenteur et relèvent en particulier du Service des Arpentages;

b) s'il s'agit d'une ligne entre propriétaires privés, où la Couronne n'est pas concernée, seul un arpenteur dûment autorisé à pratiquer dans notre Province a l'autorité nécessaire pour procéder;

c) s'il s'agit d'une question administrative ou d'une question où la Couronne est intéressée, le Service des Arpentages est alors seul compétent pour émettre à un arpenteur les instructions, plans et notes relatives aux opérations à exécuter.

Des instructions ont été émises cette année à des arpenteurs parfaitement qualifiés pour des travaux d'arpentage des plus urgents et des plus difficiles

d'exécution, qui nous furent demandés par le Département des Mines et qui consistent dans l'établissement sur le terrain de cette partie du parallèle de latitude 61°30' Nord, d'une longueur d'environ 192 milles, comprise entre le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, dans cette région communément appelée "Nickel Belt", aux environs du cratère du Nouveau-Québec. Ce parallèle, qui traverse une région entièrement dénudée, sera tracé avec la plus grande précision possible, par cordes de 10 milles perpendiculaires au méridien passant par leur centre, et monumenté de buttes en pierres et de bornes en aluminium distancées d'environ 30 chaînes. Il sera aussi rattaché au réseau géodésique établi par le Gouvernement fédéral, soit par le procédé "Shoran" ou à l'aide du telluromètre. Les nappes d'eau qu'il traverse seront arpentées sur une certaine étendue, afin de permettre la restriction, le redressement et la mise en plan des clichés aériens.

Attendu que l'organisation des équipes nécessite plusieurs mois de travail, que le transport de Roberval à Fort Chimo ne peut se faire qu'en gros avion, que le transport de Fort Chimo au lac Esker doit se faire en avion plus léger et ensuite par le moyen de l'hélicoptère, qui doit être constamment à la disposition des équipes pour les transporter ou les déménager au cours de leurs opérations; attendu également que les attirails de campement sont tout à fait différents du genre de ceux qu'emploient les équipes d'arpentage dans les régions boisées, il était urgent que des instructions fussent émises à des arpenteurs expérimentés et capables d'encourir les risques d'une expédition aussi dispendieuse et d'assurer une parfaite exécution du travail.

Afin de collaborer avec le Service des Terres dans la concession, par bail ou par vente, d'emplacements de village et de villégiature et de terrains nécessaires à l'industrie et au tourisme, le Service des Arpentages a procédé cette année à différents travaux de lotissement et de cadastre, en particulier dans la région du Nord de Montréal.

Des instructions pour travaux d'arpentage ont été émises cette année par le Service des Arpentages, au nombre de 159 réparties comme suit :

a) 10 instructions pour divers travaux d'arpentage pour les besoins du Département de la Colonisation, dans les comtés suivants : Abitibi-Est (canton de Malartic); Bonaventure (canton de Nouvelle et seigneurie de Schoolbred); Chicoutimi (canton de Falardeau); Dorchester (canton de Cranbourne); Jonquière-Kénogami (cantons de Bourget et de Simard); Kamouraska (paroisse de Notre-Dame-de-Rivière-Ouelle); Rivière-du-Loup (cantons de Demers et de Whitworth); Saguenay (canton de Ragueneau).

b) 8 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes de concessions forestières et autres, pour les besoins du Service Forestier, dans

les comtés suivants : Charlevoix; Lotbinière; Rimouski/Rivière-du-Loup (seigneurie Nicolas-Rioux); Rivière-du-Loup (canton de Whitworth); Saguenay (canton de Demonts); Témiscouata (cantons d'Armand et de Cabano).

c) 32 instructions pour travaux de lotissement d'emplacements de villégiature et divers travaux d'arpentage, pour les besoins du Service des Terres, dans les comtés suivants : Abitibi-Est (canton de Bourlamaque, de Dubuisson et de Faucher); Abitibi-Ouest (canton de Duparquet); Argenteuil (canton de Howard); Chicoutimi (canton de Falardeau); Gatineau (canton de Bouchette); Gatineau/Labelle (cantons d'Aumond et de Robertson); Labelle (cantons de Clyde, Joly, Labelle, La Minerve, Marchand et Pérodeau); Montcalm (canton de Lussier); Papineau (canton de Derry); Rouyn-Noranda (canton de Montbeillard); Saguenay (cantons de Laflèche et de Letellier et divers autres cantons de la Côte-Nord); Témiscamingue (canton de Laverlochère); Terrebonne/Montcalm (canton de Wexford); Terrebonne (cantons de Doncaster et de Wolfe).

d) 33 instructions pour travaux d'établissement de lignes et de levé de plan de chemins, cours d'eau et portages, pour les besoins de la cartographie, dans les comtés suivants : Abitibi-Est; Beauce; Bonaventure; Champlain; Charlevoix; Drummond; Gaspé-Nord; Gaspé-Sud; Kamouraska; Lavolette; Matane; Mégantic; Montmorency; Nouveau-Québec (territoire); Pontiac; Portneuf; Rivière-du-Loup; Roberval; Saint-Maurice; Saguenay; Témiscouata; Témiscamingue; Yamaska.

e) 27 instructions pour travaux d'établissement de lignes méridiennes et de parallèles de latitude, ainsi que le levé de plan de nappes d'eau pour les besoins du Département des Mines, dans les comtés suivants : Abitibi-Est, Bonaventure; Mistassini (territoire); Nouveau-Québec (territoire); Roberval.

f) 24 instructions pour travaux d'établissement de lignes cantonales, ainsi que de levé de plan de nappes d'eau, pour les besoins conjoints du Département des Mines et de la cartographie, dans les comtés suivants : Bonaventure; Nouveau-Québec (territoire); Papineau; Saguenay; Témiscamingue.

g) 24 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes cantonales et travaux d'arpentage de concessions forestières, pour les besoins de particuliers, dans les comtés suivants : Abitibi-Est; Bonaventure; Chicoutimi; Jonquière-Kénogami; Labelle; Lac Saint-Jean; Matane; Mégantic; Montcalm; Roberval; Saguenay; Témiscamingue.

h) 1 instruction pour travaux d'arpentage pour les besoins de l'Office de l'Électrification Rurale, dans le comté de Saguenay (canton de Bergeronnes).

On trouvera dans le tableau suivant un état des lots spécifiés au cours du dernier exercice financier.

**LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER  
1957-1958**

Description	Nombre	Acres
Nouveaux lots de ferme .....	2,948	111,476.84
Anciens lots spécifiés de nouveau .....	597	33,921.04
Droits de passage pour lignes de transmission ou de chemin de fer .....	3	67.05
Iles .....	8	7.75
Terrains spécifiés en territoire non divisés (blocs, réserves cantonales) .....	81	39,858.43
Concessions forestières .....	9	309,120.00
Blocs miniers .....	12	203,130.48
Lots de village .....	1,281	116.60

On trouvera enfin dans le tableau suivant un état des opérations d'arpentage terminées sur le terrain au cours du dernier exercice financier.

**OPÉRATIONS D'ARPENTAGE TERMINÉES AU COURS DE  
L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958**

Description	Nombre de milles
Relevés de lacs et rivières .....	4,633.06
Relevés de portages .....	284.68
Relevés de chemins .....	1,811.95
Lignes établies .....	1,469.64
Lignes renouvelées .....	669.27
Lotissements de lignes .....	146.81
Lotissements sur lacs et rivières .....	238.62
Lotissements sur chemins .....	340.05
Rattachements de lignes .....	51.01
Simple chainages .....	41.57

Dans le domaine de la cartographie, nous avons mis à jour le manuscrit de notre carte régionale No 3, dont la dernière édition remonte à 1943 et couvre les districts électoraux de Charlevoix, de Jonquière-Kénogami et partie de ceux de : Chicoutimi, Lac St-Jean, Lavolette, Montmorency, Québec, Portneuf, Roberval et Saguenay. Une nouvelle édition de cette carte ainsi que celle couvrant la région du St-Maurice sont entre les mains des lithographes et doivent sortir des presses dans un avenir rapproché.

Respectueusement soumis,

Georges CÔTÉ,

*Chef de Service des Arpentages.*

## RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DU CADASTRE

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service du Cadastre pour l'exercice financier 1957-1958.

Le Service du Cadastre est une branche du Département des Terres et Forêts, dont l'objet principal est de fournir et de faciliter la description des propriétés et l'enregistrement des droits sujets à cette formalité.

L'augmentation constante dans le domaine des transactions immobilières au cours de l'année écoulée a nécessité un grand nombre de subdivisions, de redivisions, de corrections ou d'annulations cadastrales et nous a occasionné de ce fait un surcroît de travail considérable. Les activités du Service du Cadastre au cours de cet exercice peuvent être résumées comme suit :

- a) 3,413 plans de subdivisions cadastrales avec lignes de renvoi, en vertu de l'article 2175 du code civil, comprenant 55,747 descriptions de lots ou d'emplacements, nous furent soumis pour examen et dépôt officiel aux archives du Service du Cadastre et aux bureaux d'enregistrement, comparativement à 2,410 plans comprenant 40,108 descriptions de propriétés au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,003 plans et de 15,639 descriptions.
- b) 319 demandes pour l'annulation de 4,776 lots nous furent soumises et ont été acceptées, en vertu des articles 17 et 18, chapitre 320 de la Loi du Cadastre et des articles 2174 et 2174A du Code civil.
- c) 566 demandes pour corrections de 2,182 descriptions de propriétés furent examinées et acceptées, en vertu des articles 2174 et 2174A du Code civil.

Le dépôt officiel de ces plans et livres de renvoi de subdivisions, d'annulations et de corrections cadastrales a nécessité la signature officielle de plus de 17,500 certificats aux plans et livres de renvoi, comparativement à 16,300 certificats au cours de l'exercice précédent.

Nous avons procédé au cours de cet exercice à des travaux de revision cadastrale dans quelques municipalités, en particulier dans les comtés de : Beauce, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Iles-de-la-Madeleine, Matane, Papineau, Pontiac, Roberval et Stanstead.

Les cadastres suivants ont enfin été mis en vigueur au cours de l'année écoulée :

a) *Loi relative aux titres de propriété dans la Gaspésie et le district électoral de Saguenay - 12 George VI, chapitre 37; 14-15 George VI, chapitre 39 :*

1 — Partie de la municipalité de Pabos (Chandler), division d'enregistrement de Gaspé.

b) *Revision - 21 George V, chapitre 104 :*

1 — Partie de la paroisse de Ste-Flore (Grand'Mère), division d'enregistrement de Trois-Rivières;

2 — Partie du village de Lauzon (Lauzon), division d'enregistrement de Lévis;

3 — Partie de la paroisse de St-Joseph (Lauzon), division d'enregistrement de Lévis;

4 — Partie du canton de Métabetchouan (St-Emilien), division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est;

5 — Partie de la paroisse de St-Joseph (village St-Joseph), division d'enregistrement de Beauce;

6 — Partie du canton de Halifax (Bernierville), division d'enregistrement de Mégantic;

7 — Partie du canton de Westbury (East Angus), division d'enregistrement de Compton.

c) *Loi du Cadastre - S.R.Q. 1941, chapitre 320 :*

1 — Partie du canton de Lesueur, division d'enregistrement d'Abitibi;

2 — Partie du territoire du Nouveau-Québec, division d'enregistrement de Québec;

3 — Partie du canton de Desherbiers, division d'enregistrement de Saguenay.

A lui seul, le bureau de Montréal du Service du Cadastre a été le théâtre d'activités débordantes, qui peuvent être résumées comme suit :

a) Dans les divisions d'enregistrement d'Argenteuil, Brome, Berthier, Beauharnois, Châteauguay, Chambly, Deux-Montagnes, Huntingdon, Iberville, Joliette, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Laval, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Napierville, Papineau, Richelieu, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Soulanges, Shefford, Témiscamingue, Terrebonne, Vaudreuil et Verchères, 1,714 numéros de cadastre ont été subdivisés en 27,010 nouveaux numéros ou lopins, en vertu de l'article 2175 du Code civil.

b) Dans les divisions d'enregistrement de Chambly, Deux-Montagnes, Laprairie, Laval, Montréal, Rouville, St-Jean et Terrebonne, 1,556 numéros ont été redivisés en 1,553 nouveaux numéros, en vertu de l'article 2175 du Code civil et des articles 17 et 18, chapitre 320, S.R.Q. 1941.

c) Ces subdivisions et redivisions représentent 28,163 nouveaux numéros ajoutés au Cadastre et 1,614 plans et livres de renvoi officiels déposés en duplicata aux archives du Service du Cadastre.

d) Dans les divisions d'enregistrement d'Argenteuil, Beauharnois, Châteauguay, Chambly, Champlain, Deux-Montagnes, Huntingdon, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Soulanges, Shefford, Terrebonne, Vaudreuil et Verchères, 260 demandes ont été reçues pour corriger 971 numéros de cadastre, en vertu de l'article 2174 du Code civil.

e) Dans les divisions d'enregistrement d'Argenteuil, Beauharnois, Châteauguay, Chambly, Deux-Montagnes, Laprairie, L'Assomption, Laval, Montréal, Rouville, Terrebonne et Vaudreuil, 61 demandes d'annulation ont été reçues pour 1,679 numéros de cadastre, en vertu de l'article 2174A du Code civil.

f) Durant l'année écoulée, les plans compilés des municipalités suivantes : villes de Beaconsfield, Greenfield Park, Lasalle, Pointe-Claire, Montréal-Nord, Mont-Royal et cité de Lachine, ont été mis à jour en y ajoutant toutes les subdivisions reçues pour dépôt.

g) Tous les changements concernant les limites des municipalités, publiés durant l'année dans la Gazette Officielle et dans les status de Québec ont été notés sur les plans des divisions d'enregistrement déposés à ce bureau, et enregistrés dans notre index des municipalités.

h) Nous avons mis à jour nos abrégés de livres de renvoi des divisions d'enregistrement d'Argenteuil, Berthier, Châteauguay, Chambly, Deux-Montagnes, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Missisquoi, Montcalm, Richelieu, Stanstead, Terrebonne et Vaudreuil, ce qui ajoute 1,596 lots à nos abrégés.

i) Dans les différentes divisions d'enregistrement mentionnés plus haut, 27,010 numéros de cadastre ont été ajoutés à nos abrégés et 31,734 ont été examinés.

j) Durant l'année écoulée, 3,266 lettres ont été reçues et 2,225 ont été écrites. Nous avons enregistré 1,369 demandes de renseignements concernant les plans, livres de renvoi officiels et autres documents de ce bureau.

Respectueusement soumis,

Georges CÔTÉ,

*Chef du Service du Cadastre.*

## RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES TERRES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Terres pour l'exercice financier 1957-1958.

Le Service des Terres a pour objet principal l'administration des terres de la Province sous la juridiction du Département des Terres et Forêts.

Les activités du Service des Terres peuvent se résumer comme suit :

- a) la concession, par bail ou par vente, d'emplacements de village et de villégiature et de terrains nécessaires à l'industrie et au tourisme;
- b) l'acquisition par échange, en vertu de la Loi des Terres et Forêts ou de certaines lois particulières, de terres généralement boisées, susceptibles de servir les intérêts de la colonisation et de son complément, la petite industrie établie en marge de la grande forêt dans les colonies ou paroisses dont la population ne peut vivre convenablement sans l'apport de l'industrie forestière, et l'octroi aux échangistes, en retour de ces terres, de terrains ou de concessions forestières de valeur égale;
- c) la perception des rentes d'occupation, des loyers, des versements relatifs aux ventes et des redevances seigneuriales encore dues à la Couronne comme propriétaire des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon;
- d) l'administration des baux en vigueur : modifications nécessitées par l'arpentage, le cadastre ou autres causes, transports de gré à gré ou par voie de succession, renouvellements à l'échéance, révocations, etc.;
- e) l'étude des cas d'occupation sans titre des terres de la Couronne, en vue de concéder à l'occupant le terrain qui lui est nécessaire, lorsque l'intérêt public ne s'y oppose pas, et, dans les cas de "squatteurs" indésirables, qui refusent de délaisser le terrain après avoir reçu une mise en demeure à cet effet, la prise de procédures légales pour obtenir de la Cour la libération du terrain;
- f) l'administration des biens devenus la propriété de la Couronne par déshérence et la disposition des dits biens suivant l'intérêt de la Province.

Aux item qui précèdent s'ajoutent les nombreuses demandes de renseignements nécessitant des recherches considérables concernant les terres de la Couronne, tant celles déjà concédées depuis le début de la Colonie jusqu'à nos jours que celles non encore aliénées.

## TRAVAIL EXÉCUTÉ

Les statistiques suivantes donnent une idée du travail exécuté au Service des Terres au cours du dernier exercice financier :

Baux en vigueur .....	6,851
Baux anciens .....	6,167
Baux nouveaux .....	684
Baux transportés .....	537
Baux révoqués .....	158
Certificats de vente émis .....	350
Lettres patentes accordées .....	519
Certificats de libération concernant les Biens des Jésuites et la Seigneurie de Lauzon .....	52
Projets d'arrêtés-en-conseil approuvés .....	36

## CONCESSIONS DES TERRES

L'une des activités principales du Service des Terres consiste dans la concession d'emplacements pour fins de villégiature ou d'autres fins que la villégiature.

### a) *Emplacements pour fins de villégiature*

Plus particulièrement depuis 1945, les emplacements de villégiature sont concédés à bail à certaines conditions. Ces baux, d'une durée de 10 ans avec option de renouvellement, semblent donner satisfaction aux preneurs. Les demandes de locations de ce genre se maintiennent à un rythme croissant et, pour satisfaire un plus grand nombre de villégiateurs, il a été décidé cette année de réduire les emplacements à 2 chaînes (132 pieds) de front en bordure des lacs ou cours d'eau. Les 6,851 baux en vigueur à la fin de la présente année affectent en majorité des terrains de la région du Nord de Montréal. Toutefois la villégiature se développe rapidement aussi dans les autres régions, y compris l'Abitibi et la Côte-Nord. La vente définitive, par lettres patentes, des terrains ainsi loués se fait généralement, comme dans les autres cas, après un certain nombre d'années d'occupation, lorsque les constructions érigées et les améliorations effectuées donnent un caractère de permanence à l'établissement, surtout quand celui-ci forme avec d'autres une colonie estivale importante.

### b) *Emplacements pour fins autres que la villégiature*

Les emplacements de village sont concédés par certificat de vente émis en vertu d'arrêtés-en-conseil, qui fixent pour chaque localité le prix et les conditions

de la vente. Les lettres patentes sont émises sur demande, lorsque les conditions sont remplies.

Les autres cas qui peuvent se présenter sont soumis individuellement à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui détermine pour chacun le prix de vente, le mode de paiement et les conditions d'établissement.

## DÉVELOPPEMENT DE SEPT-ÎLES

En marge de la vente d'emplacements de village, il y a lieu de souligner l'activité extraordinaire en ce domaine à Sept-Iles. Lorsqu'une concession minière fut octroyée en 1946 à l'Iron Ore Company of Canada Ltd., le village de Sept-Iles ne comptait qu'environ 400 emplacements et qu'une population dépassant à peine 1,000 âmes. Depuis lors, ce village est devenu une ville dont la population s'élevait à plus de 10,000 âmes à la fin de cette année. Pour faire face à ce développement considérable, il a fallu faire arpenter section par section, à même les terres de la Couronne, plus de 1,500 nouveaux emplacements avec les rues et ruelles pour les desservir. Presque tous ces emplacements sont maintenant concédés pour fins résidentielles, commerciales ou industrielles.

Cette expansion semble devoir se continuer. En effet la ville de Sept-Iles bénéficiera énormément des concessions faites cette année à la Quebec Cartier Mining Company, à Port-Cartier, près de Shetler Bay et au nord de cette dernière localité, pour la construction du port et du chemin de fer qui lui permettront d'utiliser et de mettre à profit les concessions minières qui lui ont été faites au Mont Reed et au Mont Wright. Pour cette raison, les demandes de concession à Sept-Iles continuent d'affluer et posent de nombreux problèmes, en raison de l'urgence à résoudre chaque cas de vente et d'émission des lettres patentes exigées par les compagnies de prêts pour accorder la finance nécessaire à toute cette édification.

## COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL

Ce Comité, composé d'officiers des Départements des Terres et Forêts et de la Colonisation, s'est réuni trois fois au cours de l'année pour considérer les questions qui lui ont été soumises et dont les principales sont les suivantes :

- a) le transfert au Département de la Colonisation des terrains nécessaires à l'extension du domaine colonisable;
- b) l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture;
- c) la rétrocession par le Département de la Colonisation à celui des Terres et Forêts des terrains qui sont ou doivent être affectés à des fins autres que la colonisation.

Parmi les recommandations de ce Comité auxquelles il a été donné suite, mentionnons la rétrocession au Département des Terres et Forêts par celui de la Colonisation, de 268 lots ou parties de lots formant une superficie globale de 25,051 acres. Les terrains ainsi rétrocédés sont le plus souvent ajoutés aux réserves forestières cantonales, aux réserves forestières spéciales ou aux concessions forestières, suivant ce qui convient le mieux dans l'intérêt public. Ils servent aussi à l'aménagement de la villégiature ou sont concédés pour d'autres fins particulières.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES OU DÉPARTEMENTS

Les officiers du Service des Terres travaillent en étroite collaboration avec ceux du Service des Arpentages, parce que le travail de ceux-ci sert de base à l'identification des terres impliquées dans la procédure administrative. Ils voient aussi à sauvegarder les exigences du Service Forestier et du Service de la Protection. Cette collaboration est d'autant mieux assurée que ce sont les ingénieurs et les inspecteurs de ces deux Services qui sont sur le terrain les agents du Service des Terres.

Dans l'analyse de chaque dossier, ils tiennent compte également des points de vue de plusieurs autres Départements, avec lesquels il n'existe pas de comité conjoint, tels que : le Département du Procureur Général, dans les cas d'éviction par voie judiciaire et d'interprétation de certains textes légaux ou contrats; celui des Ressources Hydrauliques, dans les cas de la réserve de trois chaînes et des barrages et lignes de transmission affectant les terres de la Couronne; celui des Mines, pour les concessions de surface dans les régions minières et la création ou l'agrandissement de villages miniers; celui de la Chasse et de la Pêche, chaque fois qu'il s'agit d'affecter un nouveau lac à la villégiature; celui du Revenu, dans les cas de transport, par voie de succession, de baux ou de certificats de vente; ceux de la Voirie et des Mines, dans les cas de concession de dépôts de gravier; celui de la Santé, dans les cas de vente pour fins de cimetières et de location pour fins de dépotoir; etc.

## TENURE DES TERRES

On trouvera dans l'appendice No 13 un tableau montrant la tenure des terres de la Province au 31 mars 1955. A noter que depuis cette date cette distribution des terres de la Province a subi quelques changements.

Respectueusement soumis,

Edmond POULIOT,

*Chef du Service des Terres.*

Appendice No 1

LISTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES RÉTROCÉDÉES À LA  
COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Riv. Maganicippi No 454	2 256/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Riv. Maganicippi No 455	5 128/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Riv. Maganicippi No 456	46 320/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Riv. Maganicippi No 457	10
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Riv. Maganicippi No 461	7 480/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Malbaie Sud	3 104/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Malbaie No 2 S.	5 143/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Malbaie No 3	10 140/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Malbaie No 4	9
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Malbaie No 5	6
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Upper Malbaie River	47
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Fortin	52
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Fortin No 1	10
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Canton Rameau No 2	1 600/640
Howard-Bienvenu Inc. ....	Canton Ligneris	11 460/640
Quebec North Shore Paper Company .....	Rivière Toulustook	83 567/640

Appendice No 2

LISTE DES NOUVELLES CONCESSIONS FORESTIÈRES ACCORDÉES  
DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Chibougamau Lumber Ltd. ....	Cantons Argenson, Aille- boust, Bibaud et Béland	40
Commonwealth Plywood Company Ltd. ....	Cantons Sébille, Cognac et Mortagne	50
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière St-Maurice No 8 Ouest	7 320/640
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Cantons LaDauversière, Charron et Dollier	50
Consolidated Paper Corporation Ltd. ....	Rivière Portneuf No 5	145
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivière Malbaie No 20	40 384/640
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivières Malbaie et Montmorency No 1	25 160/640
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivière Malbaie No 21	1 480/640
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivière du Gouffre No 2	2 320/640
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivière Chicoutimi No 1	50 128/640
Donohue Brothers Ltd. ....	Rivière St-Jean No 1	279 448/640
Les Industries de Girardville Ltée .....	Cantons Crevier, Dosquet, Hubert et Panneton	50

Appendice No 3

LISTE DES TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER  
1957-1958

Nom de l'ancien concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés	Nom du nouveau concessionnaire
Clarence S. & Gordon C. Dent	Rivières Ottawa et Cou'onge Nos 263, 266, 278, 279, 605 et 632	130 272/640	Dent Lumber Ltd.
Gaston Tanguay	Canton Daaquam No 71	4	Emile Poirier & L.-P. Gagnon
J.-Ulysse Ste-Marie	Rivière Blanche; Canton Bégin Nos 3 et 4	41.57	Succession J.-Ulysse Ste-Marie
Succession J.-Ulysse Ste-Marie	Rivière Blanche; Canton Bégin Nos 3 et 4	41.57	Le Syndicat Coopératif d'Achats & Vente de St-Bruno
La Cie Gagnon Ltée	Rivière du Cran; Canton LaDauversière	95	Les Placements Gagnon Ltée
Les Placements Gagnon Ltée	Rivière du Cran; Canton LaDauversière	95	La Cie Gagnon Ltée
Moïse Gasse	Canton Duchesnay	2 537/640	Marsouins Lumber Company
Paradis & Frères	Flat Lands & Clark Brooks	21 263/640	Ferdinand Didier
Paradis Lumber Reg'd	Canton Pilote No 1	50	Paradis Lumber Ltd.
The Guelph Cask, Veneer & Plywood Company Ltd.	Rivière Ottawa Nos 207, 211, 213, 216 et 219	175	Guelph Plywood Company Ltd.

Appendice No 4

BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT  
L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958, PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

BASSIN HYDROGRAPHIQUE		NOMBRE DE PIEDS CUBES	BASSIN HYDROGRAPHIQUE		NOMBRE DE PIEDS CUBES
No	DÉSIGNATION		No	DÉSIGNATION	
101	Riv. St-Jean.....	75,509	313	Riv. Du-Loup (Yama- chiche).....	3,436,524
102	Riv. Noire.....	1,580,185	314	Riv. St-Maurice.....	69,462,033
103	Riv. St-François de St- Jean.....	1,082,207	315	Riv. Batiscan.....	7,892,267
104	Lac Témiscouata.....	6,308,446	316	Riv. Ste-Anne-de-la- Pérade.....	5,071,151
105	Riv. Patapédia.....	2,897,584	317	Riv. Jacques-Cartier...	7,465,361
106	Riv. Matapédia.....	5,847,414	318	Riv. Montmorency...	28,730
107	Riv. Nouvelle.....	9,978,130	319	Riv. Ste-Anne-de- Beaupré.....	302,137
108	Riv. Grande-Cascapédia.	5,034,906	320	Riv. Du-Gouffre.....	43,810
109	Riv. Petite-Cascapédia.	7,425	321	Riv. Malbaie.....	5,455,823
110	Riv. Bonaventure.....	1,492,177	322	Riv. Noire de St- Siméon.....	980,070
111	Riv. Port-Daniel.....	109,890	323	Riv. Petit-Saguenay et St-Jean.....	3,160,626
112	Riv. Grand et Petit Pabos.....	1,492,804	324	Riv. A-Mars (Ha! Ha! et du Moulin).....	2,226,970
113	Grande Riv. et Riv. Malbaie.....	1,616,869	325	Lac Kénogami.....	11,744,342
204	Riv. St-François (Hall).	891,624	326	Riv. Métabetchouan...	3,057,052
206	Riv. Bécancour.....	34,631	327	Riv. Ouïatchouane (Ouïatchouanish et Iroquois).....	7,271,520
207	Riv. Du-Chêne.....	17,994	328	Riv. Ashuapmouchouan.	19,310,214
208	Riv. Chaudière.....	2,326,071	329	Riv. Mistassini.....	17,408,585
209	Riv. Etchemin.....	933,623	330	Riv. Péribonka.....	12,039,279
210	Riv. Du-Sud (Boyer)..	79,056	331	Riv. Shipshaw (Valin).	7,934,965
211	Riv. Ouelle (Trois- Saumons).....	19,506	332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay.....	2,397,604
212	Riv. Du-Loup (St- Denis).....	54,406	333	Riv. Escoumains (Ber- geronnes et Sault- au-Mouton).....	2,807,864
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile Verte).....	169,708	334	Riv. Portneuf.....	8,504,683
214	Riv. Rimouski (du Sud-Ouest et du Bic).	3,505,157	335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval).....	16,938,281
215	Riv. Métis.....	1,577,705	336	Riv. Betsiamites (Pa- pinachois).....	13,398,798
216	Riv. Matane (Tarti- gou et Blanche)....	2,134,775	337	Riv. Outardes.....	3,704,080
217	Riv. Cap-Chat.....	2,124,508	338	Riv. Manicouagan.....	8,774,755
218	Riv. Ste-Anne-des- Monts.....	3,606,762	339	Riv. Goubout (Fran- quelin et Trinité)...	13,960,322
219	Riv. Mont-Louis.....	857,405	340	Riv. Pentecôte.....	1,479,926
220	Riv. Madeleine (Grande- Vallée).....	2,019,717	341	Riv. Aux-Rochers.....	5,219,979
221	Riv. Dartmouth.....	2,296,441	342	Riv. Marguerite de Clarke-City.....	3,183,277
222	Riv. York.....	1,874,778	343	Riv. Moisie.....	427,120
223	Riv. St-Jean (Douglas- town).....	161,112	345	Riv. Sheldrake (Tortue).	95,326
301	Riv. Ottawa.....	20,990,149	346	Riv. Magpie.....	111,059
302	Riv. Kipawa.....	7,061,009	347	Riv. St-Jean de Mingan.	45,631
303	Riv. Dumoine Maga- nasapi et à l'Ours...	4,440,459	348	Riv. Mingan.....	13,914
304	Riv. Noire (Swéga)...	3,968,277	349	Riv. Romaine.....	116,742
305	Riv. Coulonge (Quyon).	6,119,240	350	Riv. Piashti (Corneille et à l'Ours).....	29,438
306	Riv. Gatineau.....	40,289,276	353	Riv. Aguanish.....	39,108
307	Riv. Lièvre.....	15,472,884	354	Riv. Natashquan.....	56,515
308	Riv. Petite-Nation (Blanche).....	5,006,237	401	Lac Abitibi.....	861,448
309	Riv. Rouge.....	5,295,918	402	Riv. Harricana Miss- cicabi).....	12,286,395
310	Riv. Du-Nord.....	238,277	403	Riv. Nottaway.....	21,567,491
311	Riv. L'Assomption....	3,464,886			
312	Riv. Maskinongé.....	1,171,941			
Total.....					476,520,407

**Appendice No 5—VOLUME EN PIEDS CUBES DES BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958, PAR DISTRICT ADMINISTRATIF DU SERVICE FORESTIER**

District	Con- cessions spéciales	Concessions régulières			Terrains vacants		Réserves spéciales		Réserves cantales	Terrains Vacants Rés. spéciales Rés. cantonales	Total
		Coupes par le conces- sionnaire	Bois vendu sur pied	Coupes par exception	Coupes pour fins com- merciales	Coupes pour usage domestique	Coupes pour fins com- merciales	Coupes pour usage do- mestique	Coupes pour usage domestique	Coupes par exception	
Abitibi.....	—	16,739,084	1,308,420	110,106	14,014,460	556,881	306,942	—	466,530	1,299,821	34,802,244
Témiscamingue...	—	9,836,904	2,474,568	17,235	5,605,698	811,502	—	—	688,283	328,314	19,762,504
Gatineau.....	171,374	30,678,783	8,964,230	35,698	589,820	8,276	—	—	20,126	18,660	40,486,967
Nord de Montréal.	—	29,274,288	12,624,057	53,243	512,076	—	—	—	43,602	14,222	42,521,488
St-Maurice.....	—	80,889,180	2,819,667	228,534	393,221	27,740	—	—	54,115	717,037	85,129,494
Chicoutimi.....	—	29,531,960	3,999,186	8,870	721,418	121,817	—	—	472,274	62,039	34,917,564
Roberval.....	—	40,080,651	6,315,878	23,535	10,022,814	126,482	—	—	767,815	90,966	57,428,141
Québec.....	418,158	21,243,106	2,996,157	19,703	173,900	65,852	—	—	91,587	28,241	25,036,804
Rive-Sud.....	—	5,825,553	2,679,663	9,352	257,534	—	—	—	550,944	26,017	9,349,063
Gaspésie.....	74,970	34,279,402	6,312,892	117,114	4,625,772	66,953	2,688,475	118,183	356,070	49,148	48,688,979
Côte-Nord.....	650,505	67,324,065	3,698,581	—	5,808,142	482,425	—	—	281,335	152,106	78,397,159
<b>Total.....</b>	<b>1,315,107</b>	<b>365,702,976</b>	<b>54,193,299</b>	<b>623,390</b>	<b>42,724,855</b>	<b>2,267,928</b>	<b>2,995,417</b>	<b>118,183</b>	<b>3,792,681</b>	<b>2,786,571</b>	<b>476,520,407</b>
<b>Pourcentage..</b>	<b>0.3</b>	<b>76.7</b>	<b>11.4</b>	<b>0.1</b>	<b>9.0</b>	<b>0.5</b>	<b>0.6</b>	<b>—</b>	<b>0.8</b>	<b>0.6</b>	<b>100%</b>

## Appendice No 6

### ÉCHELLE DES DROITS DE COUPES EN VIGUEUR DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1957-1958 (Arrêté-en-Conseil No 433, de 1955)

#### 1) BOIS COUPÉS DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES

##### a) Bois à pâte et à papier

##### 1) Mesurés à la corde (128 pieds cubes apparents)

Epinette, sapin .....	\$2.50 la corde
Pin gris .....	\$2.00 la corde
Peuplier, tremble .....	\$1.00 la corde
Autres essences .....	\$2.00 la corde

##### 2) Mesurés au pied cube solide

Epinette, sapin .....	\$2.94 le 100 p.c.
Pin gris .....	\$2.35 le 100 p.c.
Peuplier, tremble .....	\$1.19 le 100 p.c.
Autres essences .....	\$2.32 le 100 p.c.

Aux tarifs ci-dessus mentionnés, il sera ajouté 12% pour les bois écorcés à la sève et 20% pour les bois écorcés au couteau ou à la plane. Sont compris dans ces droits de coupe, les droits imposés en vertu de la loi 10, Georges VI, chapitre 21.

##### b) Bois de sciage

On entend ici les billes de 8 à 20 pieds de longueur destinées à être sciées, tranchées ou déroulées. Ces bois doivent être mesurés au 1,000 pieds mesure de planche "Roy". Les billes de sciage de moins de 8 pieds et de plus de 20 pieds doivent être mesurées au pied cube solide.

Pin blanc .....	\$5.50 le 1,000 p.m.p.
Pin rouge .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Pin gris .....	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Epinette .....	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Sapin .....	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Cèdre .....	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Pruche .....	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Mélèze .....	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Merisier .....	\$6.00 le 1,000 p.m.p.
Érable .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Chêne .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Caryer .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Noyer .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Frêne .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Hêtre .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Ostryer .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Cerisier .....	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Bouleau .....	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Tremble .....	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Autres essences .....	\$3.00 le 1,000 p.m.p.

##### c) Bois en grumes

Il s'agit ici des billes ne répondant pas aux dimensions ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire ayant moins de 8 pieds ou plus de 20 pieds de longueur.

Pin blanc, pin rouge, orme, frêne, tilleul, merisier, érable ....	\$1.55 le 100 p.c.
Autres essences .....	\$1.34 le 100 p.c.

##### d) Bois équarris, flacheux ou méplats

Toutes les essences .....	\$0.15 le p.c.
---------------------------	----------------

- e) *Grands bois mesurés aux deux bouts*  
 Toutes les essences ..... \$3.50 le 100 p.c.
- f) *Bois de carbonisation et de distillation*  
 Bouleau, tremble, peuplier ..... \$1.30 le corde  
 Autres essences ..... \$2.00 la corde
- g) *Bois de chauffage*  
 Toutes les essences ..... \$1.00 la corde  
 Bois récupéré dans les houppiers de bois de sciage ..... \$0.50 la corde
- h) *Bois à fuseaux*  
 Bouleau, tremble ..... \$1.25 la corde ou  
 ..... \$1.50 le 100 p.c.  
 Autres essences ..... \$2.00 la corde ou  
 ..... \$2.35 le 100 p.c.
- i) *Traverses de chemin de fer*  
 Toutes les essences ..... \$0.22 l'unité
- j) *Bois de clôture*  
 Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur ..... \$0.05 l'unité  
 Piquets de 8 à 16 pieds de longueur ..... \$0.10 l'unité  
 Piquets et perches de plus de 16 pieds de longueur ..... \$2.50 le 100 p.c.
- k) *Bois à bardeaux*  
 Toutes les essences ..... \$2.00 la corde
- 2) **BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES**  
 Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.
- 3) **BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS NON CONCÉDÉS ET DANS LES RÉSERVES CANTONALES**
- a) *Bois coupés pour usage domestique*  
 Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.
- b) *Bois coupés pour fins commerciales*  
 Le double des tarifs pour bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

Lorsqu'il s'agit de bois de récupération ou de bois sensiblement détériorés et dont l'exploitation est de ce fait considérablement plus coûteuse, le Ministre des Terres et Forêts est autorisé, sur production d'un rapport d'un ingénieur forestier, à accorder toute réduction compatible à une utilisation rationnelle et économique.

Appendice No 7  
**PERSONNEL EMPLOYÉ ET SALAIRES PAYÉS PAR L'INDUSTRIE  
 DES PÂTES ET PAPIERS DEPUIS 1947**

Année	Nombre d'employés	Salaires payés
1947	60,115	\$124,281,194
1948	61,667	133,470,594
1949	46,166	112,491,821
1950	47,231	116,760,380
1951	71,037	172,141,132
1952	72,037	178,647,861
1953	59,368	164,257,056
1954	60,039	170,486,331
1955	64,496	185,086,046
1956	72,228	211,783,971
1957	65,239	202,778,199

Appendice No 8  
**DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS**  
**DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA DEPUIS 1930**

Année	Nombre d'usines		Nombre de cordes de bois utilisées		Nombre de tonnes de pâtes produites	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1930	48	109	2,441,735	4,835,981	1,833,000	3,619,345
1931	45	103	1,973,089	4,148,279	1,513,658	3,167,960
1932	42	98	1,745,007	3,647,754	1,240,442	2,663,248
1933	42	95	1,840,379	4,404,876	1,360,704	2,979,562
1934	41	95	2,382,437	4,766,604	1,813,096	3,636,335
1935	41	95	2,458,666	5,005,083	1,916,382	3,868,341
1936	41	93	2,822,175	5,775,894	2,236,376	4,485,445
1937	42	98	3,200,536	6,613,639	2,551,546	5,141,504
1938	44	99	2,390,355	4,719,753	1,858,971	3,667,789
1939	44	100	2,723,699	5,386,240	2,119,183	4,166,301
1940	46	103	3,744,053	6,996,119	2,790,680	5,290,762
1941	47	106	4,214,740	7,688,388	2,963,967	5,720,847
1942	46	105	4,190,154	7,667,438	2,915,573	5,606,461
1943	46	106	3,803,591	7,263,155	2,638,144	5,272,830
1944	46	106	3,930,159	7,177,639	2,788,705	5,271,137
1945	46	106	3,969,445	7,478,508	2,901,902	5,600,814
1946	46	113	4,509,277	8,779,927	3,412,977	6,615,410
1947	48	115	4,945,142	9,668,091	3,715,842	7,253,671
1948	48	117	5,172,273	10,420,368	3,879,963	7,675,079
1949	48	123	4,830,057	10,243,467	3,686,910	7,852,996
1950	48	123	5,130,913	11,138,373	3,875,186	8,473,014
1951	53	126	5,722,993	12,182,737	4,205,446	9,314,849
1952	53	128	5,594,301	11,609,077	4,148,024	8,968,009
1953	53	127	5,596,996	11,681,613	4,132,371	9,077,063
1954	55	125	5,886,252	12,475,600	4,299,162	9,673,016
1955	55	125	6,044,067	14,432,034	4,485,385	10,150,547
1956	54	125	6,439,027	14,968,225	4,809,051	10,733,744
1957	54	126	6,436,821		4,619,385	

Appendice No 9  
**STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS**  
**DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1930**

Année	Capital Investi	Bois à pâte			Pâte produite	Papier produit
		Production totale	Utilisé dans le Québec	Exporté		
		Nombre de cordes				
1930	363,928,249	3,386,137	2,441,735	484,640	1,833,000	1,536,240
1931	309,875,059	2,940,376	1,973,089	323,507	1,513,658	1,275,105
1932	289,932,719	2,540,243	1,745,007	165,772	1,240,442	1,057,433
1933	277,516,386	2,717,844	1,840,379	289,267	1,360,704	1,135,422
1934	275,423,024	3,410,324	2,382,437	373,514	1,813,096	1,569,578
1935	270,317,060	3,478,818	2,458,666	372,734	1,916,382	1,658,312
1936	263,914,480	4,005,523	2,822,175	397,018	2,236,376	1,960,905
1937	284,731,402	4,545,145	3,200,536	456,355	2,551,546	2,232,075
1938	310,894,280	5,496,526	2,390,355	312,461	1,858,971	1,635,317
1939	309,642,235	2,431,457	2,723,699	319,789	2,119,183	1,827,229
1940	338,424,650	4,374,798	3,744,053	319,406	2,790,680	2,285,796
1941	359,427,012	5,103,951	4,214,740	323,301	2,963,967	2,379,129
1942	348,981,976	5,389,930	4,190,154	313,130	2,915,573	2,174,642
1943	352,925,347	4,238,702	3,304,385	282,246	2,638,144	1,977,219
1944	—	4,931,404	3,920,405	315,238	2,788,705	2,165,636
1945	—	5,302,328	3,969,445	370,437	2,901,902	2,274,822
1946	—	6,114,139	4,898,359	359,699	3,412,977	2,853,589
1947	—	6,784,996	5,547,998	354,535	3,715,842	3,104,955
1948	—	7,331,900	5,962,627	388,001	3,879,963	3,209,571
1949	—	6,059,483	4,830,059	301,316	3,686,910	3,217,272
1950	—	4,850,374	5,130,913	383,578	3,875,186	3,301,300
1951	—	7,412,677	5,722,993	557,274	4,205,446	3,501,096
1952	566,235,565	8,166,516	5,594,301	599,318	4,148,024	3,519,877
1953	473,806,882	5,895,592	5,596,996	242,247	4,132,371	3,552,523
1954	583,345,057	6,076,858	5,886,252	255,210	4,299,162	3,652,363
1955	625,115,822	6,665,090	6,044,067	255,553	4,485,385	3,873,815
1956	656,346,802	7,941,991	6,439,027	252,019	4,809,051	4,054,413
1957	680,590,748	7,952,113	6,046,821	218,381	4,619,385	3,986,398

Appendice No 10

PRODUCTION DES BOIS À PÂTES ET DES PÂTES A PAPIER  
DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA DEPUIS 1930

Année	Bois à pâte		Pâtes à papier	
	Québec	Canada	Québec	Canada
	Nombre de cordes		Nombre de tonnes	
1930	3,386,137	6,071,815	1,833,000	3,669,345
1931	2,940,376	5,199,914	1,513,658	3,167,970
1932	2,540,243	4,222,224	1,240,442	2,663,248
1933	2,717,844	4,746,383	1,360,704	2,979,562
1934	3,410,324	5,773,970	1,813,096	3,636,335
1935	3,478,818	6,095,016	1,916,382	3,868,341
1936	4,005,523	7,002,957	2,236,376	4,485,445
1937	4,545,145	8,298,165	2,551,546	5,141,504
1938	5,496,526	6,438,344	1,858,871	3,667,789
1939	2,431,457	6,899,986	2,119,183	4,166,301
1940	4,374,798	8,499,922	2,790,680	5,290,762
1941	5,103,951	9,349,914	2,963,967	5,720,847
1942	5,389,930	9,653,574	2,915,573	5,606,461
1943	4,238,702	8,801,368	2,638,144	5,272,830
1944	4,931,404	8,668,566	2,788,705	5,271,137
1945	5,302,325	9,145,673	2,901,902	5,600,814
1946	6,114,139	10,523,256	3,412,997	6,615,410
1947	6,784,996	11,484,522	3,715,842	7,253,671
1948	7,331,900	12,497,926	3,879,963	7,675,079
1949	6,059,483	11,850,254	3,686,910	7,852,998
1950	4,850,574	12,873,473	3,875,186	8,473,014
1951	7,412,677	15,053,919	4,205,446	9,314,849
1952	8,166,516	14,102,670	4,148,024	8,968,009
1953	5,895,592	13,380,816	4,132,371	9,077,063
1954	6,076,858	14,254,332	4,299,162	9,673,016
1955	6,665,090	15,377,280	4,485,385	10,150,547
1956	7,941,991	15,797,181	4,809,051	10,733,744
1957	7,952,113		4,619,385	

Appendice No 11  
 DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE  
 DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1930

Année	Capital investi	Salaires et gages	Production en 1,000 p.m.p.	Valeur de la production
1930	\$15,534,068	\$ 3,463,460	693,591	\$14,349,164
1931	19,138,698	3,253,676	399,581	15,333,194
1932	18,754,578	2,411,358	358,663	9,946,690
1933	12,747,876	1,425,294	275,210	6,571,372
1934	9,326,108	1,583,087	286,220	7,143,396
1935	10,114,001	2,097,161	453,956	9,869,342
1936	12,289,603	2,569,181	467,670	11,871,163
1937	11,809,302	4,045,548	700,350	18,800,636
1938	11,673,370	3,793,519	710,826	17,192,384
1939	10,887,249	3,468,303	663,293	15,647,276
1940	10,872,725	5,247,711	784,037	18,229,734
1941	10,221,659	5,192,619	927,287	24,310,704
1942	12,238,988	6,971,237	1,018,415	34,337,741
1943	13,252,289	6,869,951	1,035,309	37,961,227
1944	—	8,021,746	1,069,238	44,487,765
1945	—	8,967,163	1,107,552	49,368,928
1946	—	10,888,712	1,224,579	56,214,616
1947	—	13,243,804	1,308,836	67,496,859
1948	—	12,163,450	1,195,989	63,256,566
1949	—	12,768,144	1,270,060	66,450,979
1950	—	13,518,015	1,154,971	65,866,314
1951	—	14,575,802	1,239,090	82,739,803
1952	—	14,063,289	1,173,110	78,490,733
1953	—	14,440,714	1,234,152	82,268,914
1954	—	13,336,667	1,127,695	74,998,484
1955	—	12,971,525	1,050,038	70,857,645
1956	—	15,400,054	1,135,446	78,766,226
1957	—	14,119,960	1,091,621	74,959,904

Appendice No 12  
 PRODUCTION DE LATTES ET BARDEAUX DANS LE QUÉBEC  
 DEPUIS 1930

Année	Lattes		Bardeaux	
	Nombre de milles	Valeur	Nombre de carrés	Valeur
1930	126,129	\$334,690	239,368	\$ 692,214
1931	65,612	157,549	114,303	431,920
1932	61,892	122,607	167,289	357,090
1933	41,745	76,776	228,595	436,580
1934	19,824	36,080	180,506	426,733
1935	44,682	84,768	322,172	627,271
1936	45,337	131,748	430,912	727,826
1937	90,206	266,107	415,711	893,778
1938	55,999	118,920	354,800	821,124
1939	27,572	62,427	401,607	716,040
1940	43,305	99,198	397,795	924,559
1941	34,949	90,163	334,996	885,088
1942	44,377	156,341	365,476	1,112,190
1943	23,111	95,230	332,334	1,240,718
1944	24,960	133,527	303,427	1,244,814
1945	30,556	163,528	274,681	1,652,225
1946	36,900	266,697	238,967	1,180,594
1947	44,486	318,042	260,842	1,348,858
1948	55,210	439,290	262,484	1,274,987
1949	41,198	328,944	116,830	754,899
1950	39,096	330,909	92,172	479,793
1951	38,864	342,734	102,861	580,367
1952	39,861	397,832	82,415	452,314
1953	61,881	630,426	77,809	437,725
1954	57,577	543,086	68,083	383,930
1955	60,163	560,599	74,232	405,997
1956	37,760	326,975	67,252	379,405
1957	46,321	423,309	43,494	241,527

Appendice No 13  
TENURE DES TERRES DE LA PROVINCE (\*)

Description	Milles carrés	
Terres aliénées, patentées ou octroyées .....		36,000
Grandes propriétés .....	9,000	
Moyennes et petites propriétés .....	27,000	
Terres en voie d'aliénation par billet de location, vente conditionnelle, etc. ....		7,500
Terres fédérales .....		100
Camps militaires, aéroports, etc. ....	30	
Parcs récréatifs et historiques .....	70	
Réserves indiennes .....		240
Concessions forestières affermées .....	81,214	
Concessions ordinaires .....	80,485	
Concessions spéciales .....	729	
Surface en terre des concessions forestières .....		72,000
Parcs et réserves de chasse et de pêche .....	36,264	
Parc des Laurentides .....	3,613	
Parc de la Montagne Tremblante .....	1,223	
Parc de la Gaspésie .....	514	
Parc du Mont Orford .....	16	
Parc de La Vérendrye .....	4,953	
Réserve de Mingan .....	16,000	
Réserve de Mistassini .....	5,200	
Réserve de Chibougamau .....	3,400	
Réserve de Kipawa .....	1,000	
Réserve des Chic-Chocs .....	325	
Réserve de Port-Daniel .....	20	
Surface en terre des sections non affermées ou en forêt domaniale des parcs et réserves .....		20,000
Réserves forestières cantonales .....	3,118	
Surface en terre des réserves forestières cantonales .....		2,950
Réserves forestières spéciales (Colonies forestières) ...	986	
Réserves dans les concessions forestières .....	234	
Réserves en dehors des concessions forestières ...	752	
Surface en terre des sections non affermées des réserves forestières spéciales .....		700
Forêts domaniales .....	2,374	
Surface en terre des forêts domaniales .....		1,800
Terres vacantes de la Couronne, y compris les surfaces en eaux douces .....		455,418
<b>Total</b> .....		<b>596,708</b>

(\*) D'après une compilation en date du 31 mars 1955.